



**Observatoire du suivi
Année 2023
Contribution à l'évaluation du SCoT**

L’Assemblée du Pays de Tarentaise Vanoise a approuvé le Schéma de Cohérence Territoriale en décembre 2017.

Dès 2018, l’initialisation de l’observatoire réalisée par AGATE a porté sur certains sujets nécessitant un état des lieux précis à « T0 », date d’opposabilité du SCoT.

Le suivi a été poursuivi avec la mise en place de différents outils de suivi, l’analyse de nombreux indicateurs et des approfondissements spécifiques.

En 2023, l’APTV est tenue de réaliser une analyse des résultats de l’application du schéma notamment en matière :

- d’environnement,
- de transports et de déplacements,
- de maîtrise de la consommation de l’espace,
- d’implantations commerciales,
- en zone de montagne, de réhabilitation de l’immobilier de loisir et d’unités touristiques nouvelles structurantes.

La mission 2023 d’Agate s’inscrit donc dans cette perspective et permet d’analyser la mise en œuvre des prescriptions pour atteindre les différents objectifs du SCoT.

1. UNE TARENTEISE QUI PRESERVE SON CAPITAL NATURE

Le suivi du SCoT se mesure par sa prise en compte dans les documents d’urbanisme locaux. Pour pouvoir évaluer cet impact, l’outil de suivi des zonages et cartographies croise les éléments géographiques des DUL avec les couches SIG de l’Atlas du SCoT. Il en ressort un état des lieux de la prise en compte des zonages du SCoT au niveau local.

Pour faire suite au T0 établi en 2018, il est intéressant d’effectuer en 2023 une analyse comparative avec les DUL approuvés depuis l’approbation du SCoT.

2. UN TERRITOIRE DE QUALITE POUR LES RESIDENTS PERMANENTS

Pour approcher les dynamiques socio-économiques du territoire, il est effectué une mise à jour des chiffres de logements et de population et de développer l’analyse qualitative de la population / profil social de la population (revenus, CSP etc.). Le travail est réalisé sur les chiffres INSEE 2020 les plus récents disponibles à l’été 2023.

Une analyse qualitative est également menée sur les migrations communales pour analyser le type de population arrivant et quittant le territoire à partir des données de flux résidentiels de l’INSEE.

Enfin, une analyse des données DVF permet d’approcher, sur les différentes communes, des polarités du SCoT et EPCI, les évolutions des prix au m² des appartements et des maisons.

3. UNE OFFRE COMMERCIALE STRUCTUREE ET DES COMMERCE VIVANTS A L'ANNEE

En 2019, une première analyse du commerce a été réalisée, grâce à la géolocalisation de données SIRENE (INSEE) aujourd'hui en OpenData.

Suite à la qualification des codes NAF des établissements, il a été en mesure de dénombrer, selon la typologie du SCoT :

- les commerces de bourg et de proximité
- les commerces de zones et de non-proximité.

Cette localisation avait été comparée aux zonages de l'armature commerciale.

Une mise à jour du T0 de 2019 est effectuée avec les données les plus récentes, ainsi qu'une comparaison des stocks selon leurs typologie et localisation au sein des zonages SCoT, en focalisant sur les centralités commerciales, dans les pôles de rangs 1 et 2, pour évaluer la dynamique commerciale d'installations dans ces zones et en dehors.

Suivi de la traduction dans les documents d'urbanisme des espaces du DOO au SCoT

Les communes doivent mettre leur document d'urbanisme en compatibilité avec le SCoT approuvé. L'outil permet de visualiser les zonages des documents d'urbanisme des communes et de les comparer avec la cartographie stratégique du SCoT. Les documents d'urbanisme en vigueur au 14/03/2018 ont été comparés avec la cartographie des espaces à protéger du SCoT (Atlas annexé au DOO). Pour faire suite à ce T0, il est effectué en 2023 une analyse comparative avec les DUL approuvés depuis l'approbation du SCoT.

Méthodologie :

Liste des zonages du SCoT comparés aux documents d'urbanisme :

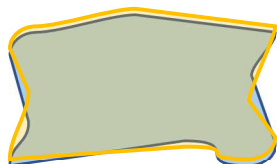
	Espaces agricoles stratégiques
	Espaces agricoles importants
	Alpages
	Espaces paysagers
	Micro-paysages
	Sites naturels emblématiques
	Hameau patrimonial
	Réservoirs de biodiversité
	Corridors écologiques et espaces de perméabilité
	Plans d'eau et zones humides.

Cette comparaison a été effectuée par la superposition des fichiers géolocalisés de l'Atlas et des documents d'urbanisme. Le croisement de ces fichiers au moyen d'un SIG (système d'information géographique) a permis de déterminer pour chaque commune si les différents espaces identifiés au SCoT sont protégés par un zonage spécifique ou non.

Ce traitement est donc semi-automatique : dans un premier temps, le croisement est effectué via le SIG, puis les zonages obtenus sont différenciés manuellement entre zones U/AU (donc sans protection, voire dans une position de fragilité), zones A ou N sans particularité indiciaire de protection ou zones A/N protégées (si l'intitulé de la zone indique une protection de l'espace concerné).

Il faut souligner que les règlements de certaines zones A ou N « simples », sans indication particulière, peuvent néanmoins interdire toute construction nouvelle, même agricole. Il peut donc y avoir plus de protection réelle que mentionné.

La nature des fichiers et des calculs induit certains biais. Cela relève tout d'abord de la découpe des fichiers SIG : ceux-ci n'ont pas été conçus à partir des mêmes échelles de travail et sur les mêmes référentiels (cadastre pour les documents d'urbanisme, moins précis pour le SCoT).

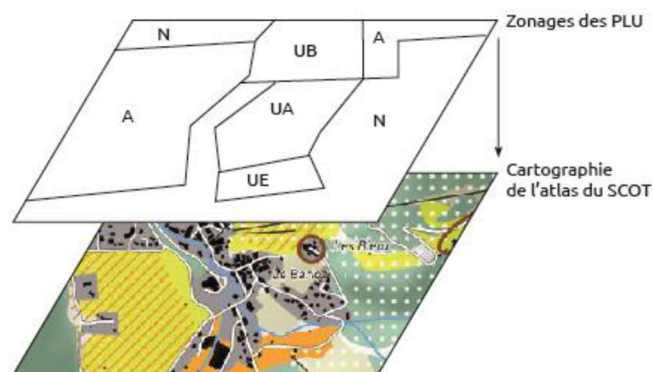


Lorsqu'on effectue un découpage de ces éléments, les limites ne correspondent pas, de manière stricte, à l'image des 2 formes ci-contre : il y a des « effets de bordure » lorsque ces formes ne se superposent pas parfaitement.

De plus, la différenciation des zonages (A, A protégé, N, N protégé) ne peut pas être automatisée. En effet, même si la dénomination des zones est similaire d'un document d'urbanisme à un autre, elle n'est pas strictement identique.

Les indications de surfaces impliquent une marge d'erreur due à la superposition des couches SIG et leur classification implique un travail manuel qui peut ajouter une marge d'erreur « humaine » au processus.

Les chiffres donnent donc des indications, des tendances et doivent être considérés de façon globale.



De plus, il faut souligner que la notion de compatibilité (d'un PLU avec le SCoT) est celle de la non-contrariété ; le SCoT n'édicte pas une carte de destination générale des sols, il indique de grandes orientations et formule des prescriptions. Un PLU ne peut pas être considéré comme non compatible du fait de quelques espaces ou secteurs dont le classement diffère de celui du SCoT, tout dépend des enjeux particuliers des espaces concernés.

Liste des documents d'urbanisme et des évolutions analysés :

Assemblée du Pays de Tarentaise Vanoise	Document initial	Evolution 1	Evolution 2
Aigueblanche Grand-Aigueblanche	PLU		
Aime Aime-la-Plagne	PLU		
Les Allues	PLU		
Les Avanchers-Valmorel	PLU	2019 révision PLU	
Bellentre La Plagne Tarentaise	PLU		
Le Bois Grand-Aigueblanche	PLU	2018 révision PLU	
Bonneval Tarentaise La Léchère	Carte Com.		
Bourg-Saint-Maurice	PLU		
Bozel	PLU		
Brides-les-Bains	PLU		
Champagny-en-Vanoise	PLU		
Les Chapelles	RNU	2020 PLU	
La Côte-d'Aime La Plagne Tarentaise	PLU		
Feissons-sur-Isère La Léchère	PLU		
Feissons-sur-Salins	RNU		
Fontaine-le-Puits – Salins-Fontaine	Carte Com.	2020 PLU	
Granier Aime-la-Plagne	PLU		
Hautecour	PLU		
Landry	RNU	2020 PLU	
Mâcot-la-Plagne La Plagne Tarentaise	PLU	2019 révision PLU	2023 modification du PLU
Montagny	PLU	2019 révision PLU	
Montgirod Aime-la-Plagne	RNU		
Montvalezan	PLU		
Moutiers	RNU	2018 PLU	
La Léchère La Léchère	PLU		
Notre-Dame-du-Pré	PLU		
Peisey-Nancroix	PLU	2020 révision PLU	
La Perrière Courchevel	PLU		
Planay	PLU		
Pralognan-la-Vanoise	PLU	2018 révision PLU	
Saint-Bon-Tarentaise Courchevel	PLU		
Sainte-Foy-Tarentaise	RNU	2018 PLU	
Saint-Jean-de-Belleville Les Belleville	RNU	2018 PLU	
Saint-Marcel	RNU	2018 PLU	
Saint-Martin-de-Belleville Les Belleville	PLU	2020 révision PLU	
Saint-Oyen Grand-Aigueblanche	Carte Com.		
Salins-les-Thermes Salins-Fontaine	RNU	2020 PLU	
Séiez	PLU		
Tignes	PLU	2019 révision PLU	
Val-d'Isère	PLU		
Valezan La Plagne Tarentaise	PLU		
Villarlurin Les Belleville	RNU	2018 PLU	
Villaroger	PLU		

Les résultats détaillés par commune :

On trouve dans les pages suivantes les tableaux détaillés issus de la superposition de la cartographie des différents espaces à protéger du SCoT (en colonnes) avec la ventilation selon les zonages des documents d'urbanisme (en lignes) pour chacune des communes étudiées.

Figurent d'abord les chiffres en valeur absolue pour chaque document d'urbanisme étudié, puis les évolutions en flux (en ha d'espaces) entre le nouveau document d'urbanisme approuvé et l'ancien (ligne « Evolution »), lorsqu'il y a eu évolution du document d'urbanisme après l'approbation du SCoT.

Superposition de la cartographie des différents espaces à protéger du SCoT (en colonnes) avec les zonages des documents d'urbanisme (en lignes)

Intitulé de la commune	Date appro doc urba	Type de zone	Équilibre Développement / Protection							Trame Verte et Bleue		
			Alpages	Espaces agricoles importants	Espaces agricoles stratégiques	Espaces paysagers	Hameaux emblématiques	Micro-paysages	Sites naturels emblématiques	Corridors	Réservoirs de biodiversité	Zones humides
Moûtiers	12/06/2018	A		6,6	9,1	1,7		0,5		4,1	3,8	
		A protégé										
		N										
		N protégé		16,3	0,4					26,3	57,1	
		U/AU		0,0	0,0						0,1	
Sainte-Foy-Tarentaise	14/11/2018	A	2,6	151,9	2,7	0,2		0,1		37,2	40,1	0,0
		A protégé	3329,5	62,6	153,0	6,6	6,2	0,1		34,5	2510,9	7,4
		N	66,0	17,5	2,8	0,8	5,5	0,0		71,2	3068,5	0,5
		N protégé	134,0	0,8	0,6	0,1				8,4	280,6	154,6
		U/AU		1,2	0,2	0,0	4,2	0,0		0,1	0,1	
Saint-Jean-de-Belleville	15/11/2018	A	2517,1	125,8	64,6		4,1	2,1		411,9	1818,2	80,8
		A protégé										
		N	224,1	8,4	3,2		1,9	0,4		643,0	1432,4	2,8
		N protégé										
		U/AU		0,1	0,0			0,0			0,0	
Saint-Marcel	17/09/2018	A		0,6								
		A protégé		92,3	21,0	7,0		0,6		31,2	30,2	
		N		5,4	1,2	4,7		0,2		209,5	111,6	
		N protégé								0,2		0,3
		U/AU		0,4	0,0						0,1	
Villarlurin	17/12/2018	A		5,5	0,2			0,0				
		A protégé		16,5	2,3			0,3		9,7		
		N		2,2	0,1					202,4	71,6	
		N protégé		0,0						7,7		3,6
		U/AU		0,0	0,0							
Landry	09/03/2020	A	162,4	75,0	1,7	2,1		1,3		151,0	8,0	2,0
		A protégé		5,8	95,3	50,0		95,3		56,9	1,4	0,6
		N		7,0	0,4	0,1				214,0	0,0	
		N protégé										
		U/AU	0,7	1,6	0,7	0,1		0,0		1,0		
Les Chapelles	28/02/2020	A	2,4	558,7	0,2			1,7		0,1	580,0	32,3
		A protégé	298,6	0,7	221,2			2,4			243,3	2,4
		N		0,3	23,4						117,3	8,1
		N protégé										
		U/AU		0,7	0,6			0,0			0,2	

Tableaux de synthèse de l'ensemble des documents d'urbanisme analysés en 2023 avec la ventilation des espaces stratégiques du SCOT selon leur classement dans les PLU

Ces tableaux présentent le classement dans les différentes zones des PLU de tous les espaces stratégiques du SCOT, identifiés dans l'atlas du DOO.

SYNTHESE	Équilibre Développement / Protection												
Type de zone	Alpages	part / total	Espaces agricoles importants		Espaces agricoles stratégiques		Espaces paysagers		Hameaux emblématiques		Micros paysages		Sites naturels emblématiques
A	12 404	23%	3 248	50%	1 594	32%	571	36%	27	23%	61	25%	1 767
A protégé	11 137	21%	1 759	27%	2 964	59%	834	53%	41	34%	162	65%	343
N	16 466	30%	1 119	17%	366	7%	111	7%	24	20%	19	8%	809
N protégé	14 030	26%	329	5%	87	2%	55	4%	4	3%	3	1%	822
U/AU	17	0%	18	0%	16	0%	3	0%	24	20%	3	1%	0
TOTAL	54 053	100%	6 473	100%	5 028	100%	1 573	100%	120	100%	247	100%	3 741

On observe que les PLU ne classent quasiment aucun espace à enjeux identifiés par le SCOT (Alpages, Espaces agricoles importants, Espaces agricoles stratégiques, Espaces paysagers, Micro-paysages, Sites naturels emblématiques, Corridors, Réservoirs de biodiversité, Zones humides) en zone U ou AU. C'est la bonne traduction des objectifs de protection du SCOT. Seuls 24 ha de secteurs identifiés comme hameaux emblématiques sont classés en zone U ou AU à l'échelle de tout le SCOT.

Les espaces agricoles importants sont largement protégés, et c'est encore plus marqué pour les espaces agricoles stratégiques, majoritairement classés en zone A protégé dans les PLU, de même que les espaces paysagers.

SYNTHESE	Trame Verte et Bleue				
Type de zone	Corridors		Réservoirs de biodiversité		Zones humides
A	2 551	19%	10 541	11%	435
A protégé	1 728	13%	9 572	10%	286
N	6 730	50%	49 751	53%	863
N protégé	2 425	18%	24 794	26%	747
U/AU	3	0%	6	0%	0
TOTAL	13 437	100%	94 663	100%	2 331

Pour ce qui est de la trame verte et bleue, les corridors et réservoirs de biodiversité sont très largement classés en zone N, voire en N protégé.

Analyse des évolutions des classements des espaces stratégiques du SCoT dans les PLU

Intitulé de la commune	Date appro doc urba	Type de zone	Équilibre Développement / Protection							Trame Verte et Bleue		
			Alpages	Espaces agricoles importants	Espaces agricoles stratégiques	Espaces paysagers	Hameaux emblématiques	Micro-paysages	Sites naturels emblématiques	Corridors	Réservoirs de biodiversité	Zones humides
Le Bois	Ancien PLU 15/06/2015	A		0,1	29,6	33,3	0,0	5,2		0,0	0,0	
		A protégé		0,0	0,7	0,8	0,0	0,0		0,0	0,0	
		N		8,6	8,3	19,1	2,5	4,2		162,4	163,6	
		N protégé		0,5	0,0	0,0	0,0	0,0		42,3	3,5	
		U/AU		1,7	0,1	0,0	3,3	0,0		0,0	0,0	
Le Bois	Nouveau PLU 05/09/2018	A										
		A protégé		7,0	35,5	45,6	1,1	9,2		0,2		
		N										
		N protégé		3,8	3,1	6,8	1,9	0,1		204,5	167,1	
		U/AU		0,1	0,1	0,8	2,8	0,0				
Le Bois	Evolution	Espaces protégés		10,3	37,9	51,6	3,0	9,4		162,4	163,6	
		Espaces A ou N simples		-8,6	-37,9	-52,4	-2,5	-9,4		-162,4	-163,6	
		U/AU		-1,6	0,0	0,8	-0,5	0,0		0,0	0,0	

Intitulé de la commune	Date appro doc urba	Type de zone	Équilibre Développement / Protection							Trame Verte et Bleue		
			Alpages	Espaces agricoles importants	Espaces agricoles stratégiques	Espaces paysagers	Hameaux emblématiques	Micro-paysages	Sites naturels emblématiques	Corridors	Réservoirs de biodiversité	Zones humides
Mâcot-la-Plagne	Ancien PLU 04/09/2017	A	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0		0,0	0,0	0,0
		A protégé	527,4	18,4	180,8	91,9		39,8		67,6	92,6	7,9
		N	0,6	0,1	0,1	0,0		0,0		0,1	0,0	0,0
		N protégé	522,4	70,6	52,9	0,5		0,1		644,7	665,3	64,5
		U/AU	1,1	0,2	0,5	0,3		0,0		0,2	0,0	0,0
Mâcot-la-Plagne	Nouveau PLU 04/11/2019	A		0,4	0,0	0,2		0,2		0,5	1,3	
		A protégé	617,2	69,6	228,3	91,1		39,4		69,3	108,6	19,5
		N	264,5	0,2	1,3					28,9	18,7	30,0
		N protégé	168,6	18,9	4,1	1,2		0,1		613,0	627,3	22,9
		U/AU	1,1	0,2	0,6	0,2		0,2		0,9	2,0	
Mâcot-la-Plagne	Evolution 2017 - 2019	Espaces protégés	-263,9	-0,5	-1,3	0,0		-0,4		-30,0	-21,9	-30,0
		Espaces A ou N simples	263,9	0,5	1,2	0,2		0,2		29,3	20,0	30,0
		U/AU	0,0	0,0	0,1	-0,1		0,2		0,7	2,0	0,0
Mâcot-la-Plagne	Modification PLU 2023	A	0,8	0,5	0,0	0,3		0,3		0,5	1,4	0,0
		A protégé	616,1	69,6	228,3	91,1		39,4		69,3	108,8	19,5
		N	264,9	0,2	1,4	0,0		0,0		28,9	18,8	30,0
		N protégé	168,6	18,9	4,1	1,2		0,1		613,0	627,6	22,9
		U/AU	1,1	0,2	0,5	0,2		0,2		0,9	1,4	0,0
Mâcot-la-Plagne	Evolution 2019 - 2023	A	0,8	0,0	0,0	0,0		0,0		0,0	0,0	0,0
		A protégé	-1,1	0,0	0,0	0,0		0,0		0,0	0,2	0,0
		N	0,4	0,0	0,0	0,0		0,0		0,0	0,1	0,0
		N protégé	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0		0,0	0,3	0,0
		U/AU	0,0	0,0	-0,1	0,0		0,0		0,0	-0,6	0,0

Intitulé de la commune	Date appro doc urba	Type de zone	Équilibre Développement / Protection							Trame Verte et Bleue		
			Alpages	Espaces agricoles importants	Espaces agricoles stratégiques	Espaces paysagers	Hameaux emblématiques	Micro-paysages	Sites naturels emblématiques	Corridors	Réservoirs de biodiversité	Zones humides
Montagny	Ancien PLU 05/07/2012	A	270,6	121,4	42,4		3,3	4,7		134,1	329,7	4,7
		A protégé	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0	0,0
		N	62,4	137,4	13,0		3,1	3,7		152,1	102,9	6,7
		N protégé	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0	0,0
		U/AU	0,0	1,5	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0	0,0
Montagny	Nouveau PLU 24/07/2019	A	331,3	92,1	35,5		2,3	5,9		167,4	352,8	11,2
		A protégé										
		N	1,6	168,9	22,1		4,1	2,5		121,3	81,2	0,2
		N protégé										
		U/AU		0,4	0,0			0,0			0,0	
Montagny	Evolution	Espaces protégés	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0	0,0
		Espaces A ou N simples	-0,1	2,2	2,3		0,0	0,0		2,5	1,4	0,0
		U/AU	0,0	-1,1	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0	0,0

Intitulé de la commune	Date appro doc urba	Type de zone	Équilibre Développement / Protection							Trame Verte et Bleue		
			Alpages	Espaces agricoles importants	Espaces agricoles stratégiques	Espaces paysagers	Hameaux emblématiques	Micro-paysages	Sites naturels emblématiques	Corridors	Réservoirs de biodiversité	Zones humides
Tignes	Ancien PLU 26/10/2017	A	1964,0	86,6	21,6		0,3			0,0	347,8	47,1
		A protégé	69,9	0,0	0,0		0,0			0,0	1022,4	0,6
		N	302,9	38,3	1,3		2,0			8,0	3695,0	10,8
		N protégé	73,6	0,0	0,0		0,0			0,0	179,2	0,0
		U/AU	4,7	0,0	0,0		0,0			0,0	0,0	0,0
Tignes	Nouveau PLU 30/09/2019	A	2226,4	71,5	5,3		2,2				812,4	19,8
		A protégé	0,9	46,1	17,3						32,7	3,0
		N	105,1	7,4	0,2		0,1			8,0	3865,8	35,0
		N protégé	77,7								533,0	0,6
		U/AU	4,9	0,0							0,5	0,0
Tignes	Evolution	Espaces protégés	-64,9	46,1	17,3		0,0			0,0	-635,9	3,0
		Espaces A ou N simples	64,5	-46,1	-17,3		0,0			0,0	635,4	-3,0
		U/AU	0,2	0,0	0,0		0,0			0,0	0,5	0,0

Intitulé de la commune	Date appro doc urba	Type de zone	Équilibre Développement / Protection							Trame Verte et Bleue		
			Alpages	Espaces agricoles importants	Espaces agricoles stratégiques	Espaces paysagers	Hameaux emblématiques	Micro-paysages	Sites naturels emblématiques	Corridors	Réservoirs de biodiversité	Zones humides
Peisey-Nancroix	Ancien PLU 24/06/2013	A	0,0	139,2	24,7		0,0		0,0	4,8	83,7	0,0
		A protégé	0,1	13,1	80,9		10,4		12,3	24,1	60,5	0,3
		N	1494,3	112,7	11,0		6,0		74,9	224,0	5359,0	39,2
		N protégé	161,7	21,9	25,9		0,0		69,0	123,6	39,4	7,4
		U/AU	0,0	0,6	1,8		0,0		0,0	0,0	0,0	0,0
Peisey-Nancroix	Nouveau PLU 13/01/2020	A		54,2	33,9					11,9	27,7	
		A protégé	1601,8	191,8	106,3		16,2		119,6	164,4	1625,9	29,8
		N	54,3	40,4	3,7		0,2		36,5	204,4	3889,0	17,2
		N protégé										

		U/AU		1,2	0,6					0,0		
Peisey-Nancroix	Evolution	Espaces protégés	1440,0	156,7	-0,6		5,7			16,6	1526,1	22,0
		Espaces A ou N simples	-1440,0	-157,3	1,8		-5,7			-12,5	-1526,1	-22,0
		U/AU	0,0	0,5	-1,2		0,0			0,0	0,0	0,0

Intitulé de la commune	Date appro doc urba	Type de zone	Équilibre Développement / Protection							Trame Verte et Bleue		
			Alpages	Espaces agricoles importants	Espaces agricoles stratégiques	Espaces paysagers	Hameaux emblématiques	Micro-paysages	Sites naturels emblématiques	Corridors	Réservoirs de biodiversité	Zones humides
Saint Martin de Belleville	Ancien PLU 11/04/2016	A	64,3	353,1	233,6			2,2		448,1	155,1	16,4
		A protégé										
		N	4266,7	426,0	52,8			0,2		815,2	2791,9	414,8
		N protégé	3465,8	81,3	28,0					205,2	5392,9	169,5
		U/AU	0,0	0,6	2,6			0,0		0,0	0,0	0,3
Saint Martin de Belleville	Nouveau PLU 20/01/2020	A	35,8	708,5	0,7			0,2		281,7	233,5	42,0
		A protégé	0,3	1,1	312,9			2,1		71,7	25,2	13,2
		N	5295,8	105,3	0,0			0,1		1106,2	3354,6	453,3
		N protégé	2461,7	43,5	1,1					8,5	4713,2	92,3
		U/AU	1,6	2,6	2,3			0,0		0,6	0,7	0,0
Saint Martin de Belleville	Evolution	Espaces protégés	-1003,8	-36,6	286,0		0,0			-124,9	-654,5	-63,9
		Espaces A ou N simples	1000,7	34,7	-285,8		0,0			124,6	641,1	64,2
		U/AU	1,6	2,0	-0,3		0,0			0,6	0,7	-0,3

Intitulé de la commune	Date appro doc urba	Type de zone	Équilibre Développement / Protection							Trame Verte et Bleue		
			Alpages	Espaces agricoles importants	Espaces agricoles stratégiques	Espaces paysagers	Hameaux emblématiques	Micro-paysages	Sites naturels emblématiques	Corridors	Réservoirs de biodiversité	Zones humides
Salins-les-Thermes	Ancienne CC 28/07/2010	N		20,2	25,9			6,0		155,4	13,1	
		U/AU		0,2	0,0			0,0		0,0	0,0	
Salins-Fontaine	Nouveau PLU 17/02/2020	A		29,2	30,0	14,5		8,2		21,1	23,3	
		A protégé										
		N		8,6	4,6	0,9		0,7		208,0	54,0	0,1
		N protégé										
		U/AU		0,3	0,1	0,5		0,0		0,0	0,0	

Analyse des résultats :

D'une façon générale, on observe que les PLU ne classent quasiment aucun espace à enjeux identifiés par le SCoT (Alpages, Espaces agricoles importants, Espaces agricoles stratégiques, Espaces paysagers, Hameaux emblématiques, Micro-paysages, Sites naturels emblématiques, Corridors, Réservoirs de biodiversité, Zones humides) en zone U ou AU. C'est la bonne traduction des objectifs de protection du SCoT.

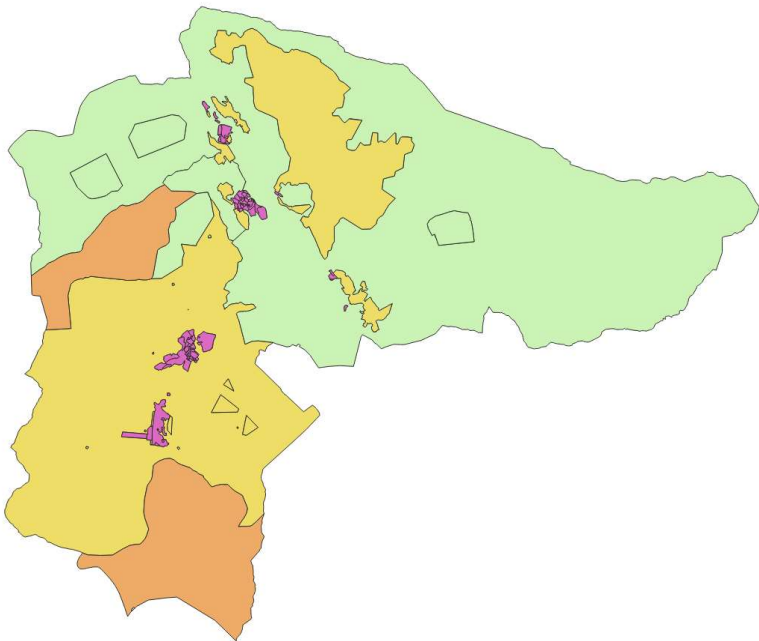
Par ailleurs, dans les communes de Le Bois et Peisey-Nancroix, les évolutions de PLU intervenues depuis l'approbation du SCoT ont pour objet de renforcer la protection d'espaces précédemment classés en zones A ou N « simples », sans protection particulière.

De même, les nouveaux PLU de Tignes et de Macot La Plagne protègent mieux les espaces agricoles stratégiques et les espaces agricoles importants, que les PLU existants avant l'approbation du SCOT. Cette évolution est favorable.

A l'inverse, pour Macot La Plagne, Tignes et Saint Martin de Belleville, l'évolution des PLU montre une moindre protection des espaces d'alpage qui sont dédiés à la pratique du ski. Il faudrait réaliser l'analyse des règlements. Le SCoT propose de recenser et protéger les alpages, toutefois en reconnaissant les spécificités des alpages supports de domaine skiable pour lesquels les aménagements et les équipements liés à la pratique du ski sont autorisés. Leur indice de protection est donc moindre que les réservoirs de biodiversité.

Tignes :

Ancien PLU

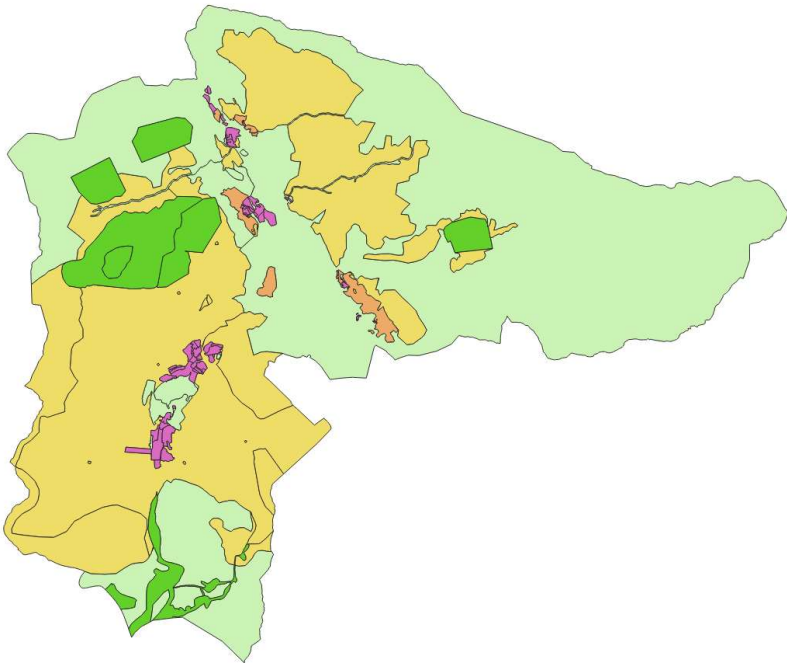


En termes de surface (en ha) :

Type	Surface ancien PLU	Surface actuellement	Ecart
A	3033	3454	421
A protégé	1029	84	-945
U/AU	100	103	3
N	4930	4822	-108
N protégé		628	628

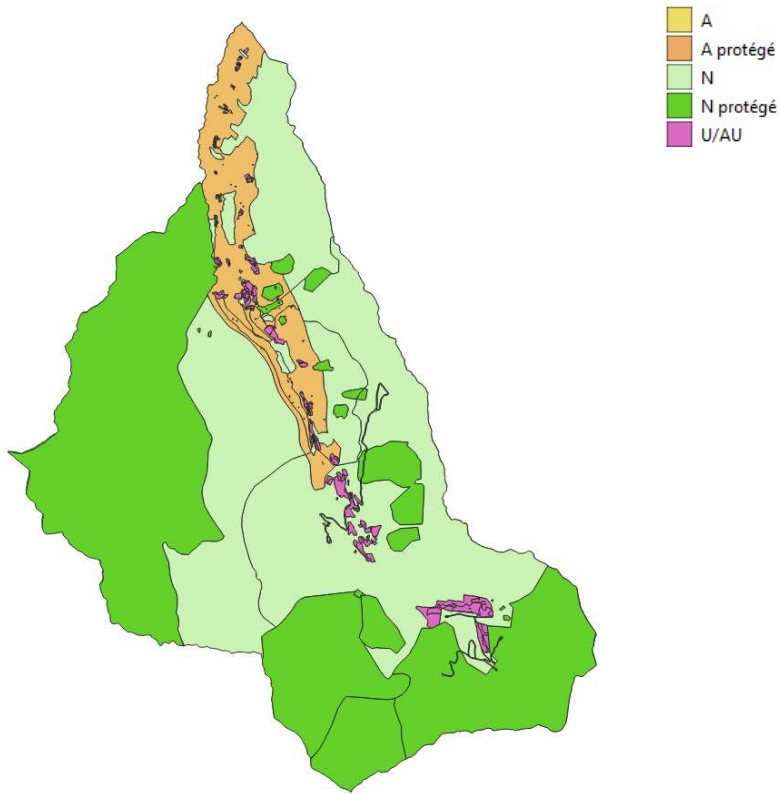


Nouveau PLU : Des zones A protégées sont passées en zone N simple et certaines zones N sont passés en N (voire A) protégées.

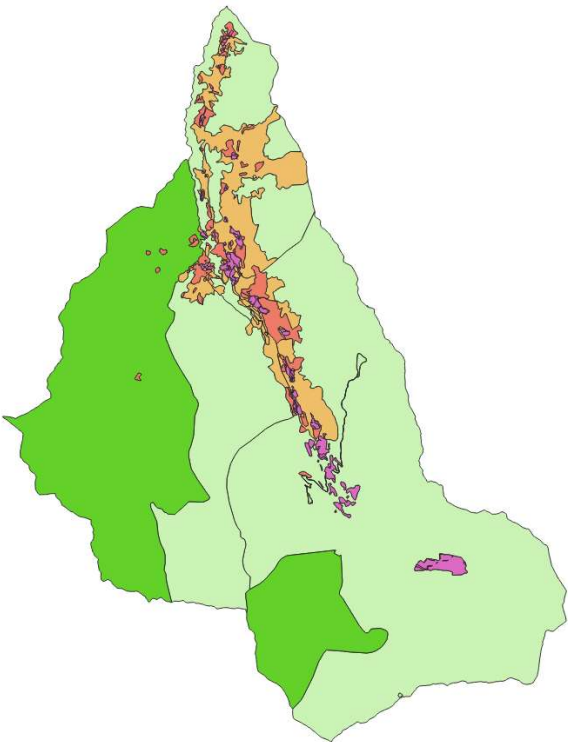


Saint Martin de Belleville

Ancien PLU



Nouveau PLU => reclassement d'alpages en zone N simple dans le sud de la commune



En termes de surface (en ha) :

Type	Surface ancien PLU	Nouveau PLU	écart
A	1400	1080	-320
A protégé		321	321
N	11930	9706	-2224
N protégé	2695	4955	2259
U/AU	277	224	-53

Une démographie en perte de vitesse

Les chiffres clés :

- Environ 200 habitants de moins par an entre 2014 et 2020 alors que le SCoT vise 235 habitants supplémentaires par an
- - 0,38% par an : une tendance à l'opposé des objectifs du SCoT qui vise + 0,45% de croissance annuelle

En 2020, le territoire du SCoT Tarentaise Vanoise accueillait 50 557 habitants, soit près de 1 180 habitants de moins qu'en 2014. L'évolution annuelle démographique est donc sensiblement négative avec - 0,4 % par an environ.

Pendant cette même période, le département de la Savoie a progressé de + 0,5% en taux annuel moyen. La croissance démographique est essentiellement orientée vers les pôles urbains. Le territoire du SCoT de Métropole Savoie a ainsi vu sa population augmenter de + 0,8% en moyenne.

Or le SCoT visait un rebond de la croissance à environ 0,45 % par an pour atteindre une population de 52 000 habitants en 2013 (puis 56 000 habitants en 2030 ; *source : PADD du SCoT page 32*). La croissance démographique connaissait déjà un ralentissement sur la période 2009-2014, avec un taux de croissance annuel moyen de la population tout juste positif, à + 0,03 % par an.

En comparaison, le territoire du SPM Maurienne a connu une déprise importante sur la période 2009-2014 (- 0,57% par an), qui s'est légèrement ralentie sur la période plus récente 2014-2020, tout restant négative (- 0.26% par an).

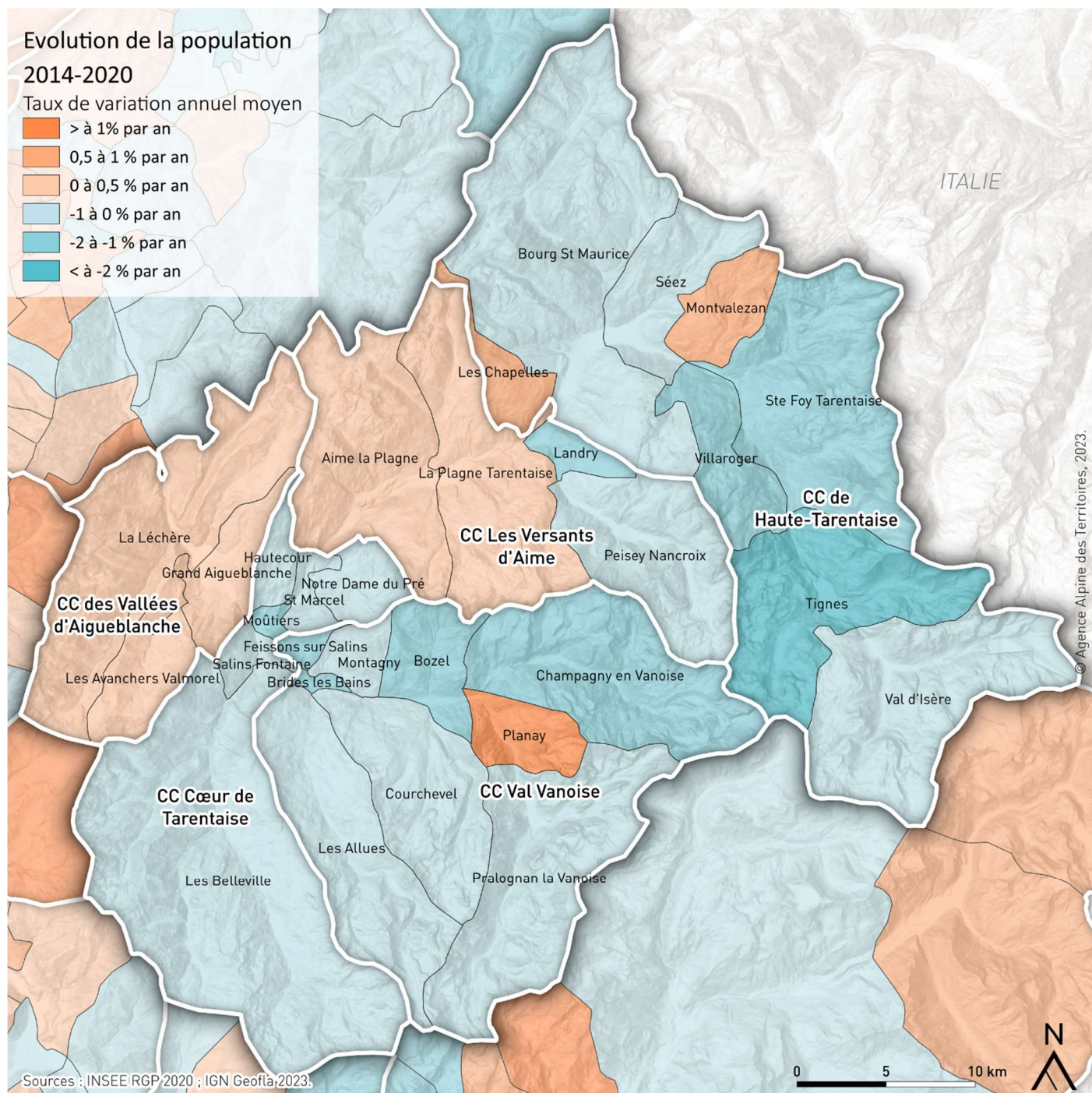
Des évolutions démographiques différenciées entre EPCI et communes au sein de l'APTV

Au sein du territoire de l'APTV, les évolutions sont très différenciées entre EPCI : seules les Vallées d'Aigueblanche ont une évolution démographique récente positive, les Versants d'Aime voient leur population tout juste se maintenir, tandis que les évolutions les plus défavorables apparaissent sur les communautés de communes de Haute-Tarentaise, puis Cœur de Tarentaise et Val Vanoise.

EPCI	Population 2009	Population 2014	Evolution annuelle 2009-2014	Population 2020	Evolution annuelle 2014-2020
CC Cœur de Tarentaise	9548	9438	-0,23%	9094	-0,62%
CC de Haute-Tarentaise	16106	16199	0,12%	15482	-0,75%
CC des Vallées d'Aigueblanche	7050	7038	-0,03%	7192	0,36%
CC Les Versants d'Aime	9440	9679	0,50%	9699	0,03%
CC Val Vanoise	9512	9384	-0,27%	9090	-0,53%
Total SCoT APTV	51 656	51 738	0,03%	50 557	-0,38%
SPM Maurienne	44 697	43 438	-0,57%	42 757	-0,26%
SCOT Métropole Savoie	227 265	241 606	1,23%	253 592	0,81%
Total Savoie	411 007	426 924	0,76 %	439 750	0,49 %
Total Haute-Savoie	725 794	783 127	1,53%	835 206	1,08%
Auvergne-Rhône-Alpes	7 518 004	7 820 966	0,79%	8 078 652	0,54%
Total France	64 304 500	65 907 160	0,49%	67 162 154	0,31%

Source : INSEE RGP

Les principaux pôles urbains en nette perte de vitesse



Les évolutions sont très contrastées selon les communes.

D'une façon générale, **les pôles de rang 1 de l'armature urbaine perdent environ - 0,4% de population annuellement**, ce qui n'est pas en phase avec les objectifs du SCoT en matière de structuration du territoire et de renforcement de l'attractivité résidentielle de Moûtiers et de Bourg-Saint-Maurice.

Par rapport aux années antérieures, la situation de Bourg-Saint-Maurice / Séez s'est améliorée, même si l'évolution de la population demeure négative entre 2014 et 2020 (- 0,2% par an).

Le pôle Moûtiers / Salins-les-Thermes connaissait une déprise démographique marquée entre 2009 et 2014 (- 1,1 % par an), celle-ci s'est légèrement améliorée mais reste encore fortement négative sur la période récente 2014-2020 (- 0,9 % par an).

Pôles de rang 1					
	Population 2009	Population 2014	Taux annuel d'évolution 2009 - 2014	Population 2020	Taux annuel d'évolution 2014 - 2020
Moûtiers / Salins - Fontaine	4981	4707	-1,13%	4461	-0,89%
Bourg-Saint-Maurice / Séez	9982	9636	-0,70%	9527	-0,19%
Total pôles rang 1	14963	14343	-0,84%	13988	-0,42%

Source : INSEE RGP

Pour **les pôles de rang 2**, le Grand-Aigueblanche affichent une croissance positive (+ 0,3% annuel), alors que Bozel est en perte démographique prononcée (- 1,2% par an).

Globalement, les pôles de rang 2 voient leur population s'effriter. **Là aussi, la situation s'est dégradée par rapport aux périodes précédentes** : en effet, les pôles de rang 2 ont connu une croissance de + 0.4% par an entre 2009 et 2014 puis - 0,1 % entre 2014 et 2020.

Ce n'est pas en phase avec un des objectifs du SCoT, qui est de « polariser la croissance démographique sur les pôles de (Bourg-Saint-Maurice), Aigueblanche, Aime et Bozel » (cf PADD page 27) et de « développer Bozel et Aime-Macot, pôles complémentaires de vallée de rang 2 » (cf PADD page 20).

Pôles de rang 2					
	Population 2009	Population 2014	Taux annuel d'évolution 2009 - 2014	Population 2020	Taux annuel d'évolution 2014 - 2020
Bozel	2030	2018	-0,12%	1876	-1,21%
Aime-la-Plagne	4267	4421	0,71%	4433	0,05%
Grand-Aigueblanche	3678	3756	0,42%	3823	0,30%
Total pôles rang 2	9975	10195	0,44%	10132	-0,10%

Source : INSEE RGP

Les **communes supports de grandes stations** connaissent une évolution démographique avec des variations importantes selon les communes et les périodes. Globalement, leur évolution récente a été très négative (- 0,7% par an sur la période 2014-2020), après avoir été largement positive sur la période précédente (+ 0,8% par an sur la période 2009-2014).

Presque toutes ces communes ont connu une évolution négative sur la période 2014-2020, sauf La Plagne Tarentaise qui regagne des habitants.

La commune de Tignes notamment se caractérise par des variations de population très brusques, passant d'une croissance très soutenue entre 2009 et 2014 (+ 3,7 % par an) à une déprise forte entre 2014 et 2020 (- 4,1% par an).

Communes supports de grandes stations					
	Population 2009	Population 2014	Taux annuel d'évolution 2009 - 2014	Population 2020	Taux annuel d'évolution 2014 - 2020
Val-d'Isère	1601	1601	0,00%	1589	-0,13%
Tignes	2154	2587	3,73%	2016	-4,07%
La Plagne Tarentaise	3795	3760	-0,19%	3828	0,30%
Courchevel	2383	2370	-0,11%	2358	-0,08%
Les Belleville	3305	3540	1,38%	3476	-0,30%
Les Allues	1854	1866	0,13%	1829	-0,33%
total communes supports grandes stations	15092	15724	0,82%	15096	-0,68%

Source : INSEE RGP

Entre 2014 et 2020, les **communes supports de moyennes et petites stations** n'ont pas mieux résisté que les grandes stations à maintenir leur population et se retrouvent globalement en baisse démographique.

Là aussi, les évolutions sont très diverses, entre Montvalezan et Les Avanchers-Valmorel qui restent dans une dynamique de croissance et toutes les autres communes qui perdent des habitants.

Il faut noter le cas particulier de Champagny en Vanoise et Sainte-Foy-Tarentaise, en baisse démographique assez marquée.

Communes supports de moyennes et petites stations					
	Population 2009	Population 2014	Taux annuel d'évolution 2009 - 2014	Population 2020	Taux annuel d'évolution 2014 - 2020
Sainte-Foy-Tarentaise	786	761	-0,64%	707	-1,22%
Villaroger	403	386	-0,86%	362	-1,06%
Montvalezan	676	684	0,24%	718	0,81%
Peisey-Nancroix	654	646	-0,25%	636	-0,26%
Champagny-en-Vanoise	679	605	-2,28%	557	-1,37%
Les Avanchers-Valmorel	753	755	0,05%	768	0,28%
Pralognan-la-Vanoise	754	743	-0,29%	712	-0,71%
Total communes supports petites stations	4705	4580	-0,54%	4460	-0,44%

Source : INSEE RGP

Les **2 communes supports de stations thermales**, Brides Les Bains et La Léchère, connaissent des situations contrastées. Par rapport à la période précédente, alors que Brides-les-Bains reste en perte sensible d'habitants (- 1%) – sur un volume assez faible-, La Léchère a retrouvé une dynamique démographique très favorable (+ 0,5% par an).

Communes supports de stations thermales					
	Population 2009	Population 2014	Taux annuel d'évolution 2009 - 2014	Population 2020	Taux annuel d'évolution 2014 - 2020
Brides-les-Bains	560	523	-1,36%	491	-1,05%
La Léchère	2619	2527	-0,71%	2601	0,48%
Total communes supports stations thermales	3179	3050	-0,83%	3092	0,23%

Source : INSEE RGP

Les **communes rurales** voient leur population globale baisser, passant d'une croissance très positive entre 2009 et 2014 (+ 0,55% annuel) à une baisse de - 0,25% par an entre 2014 et 2020.

Là encore, la moyenne cache de fortes disparités entre la commune de Planay en croissance forte (+ 1,5 % annuel) et celles de Feissons-sur-Salins, Landry et Notre-Dame du Pré, en décroissance forte. Les évolutions sont néanmoins à relativiser du fait des chiffres faibles de population en valeur absolue.

Communes rurales					
	Population 2009	Population 2014	Taux annuel d'évolution 2009 – 2014	Population 2020	Taux annuel d'évolution 2014 – 2020
Landry	724	852	3,31%	802	-1,00%
Les Chapelles	504	544	1,54%	563	0,57%
Montagny	634	666	0,99%	651	-0,38%
Planay	420	404	-0,77%	441	1,47%
Hautecour	307	306	-0,07%	301	-0,27%
Feissons-sur-Salins	198	189	-0,93%	175	-1,27%
Notre-Dame-du-Pré	273	262	-0,82%	250	-0,78%
Saint-Marcel	682	623	-1,79%	606	-0,46%
Total communes rurales	3742	3846	0,55%	3789	-0,25%

Source : INSEE RGP

Un solde migratoire très déficitaire, révélateur d'une perte d'attractivité

L'évolution négative de la démographie du territoire de l'APTV est due à un **solde migratoire très défavorable** (taux annuel moyen de - 0,74% entre 2014 et 2020), qui s'est creusé par rapport à la période précédente (- 0,46% entre 2009 et 2014). Pour mémoire, le solde migratoire était positif entre 1999 et 2007 (source : rapport de présentation du SCoT, page 129).

Le solde naturel du territoire a baissé entre les deux périodes, mais résiste relativement bien à + 0,36% par an entre 2014 et 2020. Il y a donc une certaine natalité dans la population présente, mais qui va s'effriter rapidement avec le vieillissement généralisé de la population (cf. ci-dessous).

Cette évolution est révélatrice d'un problème d'attractivité du territoire pour de nouveaux habitants et de la difficulté à retenir les habitants actuels.

Par comparaison, le département de la Savoie est globalement attractif avec un solde migratoire de + 0,25% annuel sur la période récente.

	2009-2014			2014-2020		
	Evolution annuelle moyenne	dont solde naturel	dont solde migratoire	Evolution annuelle moyenne	dont solde naturel	dont solde migratoire
SCoT	0,03%	0,49%	-0,46%	-0,38%	0,36%	-0,74%
SAVOIE	0,76%	0,36%	0,40%	0,49%	0,24%	0,25%

Source : INSEE RGP

L'APTV moins attractive que d'autres territoires touristiques de montagne

Si on compare la situation du territoire de l'APTV avec d'autres territoires de montagne dans les Alpes du Nord, on constate que l'APTV a un solde migratoire plus défavorable que les territoires de comparaison.

Le solde migratoire est positif dans la CC du Pays du Mont-Blanc et légèrement positif dans la CC des Vallées de Thônes (qui bénéficie de la forte attractivité de la région annécienne et de la grande région genevoise).

Pour la CC de Haute-Maurienne Vanoise, le solde migratoire est largement négatif à - 0,5% mais il s'est fortement amélioré malgré tout par rapport à la période précédente. Dans ce territoire, c'est le solde naturel nul qui est inquiétant.

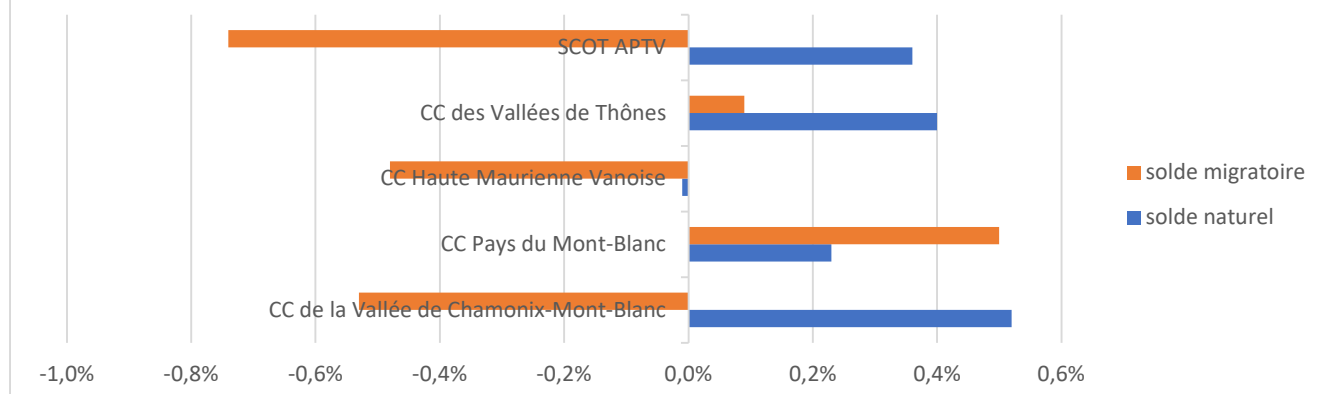
Il est préoccupant de constater que le solde migratoire s'est amélioré dans ces territoires, alors qu'il s'est encore détérioré sur l'APTV entre 2009-2014 et 2014-2020.

Le solde naturel est positif sur tous les territoires mais a connu un tassement entre 2009-2014 et 2014-2020.

	2009-2014			2014-2020		
	Evolution annuelle moyenne	dont solde naturel	dont solde migratoire	Evolution annuelle moyenne	dont solde naturel	dont solde migratoire
CC de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc	-0,2%	0,5%	-0,7%	0,0%	0,5%	-0,5%
CC Pays du Mont-Blanc	-0,6%	0,4%	-1,0%	0,7%	0,2%	0,5%
CC Haute Maurienne Vanoise	-1,1%	0,3%	-1,3%	-0,5%	0,0%	-0,5%
CC des Vallées de Thônes	0,9%	0,6%	0,4%	0,5%	0,4%	0,1%
SCOT Tarentaise-Vanoise	0,0%	0,5%	-0,5%	-0,4%	0,4%	-0,7%

Source : INSEE RGP

Solde naturel et migratoire annuel 2014 -2020 pour différents territoires de montagne



Source : INSEE RGP

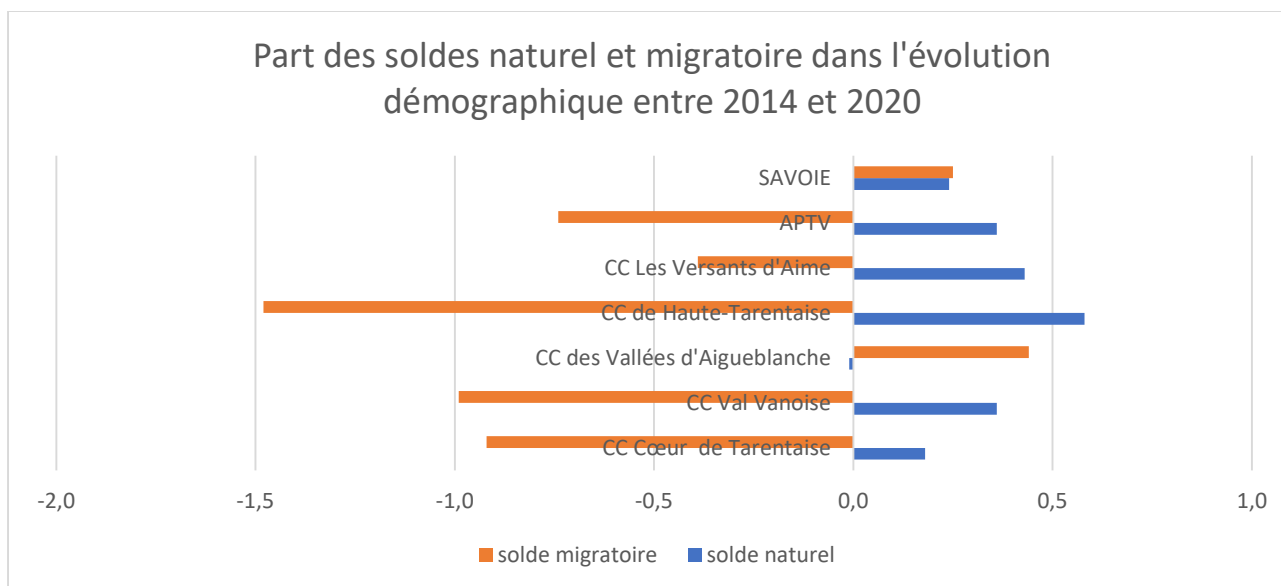
Des évolutions démographiques contrastées entre EPCI et communes au sein de l'APTV

	2009-2014			2014-2020		
	Evolution annuelle moyenne	dont solde naturel	dont solde migratoire	Evolution annuelle moyenne	dont solde naturel	dont solde migratoire
CC Cœur de Tarentaise	-0,23	0,32	-0,55	-0,74	0,18	-0,92
CC Val Vanoise	-0,27	0,47	-0,74	-0,63	0,36	-0,99
CC des Vallées d'Aigueblanche	-0,03	0,27	-0,3	0,43	-0,01	0,44
CC de Haute-Tarentaise	0,12	0,68	-0,56	-0,9	0,58	-1,48
CC Les Versants d'Aime	0,5	0,52	-0,02	0,04	0,43	-0,39
SCOT	0,03	0,49	-0,46	-0,38	0,36	-0,74
SAVOIE	0,76	0,36	0,40	0,49	0,24	0,25

Source : INSEE RGP

Sur la période 2013-2018, la CC des Vallées d'Aigueblanche se distingue des autres EPCI par le fait qu'il s'agit du seul territoire où le solde migratoire est largement positif d'une part et très largement supérieur au solde naturel (qui est nul).

Sur les quatre autres EPCI, le solde naturel est positif, alors que le solde migratoire est fortement négatif, ce qui fait chuter la dynamique démographique de ces territoires. Le solde migratoire est particulièrement négatif en Haute-Tarentaise (- 1,5% par an) et dans une moindre mesure, en Val-Vanoise (- 1% par an) et en Cœur de Tarentaise (- 0,9%).



Source : INSEE RGP

A l'échelle des communes, les évolutions sont encore plus contrastées. Seulement 5 communes sur 30 présentent un **solde migratoire** positif. Les communes de Planay, Grand-Aigueblanche et Les Avanchers-Valmorel ont les soldes migratoires les plus élevés. La commune de Tignes se distingue par un solde migratoire particulièrement négatif, à -6 % par an sur 2014-2020.

Parallèlement, les communes qui présentent un **solde naturel** négatif sont également rares (seulement 6 sur 30).

		2014-2020		
		Evolution annuelle moyenne	Dont solde naturel	Dont solde migratoire
Planay	CC Val Vanoise	1,77	0,92	0,85
Montvalezan	CC de Haute-Tarentaise	0,97	1,14	-0,17
Les Chapelles	CC de Haute-Tarentaise	0,69	1,08	-0,39
La Léchère	CC des Vallées d'Aigueblanche	0,58	0,36	0,22
La Plagne Tarentaise	CC Les Versants d'Aime	0,36	0,63	-0,27
Grand-Aigueblanche	CC des Vallées d'Aigueblanche	0,35	-0,27	0,62
Les Avanchers-Valmorel	CC des Vallées d'Aigueblanche	0,34	0	0,34
Aime-la-Plagne	CC Les Versants d'Aime	0,05	0,16	-0,11
Courchevel	CC Val Vanoise	-0,1	0,61	-0,71
Bourg-Saint-Maurice	CC de Haute-Tarentaise	-0,12	0,11	-0,23
Val-d'Isère	CC de Haute-Tarentaise	-0,15	1,22	-1,37
Salins-Fontaine	CC Cœur de Tarentaise	-0,16	-0,24	0,08
Peisey-Nancroix	CC Les Versants d'Aime	-0,31	0,85	-1,16
Hautecour	CC Cœur de Tarentaise	-0,33	-0,26	-0,07
Les Belleville	CC Cœur de Tarentaise	-0,36	0,96	-1,32
Les Allues	CC Val Vanoise	-0,4	0,77	-1,17
Montagny	CC Val Vanoise	-0,45	0,89	-1,34
Séez	CC de Haute-Tarentaise	-0,54	0,65	-1,19
Saint-Marcel	CC Cœur de Tarentaise	-0,55	0,19	-0,74
Pralognan-la-Vanoise	CC Val Vanoise	-0,85	0,24	-1,09
Notre-Dame-du-Pré	CC Cœur de Tarentaise	-0,93	-0,08	-0,85
Landry	CC Les Versants d'Aime	-1,2	0,56	-1,76
Brides-les-Bains	CC Val Vanoise	-1,25	-0,15	-1,1
Villaroger	CC de Haute-Tarentaise	-1,28	0,15	-1,43
Moûtiers	CC Cœur de Tarentaise	-1,32	-0,42	-0,9
Bozel	CC Val Vanoise	-1,45	-0,36	-1,09
Sainte-Foy-Tarentaise	CC de Haute-Tarentaise	-1,46	0,34	-1,8
Feissons-sur-Salins	CC Val Vanoise	-1,53	0,42	-1,95
Champagny-en-Vanoise	CC Val Vanoise	-1,64	0,13	-1,77
Tignes	CC de Haute-Tarentaise	-4,87	1,24	-6,11

Source : INSEE RGP

Un vieillissement généralisé de la population malgré une part importante de population active

Alors que la population tarine était un peu plus jeune que l'ensemble de la Savoie en 2009, avec notamment une part des moins de 14 ans et des 30-44 ans nettement supérieure à la moyenne départementale, ces proportions diminuent très sensiblement. Parallèlement, on note une augmentation substantielle de la part de tranche d'âge des 45-59 ans, qui dépasse désormais nettement la moyenne départementale.

Les classes d'âge 60-74 ans et > 75 ans ont fortement augmenté, mais leur proportion demeure inférieure à la moyenne départementale, qui a elle aussi très fortement augmenté sur la décennie 2009-2020.

	2009		2014		2020	
	SCoT APTV	SAVOIE	SCoT APTV	SAVOIE	SCoT APTV	SAVOIE
< 14 ans	19,2%	18,4%	17,9%	18,0%	16,6%	17,2%
15 - 29 ans	17,3%	17,5%	16,1%	16,8%	14,8%	16,2%
30 - 44 ans	24,1%	20,9%	22,3%	19,6%	20,6%	18,6%
45 - 59 ans	21,1%	20,7%	22,5%	20,7%	23,2%	20,8%
60 - 74 ans	11,6%	13,9%	13,9%	15,6%	16,5%	17,4%
75 - 89 ans	6,7%	8,5%	6,6%	8,3%	7,2%	8,5%
> 90 ans			0,7%	1,0%	1,0%	1,3%

Source : INSEE RGP

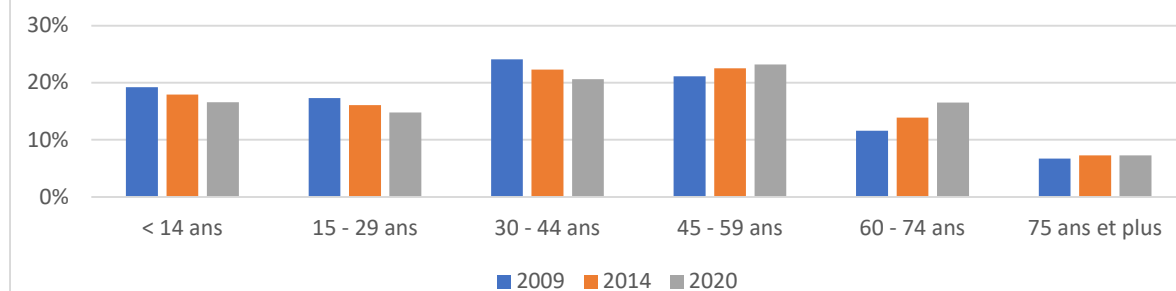
	Population APTV 2014	Population APTV 2020	Evolution annuelle moyenne
< 14 ans	9 282	8 404	-1,64%
15 - 29 ans	8 310	7 475	-1,75%
30 - 44 ans	11 519	10 417	-1,66%
45 - 59 ans	11 628	11 751	0,18%
60 - 74 ans	7 211	8 355	2,48%
75 - 89 ans	3 433	3 643	0,99%
> 90 ans	354	513	6,38%

Source : INSEE RGP

On a constaté donc que le territoire a perdu 1 1181 habitants entre 2014 et 2020.

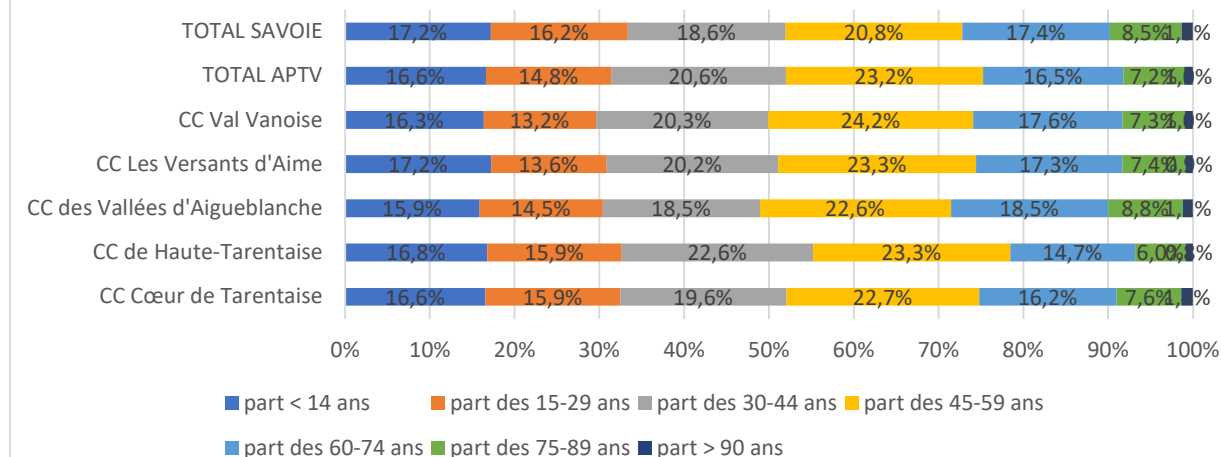
Il perd en réalité 2 816 personnes de moins de 44 ans et gagne 1 635 personnes de plus de 45 ans pendant cette période.

Part des différentes classes d'âge dans la population du territoire en 2009, 2014 et 2020



Source : INSEE RGP

Répartition de la population par tranche d'âge en 2020



Source : INSEE RGP

La CC des Versants d'Aime est le territoire le plus jeune avec 17,2% de la population de sa population âgée de moins de 14 ans. C'est équivalent à la part constatée à l'échelle de la Savoie.

La CC de Haute-Tarentaise présente une structure de population équilibrée, avec des parts importantes des 15-29 ans et des 30-44 ans, et la part la plus faible des > 60 ans (21,5%), très inférieure à la moyenne départementale (27,2%).

A l'inverse, plus du quart de la population de La CC des Vallées d'Aigueblanche est âgée de plus de 60 ans (28,5%), ce qui est supérieure à la part départementale (27,2%).

Le territoire de Tarentaise Vanoise se caractérise en 2020 par une part des moins de 30 ans inférieure à la moyenne départementale, mais une part des plus de 60 ans également inférieure à la moyenne départementale.

Dans tous les EPCI, la part cumulée des 30-59 ans est supérieure voire très supérieure à celle constatée au niveau de la Savoie (39.5%). Le territoire de l'APTV accueille donc proportionnellement beaucoup plus de personnes actives en âge de travailler. Cette part culmine dans la CC de Haute-Tarentaise à près de 46%.

	Part des 30-59 ans dans la population
CC Cœur de Tarentaise	42,3%
CC de Haute-Tarentaise	45,8%
CC des Vallées d'Aigueblanche	41,1%
CC Les Versants d'Aime	43,6%
CC Val Vanoise	44,5%
TOTAL APTV	43,8%
TOTAL SAVOIE	39,5%

Source : INSEE RGP

Composition des ménages

Il est intéressant d'examiner la composition des ménages et ses évolutions. Elle diffère selon les EPCI, avec des tendances analogues.

Part % dans l'ensemble des ménages du territoire	Une personne seule			Couple sans enfant		
	2009	2014	2020	2009	2014	2020
CC Cœur de Tarentaise	38,6	39,9	42,7	23,7	24,7	23,5
CC de Haute-Tarentaise	36,4	39,1	39,5	23,6	23,4	24,2
CC des Vallées d'Aigueblanche	30,8	33,2	36,2	27,9	29,2	28,5
CC Les Versants d'Aime	31,9	33,8	33,5	25	27,1	28,5
CC Val Vanoise	35	35,6	38,4	27,3	27,2	28,2
SCOT APTV	34,4	36,1	37,9	26,0	26,3	27,2
SAVOIE	32,4	33,8	35,7	27,4	28,5	28,4

Source : INSEE RGP

Dans tout le territoire, on assiste à une forte augmentation entre 2009, 2014 et 2020 de la part des personnes seules et des ménages sans enfant.

Part % dans l'ensemble des ménages du territoire	Couple avec enfant(s)			Famille monoparentale		
	2009	2009	2014	2020	2014	2020
CC Cœur de Tarentaise	28,1	24,3	23,6	8	8,8	8,7
CC de Haute-Tarentaise	29,9	26	23,9	8,1	8,3	9,8
CC des Vallées d'Aigueblanche	32,6	27,5	24,8	7,2	8,1	8,9
CC Les Versants d'Aime	34	29,5	27,6	7,6	7,6	9,2
CC Val Vanoise	28,8	26,6	23,4	6,4	8,9	8,1
SCOT APTV	30,0	27,0	24,3	7,8	8,5	8,5
SAVOIE	30,3	28,0	26,0	7,7	7,7	8,5

Source : INSEE RGP

A l'inverse, la part des ménages avec enfants diminue fortement, avec une augmentation de la part des familles monoparentales. Ceci est corrélé avec le vieillissement généralisé de la population, même si le territoire de l'APTV est globalement plus jeune que la Maurienne notamment.

EPCI	Age moyen 2014	Age moyen 2020
CC Cœur de Tarentaise	41,0 ans	42,0 ans
CC de Haute-Tarentaise	38,3	40,5
CC des Vallées d'Aigueblanche	41,9	43,5
CC Les Versants d'Aime	40,0	42,1
CC Val Vanoise	40,5	42,8
CC Haute Maurienne Vanoise	44,9	43,1
CC Maurienne Galibier	43,2	44,6
CC Cœur de Maurienne Arvan	43,9	45,8
CC du Canton de La Chambre	42,6	43,9
CC Porte de Maurienne	40,3	41,7
CA Arlysère	41,8	42,8
CA du Grand Chambéry	40,3	41,2
CA Grand Lac	41,8	43,0

Source : INSEE RGP

Evolution de la taille des ménages

Nombre moyen d'occupants par résidence principale	1990	1999	2009	2014	2020
Cœur de Tarentaise	2,47	2,27	2,17	2,1	2,05
Haute-Tarentaise	2,43	2,27	2,21	2,11	2,06
Vallées d'Aigueblanche	2,6	2,37	2,32	2,2	2,11
Les Versants d'Aime	2,61	2,44	2,32	2,23	2,17
Val Vanoise	2,53	2,26	2,19	2,15	2,07
SAVOIE	2,55	2,36	2,24	2,19	2,13

Source : INSEE RGP

La taille des ménages diminue très fortement depuis 30 ans. C'est une constatation nationale mais c'est particulièrement vrai en Tarentaise Vanoise.

Profil social de la population

Distribution du niveau de vie annuel et indicateurs d'inégalités

Précisions méthodologiques :

Les données et analyses ci-dessous sont issues du **Dispositif sur les revenus localisés sociaux et fiscaux 2020** (Filosofi) qui permet une observation du revenu disponible des ménages (ce dont ils disposent au cours d'une année pour consommer et épargner) à un niveau territorial plus fin que le département.

Les données issues de Filosofi proviennent du rapprochement des données fiscales (les déclarations de revenus des personnes physiques, la taxe d'habitation et le fichier d'imposition des personnes) fournies à l'Insee par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et des données sur les prestations sociales émanant des principaux organismes gestionnaires de ces prestations : la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), la Caisse nationale assurance vieillesse (Cnav) et la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA).

Le revenu fiscal par unité de consommation est le rapport du revenu fiscal du ménage au nombre d'unités de consommation UC de ce ménage. Le nombre d'unités de consommation est obtenu de la façon suivante :

- 1 pour le premier adulte ;
- + 0.5 par adulte ou enfant de 14 ans ou plus ;
- + 0.3 par enfant de moins de 14 ans ;
- + 0.2 pour une famille monoparentale.

La médiane est la valeur du revenu fiscal partageant la population en deux groupes de tailles strictement égales : la moitié de la population gagne plus de ce seuil et l'autre moitié, moins.

L'analyse des données fiscales fait ressortir les éléments suivants :

En 2019, Cœur de Tarentaise, la moitié de la population (par unité de consommation) a un niveau de vie inférieur à 22 200 euros annuels, soit 1 850 euros par mois (niveau de vie médian).

Les 10 % de personnes (unité de consommation) les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 11 700 euros (1^{er} décile ou D1). Pour les 10 % les plus aisées, il dépasse 37 370 euros (9^e décile ou D9). Le rapport interdécile D9/D1 s'établit ainsi à 3,2.

A l'échelle du département de la Savoie, le revenu du 1^{er} décile est assez nettement plus bas qu'en Tarentaise Vanoise, et celui du 9^{ème} décile est plus élevé. Le rapport interdécile D9/D1 est sensiblement plus important à 4,2.

Année 2020 Distribution des revenus déclarés par unité de consommation	Médiane (€)	1^{er} décile (€)	9^e décile (€)	Rapport interdécile 9^e décile/1^{er} décile	Indice de Gini
CC Cœur de Tarentaise	22 200	11 700	37 370	3,2	0,279
CC Val Vanoise	23 580	12 910	41 590	3,2	0,303
CC des Vallées d'Aigueblanche	23 250	13 810	36 260	2,6	0,231
CC de Haute-Tarentaise	22 950	12 740	39 500	3,1	0,278
CC Les Versants d'Aime	23 240	13 880	38 130	2,7	0,259
Savoie	23 390	10 160	42 760	4,2	0,318
Haute-Savoie	27 510	11 050	61 760	5,6	0,369

Source : INSEE Fichier localisé social et fiscal (Filosofi)

L'indice de Gini mesure le degré d'inégalité de la distribution des niveaux de vie. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant à l'égalité parfaite (tout le monde a le même niveau de vie) et la valeur 1 à l'inégalité extrême (une seule personne a tout le revenu). Au sein de Tarentaise Vanoise, Val Vanoise présente plus d'inégalités, les Vallées d'Aigueblanche moins, avec des niveaux de revenus plus homogènes.

Au niveau du département de la Savoie, l'indice est sensiblement plus important, ce qui traduit des écarts nettement plus forts entre les revenus les plus élevés et ceux les plus faibles. (Ces écarts sont encore plus marqués en Haute-Savoie).

Année 2020	Part des revenus d'activité (%)	dont part des salaires et traitements (%)	dont part des indemnités de chômage (%)	dont part des revenus des activités non salarisées (%)	Part des pensions, retraites et rentes (%)
CC Cœur de Tarentaise	73,6	59,6	5,3	8,7	24,9
CC Val Vanoise	74,7	56,2	4,7	13,8	23,4
CC des Vallées d'Aigueblanche	71,5	60,8	3,9	6,8	28,7
CC de Haute-Tarentaise	77,8	61,0	5,5	11,3	21,6
CC Les Versants d'Aime	76,2	60,8	4,9	10,5	24,2
Savoie	66,2	57,6	3,2	5,4	27,5
Haute-Savoie	74,9	68,0	3,2	3,7	19,5

Source : INSEE Fichier localisé social et fiscal (Filosofi).

Année 2020	Part des revenus du patrimoine et autres revenus (%)	Part de l'ensemble des prestations sociales (%)	dont part des prestations familiales (%)	dont part des minima sociaux (%)	dont part des prestations logement (%)	Part des impôts (%)
CC Cœur de Tarentaise	13,0	4,6	1,7	1,9	1,0	-16,1
CC Val Vanoise	18,3	2,3	1,1	0,8	0,4	-18,7
CC des Vallées d'Aigueblanche	11,0	3,6	1,5	1,4	0,7	-14,8
CC de Haute-Tarentaise	16,1	2,8	1,2	1,1	0,5	-18,3
CC Les Versants d'Aime	12,9	2,8	1,4	0,9	0,5	-16,1

Source : INSEE Fichier localisé social et fiscal (Filosofi).

On constate que la part des revenus d'activités est plus importante que la moyenne départementale, et celle des pensions, retraites et rentes, moins importante. Tarentaise Vanoise est donc un territoire d'actifs, en particulier la Haute-Tarentaise. Cela corrobore l'analyse des classes d'âges effectuée précédemment.

La part des revenus du patrimoine est significativement élevée en Val Vanoise et celle des prestations sociales plus marquée en Cœur de Tarentaise et dans les Vallées d'Aigueblanche.

	Population 2020 INSEE	Nombre total de personnes couvertes par foyers bas revenus * fin 2021	Part / population	Nombre de personnes couvertes par le RSA fin 2021	Part / population
CC Cœur de Tarentaise	9 094	1 123	12,3%	319	3,5%
CC Val Vanoise	9 090	525	5,8%	117	1,3%
CC des Vallées d'Aigueblanche	7 192	567	7,9%	159	2,2%
CC de Haute-Tarentaise	15 482	1 087	7,0%	254	1,6%
CC Les Versants d'Aime	9 699	608	6,3%	103	1,1%
SCoT APTV	50 557	3 910	7,7%	952	1,9%
TOTAL SAVOIE	434 369	42 139	9,7%	10754	2,5%

Source : INSEE et CAF

* Ménage à bas revenus : ménage touchant un revenu inférieur à 60 % du revenu déclaré médian de l'ensemble de la population, soit 1 135€ euros en 2021 pour une personne seule.

Il apparait que le territoire comprend une proportion nettement moins importante de personnes à bas revenus ou d'allocataires du RSA que la moyenne départementale, en particulier Val Vanoise ou les Versants d'Aime, sauf Cœur de Tarentaise qui se situe significativement au-dessus des moyennes départementales.

Un parc de logements en augmentation sur le territoire, surtout pour des résidences secondaires

Les chiffres clés :

Une population permanente en diminution (-200 habitants par an entre 2014 et 2020) qui se traduit par une stagnation des résidences principales, avec la production de moins de 30 logements en moyenne par an.

Le SCoT envisage 350 à 400 logements (résidences principales) par an mais pour une croissance démographique de 235 habitants supplémentaires par an en moyenne.

Le parc total de logements a toutefois connu une croissance de 0,55% par an, soit 540 logements par an en moyenne entre 2014 et 2020 majoritairement en résidences secondaires (+ 600 résidences secondaires + 30 résidences principales mais - 90 logements vacants).

La vacance diminue très sensiblement sur tout le territoire.

Entre 2014 et 2020, le parc total de logements a augmenté en moyenne de 0,54 % par an sur le territoire de Tarentaise Vanoise.

EPCI	Nombre total de logements			Evolution absolue		Taux d'évolution relative annuelle	
	2009	2014	2020	2009-2014	2014-2020	2009-2014	2014 - 2020
CC Coeur de Tarentaise	17 428	18 365	19 204	937	839	1,05%	0,75%
CC de Haute-Tarentaise	29 761	31 921	32 950	2 160	1 029	1,41%	0,53%
CC des Vallées d'Aigueblanche	7 356	7 686	8 019	330	333	0,88%	0,71%
CC Les Versants d'Aime	18 060	18 957	19 070	897	113	0,97%	0,10%
CC Val Vanoise	22 026	22 199	23 119	173	920	0,16%	0,68%
Total SCoT	94 631	99 128	102 362	4 497	3 234	0,93%	0,54%
Total Savoie	315 844	335 505	355 574	19 661	20 069	1,22%	0,97%

Source : INSEE RGP

L'évolution absolue intègre des évolutions différenciées en résidences principales, résidences secondaires et logements vacants selon les territoires (ainsi, par exemple, pour la CC des Versants d'Aime, les 113 supplémentaires entre 2014 et 2020 se décomposent en + 144 résidences principales + 37 résidences secondaires - 67 logements vacants).

Les évolutions sont assez homogènes en valeurs relatives selon les EPCI, sauf pour la CC des Versants d'Aime, où le parc de logements a très peu augmenté.

Ce chiffre global de +0,54% de croissance annuelle moyenne du parc à l'échelle de l'APTV recouvre des évolutions très différenciées selon la nature des logements : ainsi les **logements pour résidences principales** ont été stables (+0,1% par an), ce qui est cohérent avec l'évolution démographique négative de population permanente pendant la même période de -0,4% par an.

Cette stabilité couvre cependant des évolutions contrastées entre les EPCI de l'APTV. Ainsi on constate une croissance significative de la production de résidences principales sur les Vallées d'Aigueblanche et, dans une moindre mesure, sur les Versants d'Aime.

EPCI	Résidences principales			Evolution absolue		Taux d'évolution relative annuelle	
	2009	2014	2020	2009-2014	2014-2020	2009-2014	2014 - 2020
CC Cœur de Tarentaise	4 316	4 401	4 368	85	-33	0,39%	-0,13%
CC de Haute-Tarentaise	6 946	7 622	7 449	676	-173	1,87%	-0,38%
CC des Vallées d'Aigueblanche	3 044	3 162	3 377	118	215	0,76%	1,10%
CC Les Versants d'Aime	4 041	4 309	4 453	268	144	1,29%	0,55%
CC Val Vanoise	4 324	4 335	4 349	11	14	0,05%	0,05%
Total SCoT	22 671	23 829	23 996	1 158	167	1,00%	0,12%
Total Savoie	178 822	190 571	202 682	11 749	12 111	1,28%	1,03%

Source : INSEE RGP

En revanche, la **croissance des résidences secondaires** a encore été très soutenue entre 2014 et 2020, à +0,8% en moyenne par an (soit environ 3600 résidences secondaires supplémentaires en 6 ans).

EPCI	Résidences secondaires et logements occasionnels			Evolution absolue		Taux d'évolution relative annuelle	
	2009	2014	2020	2009-2014	2014-2020	2009-2014	2014 - 2020
CC Cœur de Tarentaise	12 555	13 249	14 117	694	868	1,08%	1,06%
CC de Haute-Tarentaise	22 356	23 356	24 933	1 000	1 577	0,88%	1,09%
CC des Vallées d'Aigueblanche	3 893	4 028	4 226	135	198	0,68%	0,80%
CC Les Versants d'Aime	13 631	14 178	14 215	547	37	0,79%	0,04%
CC Val Vanoise	17 264	17 273	18 201	9	928	0,01%	0,88%
Total SCoT	69 699	72 084	75 692	2 385	3 608	0,68%	0,82%
Total Savoie	121 062	125 386	131 530	4 324	6 144	0,70%	0,80%

Les résidences secondaires représentent près des ¾ des logements à l'échelle du territoire, avec une part en progression à 73,9% en 2020.

	<i>Part Résidences secondaires / total</i>			<i>Part Résidences principales / total</i>		
	2009	2014	2020	2009	2014	2020
CC Cœur de Tarentaise	72,0%	72,1%	73,5%	24,8%	24,0%	22,7%
CC de Haute-Tarentaise	75,1%	73,2%	75,7%	23,3%	23,9%	22,6%
CC des Vallées d'Aigueblanche	52,9%	52,4%	52,7%	41,4%	41,1%	42,1%
CC Les Versants d'Aime	75,5%	74,8%	74,5%	22,4%	22,7%	23,4%
CC Val Vanoise	78,4%	77,8%	78,7%	19,6%	19,5%	18,8%
SCoT APTV	73,7%	72,7%	73,9%	24,0%	24,0%	23,4%

Source : INSEE RGP

La somme ne fait pas 100%, la différence représente les logements vacants ou occasionnels.

Les dynamiques des EPCI sont assez différenciées :

- Les CC Cœur de Tarentaise et Haute-Tarentaise ont toutes connu une légère baisse du nombre de résidences principales (ou une quasi-stagnation pour Val Vanoise), couplée à une hausse soutenue du nombre de résidences secondaires, de 0,9% à plus de 1% par an. Sur ces territoires, l'écart se creuse entre résidences principales et résidences secondaires.
- La CC des Vallées d'Aigueblanche a connu une hausse marquée du nombre de résidences principales (+1,1% par an), ainsi qu'une hausse du nombre de résidences secondaires (+0,8% par an) ;
- La CC des Versants d'Aime est le seul territoire où le parc de résidences secondaires a très peu augmenté. Le parc de résidences principales a, quant à lui, connu une croissance significative (+0,55% par an).

Logements vacants

				Evolution absolue		Taux d'évolution relative annuelle	
EPCI	2009	2014	2020	2009-2014	2014-2020	2009-2014	2014 - 2020
CC Coeur de Tarentaise	557	715	719	158	4	5,12%	0,09%
CC de Haute-Tarentaise	459	943	568	484	-375	15,49%	-8,10%
CC des Vallées d'Aigueblanche	419	495	416	76	-79	3,39%	-2,86%
CC Les Versants d'Aime	389	470	403	81	-67	3,86%	-2,53%
CC Val Vanoise	438	592	569	154	-23	6,21%	-0,66%
Total SCoT	2262	3215	2675	953	-540	7,28%	-3,02%
Total Savoie	15 964	19 550	21 363	3 586	1 813	4,14%	1,49%

Source : INSEE RGP

				Taux de vacance		
EPCI	2009	2014	2020	2009	2014	2020
CC Coeur de Tarentaise	557	715	719	3.2%	3.9%	3.7%
CC de Haute-Tarentaise	459	943	568	1.5%	3%	1.7%
CC des Vallées d'Aigueblanche	419	495	416	5.7%	6.4%	5.2%
CC Les Versants d'Aime	389	470	403	2.2%	2.5%	2.1%
CC Val Vanoise	438	592	569	2%	2.7%	2.5%
SCoT APTV	2262	3215	2675	2,4%	3,2%	2,6%
Total Savoie	15 964	19 550	21 363	5.1%	5.8%	6%

Source : INSEE RGP

La vacance est en baisse sur le territoire. Déjà faible en 2014, elle tombe à moins de 3% du parc sur certains EPCI en 2020. Un taux de vacance très faible comme celui-ci traduit généralement une forte tension sur le marché de l'immobilier.

La réduction de la vacance a été particulièrement marquée sur la CC de Haute-Tarentaise (environ 375 logements vacants en moins). On peut s'interroger sur les causes de cette diminution, certains logements précédemment vacants ont peut-être été transformés en résidences secondaires.

Les marchés foncier et immobilier – l'évolution des prix des transactions

Avertissement : Les données DVF sont à prendre avec précaution, dans la mesure où les années les plus récentes sont réenrichies lors des actualisations ultérieures de la base de données (le temps que l'ensemble des informations remonte). Les données sur 2021 et surtout 2022 sont donc à considérer comme des tendances, et non comme des données précises. C'est pourquoi 2022 est mentionné comme « incomplet » dans les analyses ci-dessous.

Un marché immobilier particulièrement dynamique pour les appartements.

Vision générale du marché et des dynamiques de mutation à l'échelle de Tarentaise Vanoise

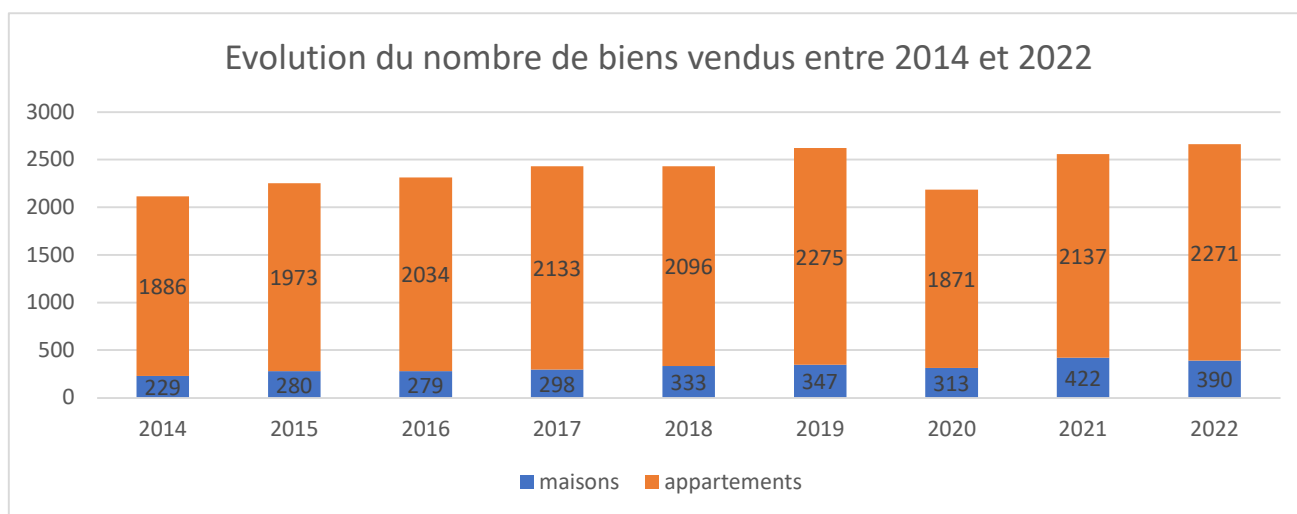
Sur la période 2014-2022 (9 ans), la base DVF recense 2 891 maisons et 18 676 appartements vendus. A noter que le même bien peut potentiellement être compté plusieurs fois lorsqu'il a fait l'objet de plusieurs ventes sur la période étudiée.

Les prix enregistrés sont très disparates, allant de sommes modiques (euro symbolique) jusqu'à plusieurs millions d'euros (bien d'exception ou vente englobant un grand nombre de biens).

Le nombre de logements vendus oscille entre 1 871 et 2 275 entre 2014 et 2022, avec un pic en 2019.

Le marché est fortement dominé par les ventes d'appartements, qui représentent presque 90% des biens vendus chaque année.

En revanche, le nombre de maisons vendues en 2021 fut au plus haut sur la période avec 422 mutations.



1. Marché des appartements

Méthodologie : il n'est pas possible d'identifier des ventes en viager ou en nue-propiété, dont le prix de vente est minoré par des paramètres qui échappent au marché. Enfin, il existe de nombreuses ventes multiples (plusieurs appartements vendus au sein d'un seul prix de vente global, sans niveau de détail sur la valeur estimée de chacun d'entre eux).

Les appartements concernés constituent à la fois des résidences secondaires ou principales, voire logements vacants. De même, il peut s'agir d'appartements anciens, récents et neufs.

De fait, les valeurs affichées dans les analyses suivantes sont donc à considérer comme des ordres de grandeur et des tendances, et non comme des valeurs précises.

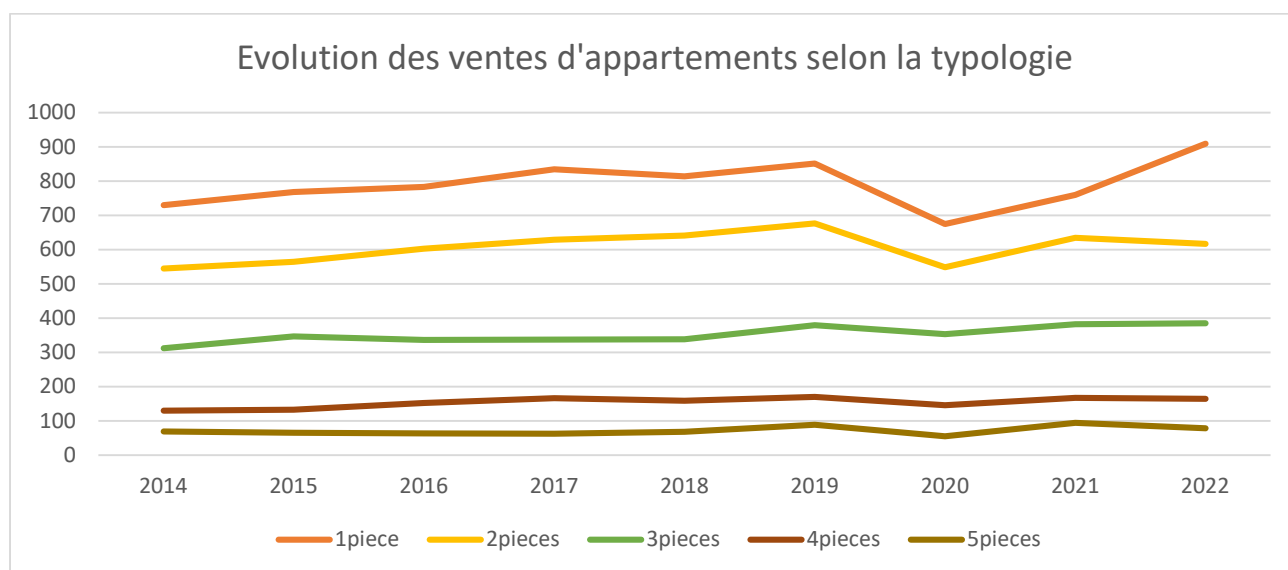
Après un pic en 2019 à 2 275 ventes, le nombre d'appartements vendus à l'échelle de Tarentaise Vanoise semble se stabiliser.

Le marché des appartements est dominé par le territoire de Haute Tarentaise, qui représente près du tiers des ventes d'appartements enregistrées chaque année.

Evolution du nombre d'appartements vendus entre 2014 et 2022 :

Année de mutation	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
CC Cœur de Tarentaise	386	366	393	377	363	431	322	363	362
CC de Haute-Tarentaise	697	676	712	753	743	695	560	663	744
CC des Vallées d'Aigueblanche	83	113	109	119	122	172	128	139	162
CC Les Versants d'Aime	369	441	423	432	399	475	433	520	534
CC Val Vanoise	351	377	397	452	469	502	428	452	469
TOTAL APTV	1 886	1 973	2 034	2 133	2 096	2 275	1 871	2 137	2 271

Evolution des ventes selon la typologie des appartements :



Les petits appartements (1 et 2 pièces) dominent très largement le marché des ventes d'appartements.

2. Marché des maisons

Méthodologie : Comme pour les appartements, il n'est pas possible d'identifier des ventes en viager ou en nue-propriété, dont le prix de vente est impacté par des paramètres qui échappent au marché.

Les maisons concernées peuvent constituer à la fois des résidences secondaires ou principales, voire des logements vacants. De même, il peut s'agir de maisons anciennes (y compris chalets d'alpage par exemple), récentes ou neuves (y compris des chalets à plusieurs millions d'€).

De fait, les valeurs affichées dans les analyses suivantes sont donc à considérer comme des ordres de grandeur et des tendances, et non comme des valeurs précises.

Le nombre de maisons vendues à l'échelle de Tarentaise Vanoise a sensiblement augmenté en 2014.

Le marché des maisons est logiquement plus diffusé sur le territoire que celui des appartements, qui est très polarisé sur les stations de ski et les pôles urbains. Le territoire de Val Vanoise est néanmoins le plus actif.

Evolution du nombre de maisons vendues entre 2014 et 2022 :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
CC Cœur de Tarentaise	40	44	42	41	59	55	55	65	68
CC de Haute-Tarentaise	52	54	56	55	57	72	56	97	74
CC des Vallées d'Aigueblanche	25	34	45	49	43	51	48	75	61
CC Les Versants d'Aime	50	62	59	69	70	76	63	72	76
CC Val Vanoise	62	86	77	84	104	93	91	113	111
TOTAL APTV	229	280	279	298	333	347	313	422	390

Des prix de vente en forte hausse en particulier pour les petits logements récents et les maisons.

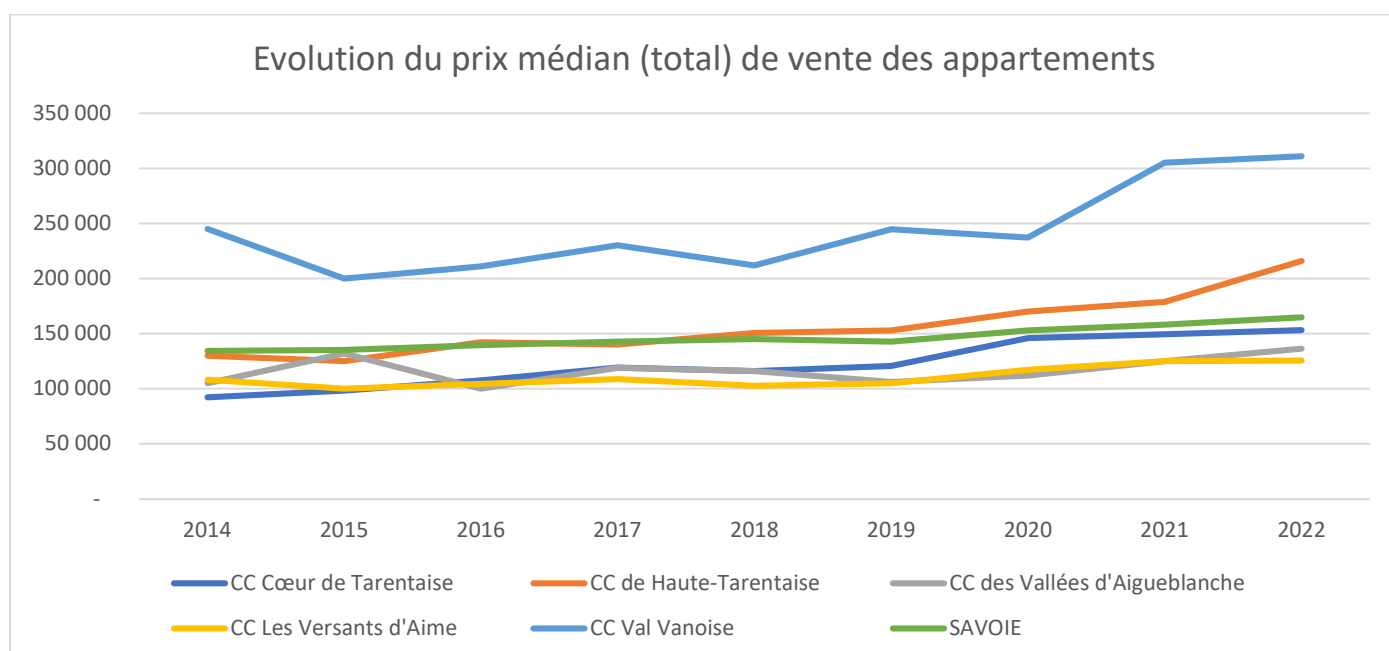
1. Evolution des prix de vente des appartements :

Prix médian total de vente appartements en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
CC Cœur de Tarentaise	92 366	98 150	107 408	119 150	116 000	120 500	145 871	149 500	153 250
CC de Haute-Tarentaise	130 000	125 000	142 100	140 000	150 400	153 000	170 000	178 749	215 998
CC des Vallées d'Aigueblanche	105 000	132 000	100 000	119 000	116 000	106 200	111 900	125 000	136 500
CC Les Versants d'Aime	108 000	100 000	104 300	108 684	102 500	105 000	117 000	125 000	125 570
CC Val Vanoise	245 000	200 000	211 000	230 000	211 805	244 719	237 250	305 000	311 000
SAVOIE	134 500	135 000	139 400	142 650	145 000	142 820	153 000	158 000	165 000

Le prix médian de vente des appartements a fortement augmenté depuis 2019.

Il est particulièrement élevé sur Val Vanoise et, dans une moindre mesure, sur la Haute-Tarentaise.

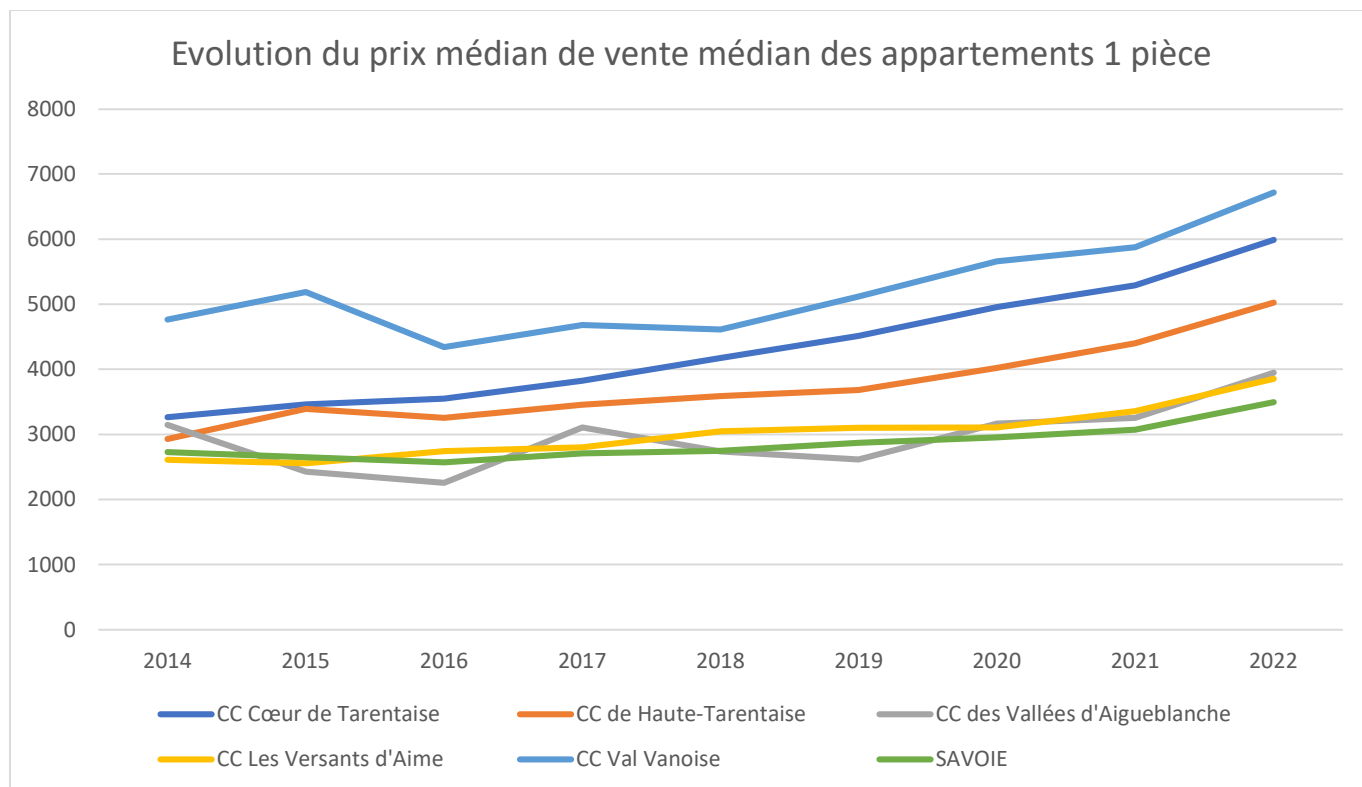
Sinon, il est moins élevé que le prix médian de vente des appartements de la médiane savoyarde, du fait de la petitesse des appartements vendus en Tarentaise Vanoise (majoritairement des 1 et 2 pièces), car on verra ci-dessous que le prix au m² est plus élevé.



Déjà élevé dans les années 2015, entre 2 500 et 3 500 €/m² environ, le prix des appartements 1 pièce a connu une hausse généralisée importante depuis 2019 pour dépasser 4 000 €/m², quel que soit le territoire de Tarentaise Vanoise.

Depuis 2022, c'est clairement Val Vanoise qui est le plus cher avec un prix médian au m² supérieur à 6 500 €/m² ; suivi par Cœur de Tarentaise à près de 6 000 €/m².

Tous les territoires de Tarentaise Vanoise présentent un prix médian des appartements 1 pièce, supérieur au prix médian départemental.

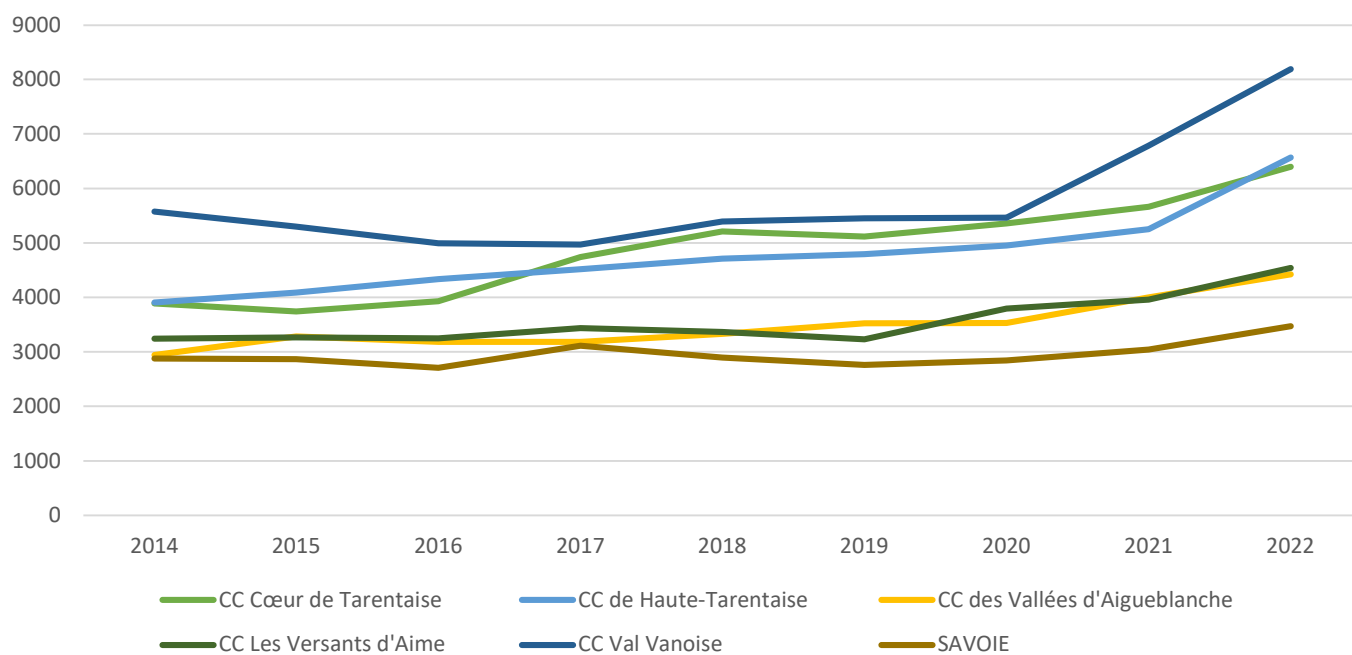


On retrouve une évolution analogue avec une très forte hausse ces dernières années pour les appartements de 2 pièces.

Depuis 2022, c'est clairement Val Vanoise qui est le plus cher avec un prix médian au m² supérieur à 8 000 €/m² ; suivi par Cœur de Tarentaise et la Haute-Tarentaise à plus de 6 500 €/m².

Pour les appartements 2 pièces, tous les territoires de Tarentaise Vanoise présentent également un prix médian nettement supérieur au prix médian départemental.

Evolution du prix médian de vente au m² des appartements 2 pièces



Détail des volumes et prix de ventes d'appartements par commune entre 2014 et 2022

Avertissement : un effectif statistique trop faible ne saurait être représentatif du marché, les données ne sont pas indiquées. De ce fait, un certain nombre de communes ne figure pas dans le tableau.

Nombre de mutations d'appartements	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
CC Cœur de Tarentaise									
Les Belleville	350	336	348	335	319	360	271	293	298
Moûtiers	26	17	34	31	27	45	31	54	45
Salins-Fontaine	5	11	6	8	9	17	12	10	13
CC de Haute-Tarentaise									
Bourg-Saint-Maurice	346	302	296	295	331	331	263	260	284
Montvalezan	69	35	53	81	72	66	55	71	67
Sainte-Foy-Tarentaise	19	20	9	12	10	15	13	40	30
Séez	24	27	26	33	24	21	27	17	23
Tignes	123	160	205	189	179	137	103	135	196
Val-d'Isère	115	132	121	139	123	122	94	137	137
CC des Vallées d'Aigueblanche									
Grand-Aigueblanche	23	44	35	41	28	54	32	39	50
La Léchère	11	17	11	13	14	19	16	19	21
Les Avanchers-Valmorel	49	52	64	66	80	99	81	81	93
CC Les Versants d'Aime									
Aime-la-Plagne	100	129	112	122	85	115	118	117	153
La Plagne Tarentaise	230	276	278	269	268	300	261	336	315
Landry	20	21	18	25	30	28	30	28	33
Peisey-Nancroix	22	16	16	17	17	33	24	39	33
CC Val Vanoise									
Bozel	15	16	26	33	17	30	31	31	26
Brides-les-Bains	26	36	50	49	55	33	37	31	57
Champagny-en-Vanoise	14	20	20	42	36	24	28	34	25
Courchevel	127	135	113	124	142	158	124	137	149
Les Allues	133	144	151	170	179	198	157	163	169
Pralognan-la-Vanoise	32	21	36	30	33	53	41	49	38

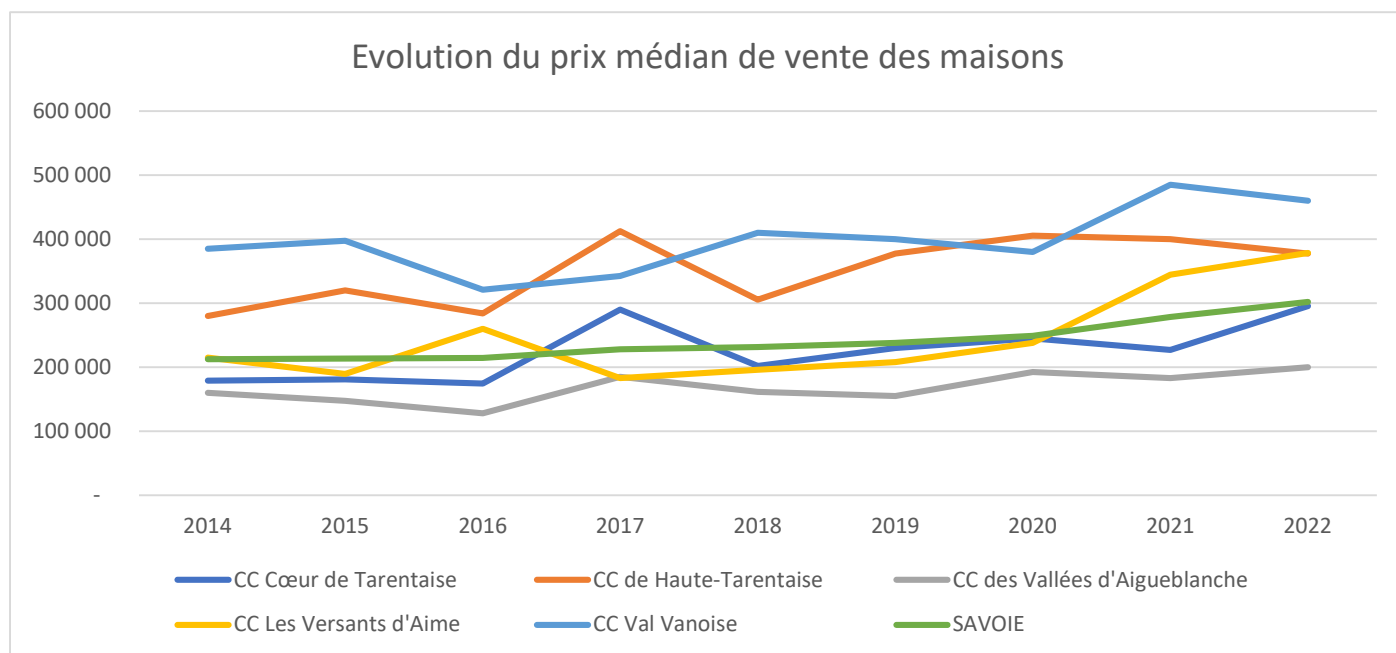
Prix médian de vente des appartements €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
CC Cœur de Tarentaise									
Les Belleville	95 000	96 521	108 000	125 000	120 000	127 200	155 000	162 500	163 400
Moûtiers	63 800	103 700	105 450	101 360	90 650	105 000	85 000	124 000	118 800
Salins-Fontaine	110 000	81 000	115 000	69 300	78 000	109 000	122 775	103 500	164 930
CC de Haute-Tarentaise									
Bourg-Saint-Maurice	110 000	111 000	111 250	122 100	129 500	125 000	133 650	130 800	142 450
Montvalezan	97 000	140 000	152 500	114 270	133 700	120 000	115 000	131 760	165 150
Sainte-Foy-Tarentaise	269 500	270 640	258 667	200 000	329 800	277 530	235 000	287 900	362 500
Séiez	157 275	168 000	193 150	174 498	197 505	135 231	223 560	245 560	261 200
Tignes	110 000	110 000	147 665	138 500	124 100	149 000	201 000	155 000	204 775
Val-d'Isère	285 000	181 283	210 000	250 000	225 500	309 000	385 000	300 000	390 000
CC des Vallées d'Aigueblanche									
Grand-Aigueblanche	127 000	162 775	121 000	154 900	163 250	121 150	192 250	160 000	136 620
La Léchère	85 500	160 000	96 000	78 000	108 500	67 000	76 000	93 050	140 000
Les Avanchers-Valmorel	95 000	114 750	95 000	103 800	105 500	104 500	105 000	122 220	134 000
CC Les Versants d'Aime									
Aime-la-Plagne	82 250	105 542	107 500	119 362	111 000	90 510	96 200	114 850	124 275
La Plagne Tarentaise	107 650	98 250	102 250	102 000	96 750	104 000	117 195	120 300	125 000
Landry	177 442	127 000	137 314	108 300	121 000	129 900	152 383	175 460	124 348
Peisey-Nancroix	111 100	94 310	138 754	185 000	140 000	153 900	135 825	216 450	170 000
CC Val Vanoise									
Bozel	188 000	152 625	238 850	253 440	183 980	240 140	294 945	318 130	264 370
Brides-les-Bains	84 913	80 300	82 920	87 000	95 000	99 000	103 000	115 300	106 200
Champagny-en-Vanoise	109 000	153 428	178 500	317 500	200 500	198 400	171 775	354 100	290 000
Courchevel	285 000	244 700	242 500	268 000	274 000	295 150	427 500	400 760	606 460
Les Allues	310 000	240 000	281 000	239 340	276 350	308 480	275 000	338 800	374 000
Pralognan-la-Vanoise	118 300	150 000	180 865	129 650	110 000	110 900	116 000	157 000	173 000

2. Evolution des prix de vente des maisons :

Tous les territoires de Tarentaise Vanoise ont connu une augmentation des prix moyens des maisons, chalets, granges, etc, sur des niveaux de prix cependant très disparates.

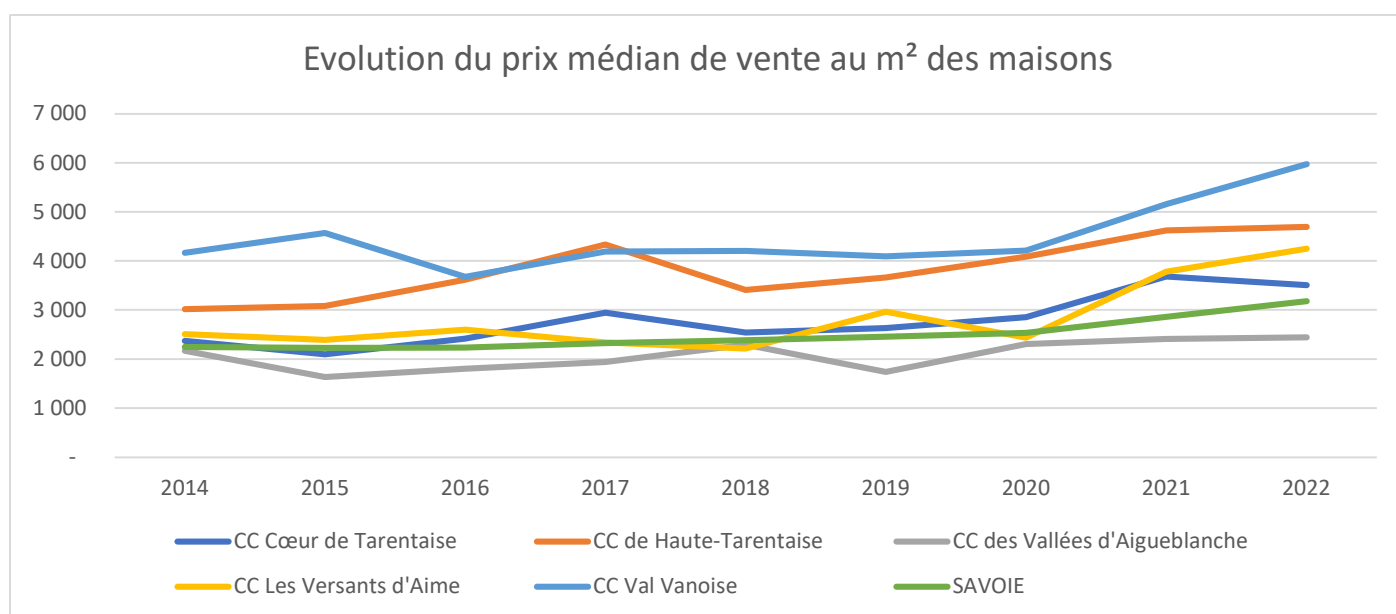
Les prix médians les plus élevés sont également constatés sur Val Vanoise, à plus de 450 000 € en 2022 ; suivis par la Haute-Tarentaise et les versants d'Aime à environ 380 000 €.

Sur les Vallées d'Aigueblanche, les prix médians sont nettement moins élevés que la médiane départementale (300 000 €) et atteignent tout juste 200 000 € en 2022.



Comme pour les appartements, depuis 2022, c'est clairement Val Vanoise qui est le plus cher avec un prix médian au m² supérieur à 6 000 €/m² ; suivi par la Haute-Tarentaise à plus de 4 500 €/m².

Sur les Vallées d'Aigueblanche, les prix médians au m² (2 500 €/m² en 2022) sont nettement moins élevés que la médiane départementale (près de 3 200 €/m²).



Détail des volumes et prix de vente des maisons par commune entre 2014 et 2022

Avertissement : un effectif statistique trop faible ne saurait être représentatif du marché, les données ne sont pas indiquées (ns = non significatif). De ce fait, un certain nombre de communes ne figure pas non plus dans le tableau.

Nombre de mutations	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
CC Cœur de Tarentaise									
Les Belleville	23	22	31	25	34	34	31	46	39
CC de Haute-Tarentaise									
Bourg-Saint-Maurice	15	23	17	18	18	25	20	40	22
Les Chapelles	ns	5	6	5	9	ns	6	8	9
Montvalezan	8	6	ns	7	ns	10	5	13	7
Sainte-Foy-Tarentaise	10	12	13	9	7	10	12	15	17
Séez	9	5	9	ns	9	11	6	11	10
CC des Vallées d'Aigueblanche									
Grand-Aigueblanche	9	16	16	23	19	17	20	27	23
La Léchère	10	13	26	20	16	23	21	34	28
Les Avanchers-Valmorel	6	6	ns	6	8	12	7	14	10
CC Les Versants d'Aime									
Aime-la-Plagne	27	18	18	16	23	26	29	26	27
La Plagne Tarentaise	10	32	27	34	33	35	23	32	36
Landry	10	6	9	12	5	8	7	9	5
Peisey-Nancroix	ns	7	5	7	9	7	ns	6	9
CC Val Vanoise									
Bozel	ns	12	13	12	17	14	14	19	14
Champagny-en-Vanoise	ns	8	7	8	6	8	7	7	9
Courchevel	22	26	23	28	32	30	22	36	36
Les Allues	19	23	16	18	25	17	22	20	23
Montagny	ns	ns	6	5	8	6	8	8	9
Planay	5	5	ns	6	ns	6	8	8	7
Pralognan-la-Vanoise	5	ns	7	ns	8	ns	5	9	9

Prix médian des maisons	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
CC Cœur de Tarentaise									
Les Belleville	330 000	250 000	169 400	550 100	267 700	290 750	313 625	302 500	560 000
CC de Haute-Tarentaise									
Bourg-Saint-Maurice	260 000	306 000	265 750	319 500	204 453	240 000	395 000	276 500	521 960
Les Chapelles	ns	419 000	214 300	215 000	187 000	ns	227 460	246 000	345 130
Montvalezan	249 875	346 750	ns	511 500	247 500	ns	414 350	390 090	320 000
Sainte-Foy-Tarentaise	657 500	363 850	264 000	485 000	342 000	647 500	691 500	735 000	271 000
Séez	180 000	250 000	292 760	ns	274 420	390 000	361 500	453 800	399 358
CC des Vallées d'Aigueblanche									
Grand-Aigueblanche	208 550	149 375	221 340	208 000	218 000	200 000	204 860	210 000	255 000

La Léchère	137 625	130 000	98 000	136 000	138 000	130 000	171 000	164 000	163 450
Les Avanchers-Valmorel	159 900	164 822	ns	222 500	165 000	199 996	267 972	238 400	198 235
CC Les Versants d'Aime									
Aime-la-Plagne	215 600	164 550	123 000	107 500	190 000	176 935	217 000	329 050	400 000
La Plagne Tarentaise	144 250	166 500	285 000	218 500	175 400	240 000	190 000	346 260	296 539
Landry	322 500	298 475	347 000	369 000	110 000	138 290	347 850	269 000	250 000
Peisey-Nancroix	ns	262 169	560 000	183 000	332 000	185 000	ns	389 605	420 000
CC Val Vanoise									
Bozel	ns	277 000	220 000	223 650	340 000	327 000	265 000	350 000	399 000
Champagny-en-Vanoise	ns	383 115	385 000	305 000	308 408	525 795	515 750	385 156	450 000
Courchevel	374 000	570 083	369 870	350 000	1 006 536	645 763	801 750	935 000	831 470
Les Allues	700 000	2 000 000	599 537	1 306 935	725 000	985 000	785 000	1 701 500	1 585 228
Montagny	ns	ns	175 000	70 000	169 740	170 000	221 450	231 488	114 310
Planay	195 000	150 000	ns	71 995	ns	171 600	124 800	122 253	220 000
Pralognan-la-Vanoise	181 132	ns	501 305	ns	408 455	ns	390 000	403 102	444 970

prix médian au m²	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
CC Cœur de Tarentaise									
Les Belleville	3 300	3 646	3 333	4 786	3 494	3 609	3 863	4 179	5 932
CC de Haute-Tarentaise									
Bourg-Saint-Maurice	2 571	3 111	2 500	3 785	2 497	3 324	3 638	3 552	4 674
Les Chapelles	ns	2 125	3 517	2 792	2 960	ns	2 664	3 974	3 196
Montvalezan	4 220	2 792	ns	6 158	3 940	ns	3 593	5 243	4 706
Sainte-Foy-Tarentaise	5 259	4 513	4 949	6 000	3 125	3 882	7 148	6 000	5 333
Séez	2 437	2 582	2 571	ns	2 859	2 969	3 270	4 167	4 410
CC des Vallées d'Aigueblanche									
Grand-Aigueblanche	2 354	1 873	2 194	2 029	2 763	2 128	2 357	2 439	2 747
La Léchère	2 017	1 413	1 357	1 500	2 272	1 719	2 000	2 030	2 233
Les Avanchers-Valmorel	1 913	1 787	ns	2 247	1 969	2 171	2 505	3 133	2 428
CC Les Versants d'Aime									
Aime-la-Plagne	2 545	2 414	1 327	1 650	2 247	2 553	2 000	3 084	3 652
La Plagne Tarentaise	1 530	2 357	2 867	2 387	2 184	3 124	2 365	3 979	4 271
Landry	2 845	2 988	4 250	3 229	1 375	3 137	3 636	3 388	6 579
Peisey-Nancroix	2 475	1 800	3 707	1 727	3 139	3 299	3 519	3 654	5 600
CC Val Vanoise									
Bozel	ns	2 741	2 960	3 388	3 173	3 017	3 307	4 623	4 962
Champagny-en-Vanoise	ns	4 784	4 516	3 500	3 813	5 090	3 568	4 700	5 974
Courchevel	5 032	5 659	4 932	4 709	7 415	6 238	8 720	13 235	7 855
Les Allues	6 087	11 545	5 712	8 971	6 840	12 076	7 717	9 868	10 780
Montagny	ns	ns	1 768	467	1 814	1 902	2 490	3 681	1 617
Planay	1 300	1 421	ns	1 167	ns	2 545	1 890	1 968	4 108
Pralognan-la-Vanoise	4 025	ns	4 248	ns	3 427	ns	5 313	4 031	4 684

Une progression du nombre de logements locatifs sociaux supérieure à celle des résidences principales :

Le nombre de logements locatifs sociaux progresse sur le territoire de Tarentaise de +0,23% annuel entre 2018 et 2022, soit de l'ordre du double du rythme de production totale de résidences principales (comprenant les logements locatifs sociaux constituant des résidences principales) sur la période 2014-2020 (0,12% par an), ce qui mérite d'être souligné.

Ces chiffres sont à manier avec précaution car ils portent sur de faibles volumes : + 50 logements locatifs sociaux pour + 167 résidences principales, et ne concernent pas exactement les mêmes périodes.

	2013	2018	2022	Evolution annuelle 2018 -2022
CC Cœur de Tarentaise	1 041	1 050	1050	0,00%
CC de Haute-Tarentaise	1 427	1 469	1525	0,75%
CC des Vallées d'Aigueblanche	439	437	427	-0,46%
CC Les Versants d'Aime	562	566	566	0,00%
CC Val Vanoise	760	781	785	0,10%
Total général APTV	4 229	4 303	4 353	0,23%

Source : RPLS

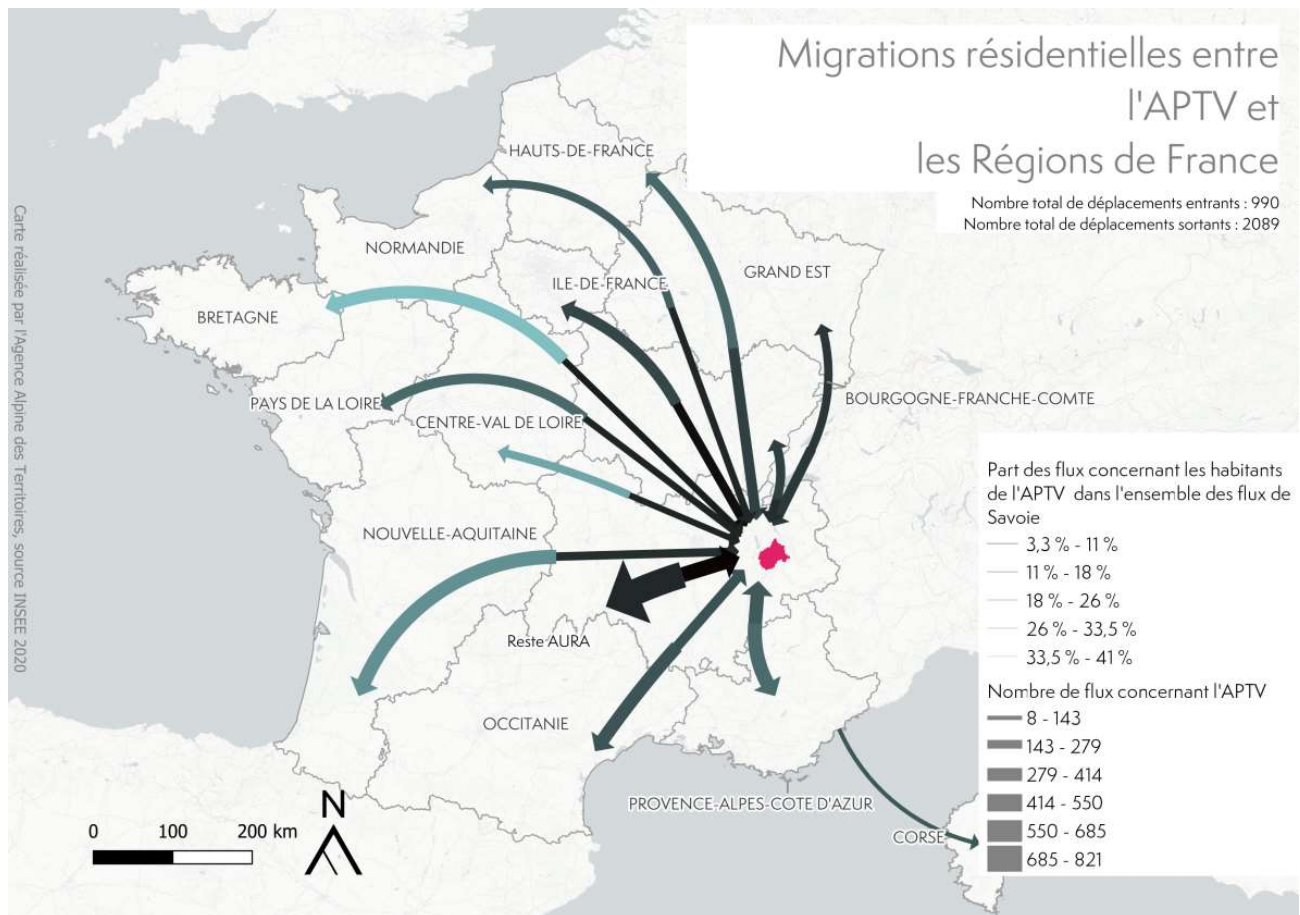
Il faut noter que ces chiffres de logements locatifs sociaux ne comprennent qu'une partie des logements des saisonniers, qui peuvent relever de statuts différents.

Sur la Haute-Tarentaise, la production de logements locatifs sociaux est nettement supérieure à l'évolution des résidences principales, qui sont en baisse sensible, peut-être du fait de la transformation de résidences principales en résidences secondaires. On a donc une croissance du taux de LLS / résidences principales.

A l'inverse, sur les Vallées d'Aigueblanche, la production de logements sociaux est bien inférieure à celle des résidences principales.

Chiffres clés 2020 :

Entre 2019 et 2020, 2 709 personnes quittent le territoire de l'APTIV pour s'installer ailleurs en Savoie et en France, 1 292 personnes s'installent en Tarentaise Vanoise depuis un autre territoire français
Un solde migratoire de 1 417 personnes en moins (compensé partiellement seulement par le solde naturel).



L'analyse des données des migrations résidentielles de l'INSEE permet de qualifier les déménagements et emménagements à l'échelle communale.

En 2020, 2 709 personnes ont quitté le territoire de l'APTIV pour s'installer ailleurs en Savoie et en France et 1 292 personnes viennent s'installer en Tarentaise Vanoise depuis le reste de la Savoie et de la France.

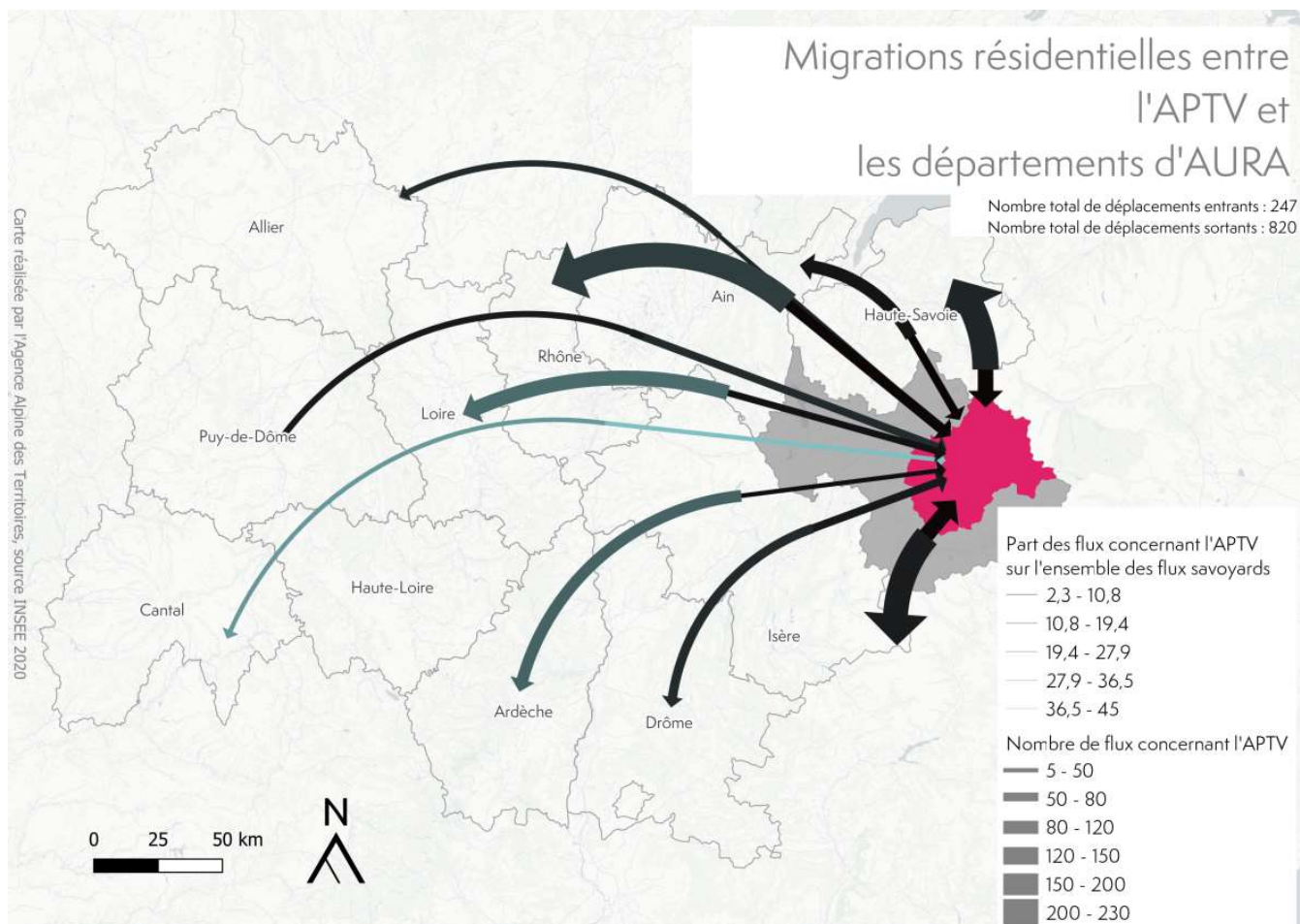
Une part très majoritaire des échanges concernent le reste de la région Rhône-Alpes : 820 sortants et 248 entrants.

On peut souligner une forte représentation de personnes résidant auparavant dans le territoire de l'APTIV dans l'ensemble des personnes quittant la Savoie pour s'installer en Bretagne (40% des flux savoyards sont au départ de l'APTIV) au Centre Val de Loire (36 %) et en Nouvelle Aquitaine (25 %).

Au total, cela représente une balance négative de **1 417 personnes entre 2019 et 2020**, soit plus de 2% de la population du territoire de l'APTIV.

Par comparaison, au niveau départemental en 2020 :

- 13 381 personnes quittent la Savoie pour s'installer ailleurs en France
 - 13 607 personnes s'installent en Savoie depuis un autre département français,
- ce qui représente un solde migratoire positif de 227 personnes, soit 0,05% de la population savoyarde en plus.

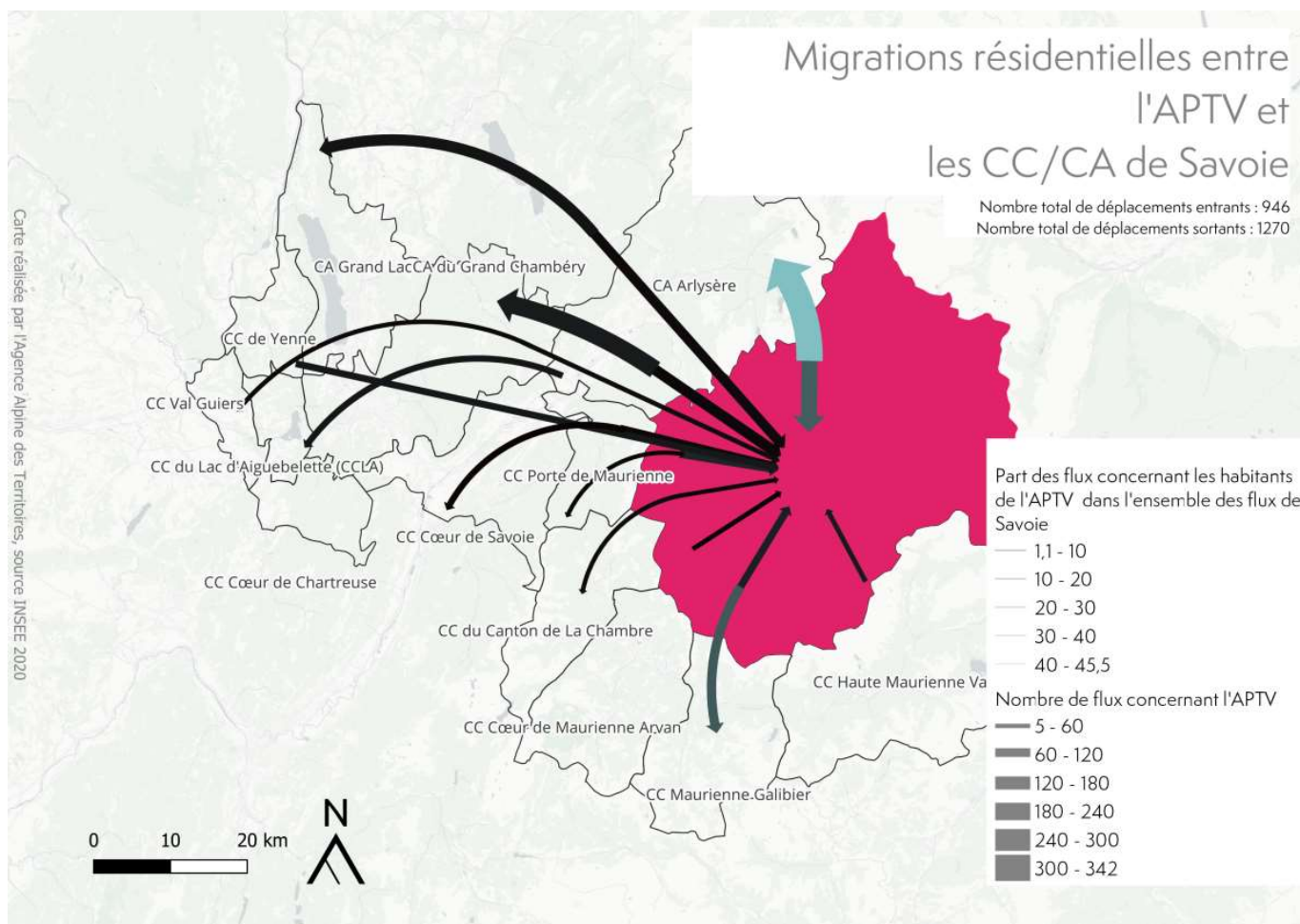


Les échanges au sein des départements d'Auvergne-Rhône-Alpes

Les échanges les plus importants de l'APTV avec les départements voisins concernent :

- la Haute-Savoie (230 sortants pour 73 entrants)
- l'Isère (204 sortants pour 77 entrants)
- le Rhône (194 sortants pour 29 entrants).

Avec tous les départements d'Auvergne-Rhône-Alpes, les échanges sont déficitaires (plus de départs depuis l'APTV que d'arrivées en provenance des autres territoires).



Les échanges entre les EPCI de Savoie

En 2020, Arlysère est le territoire avec lequel il y a le plus d'échanges et qui attire le plus de personnes de l'APTV. Mais les échanges restent néanmoins largement déficitaires : 342 départs de l'APTV pour 116 arrivées.

Ensuite Grand Chambéry constitue également un territoire attractif avec 150 départs depuis l'APTV pour 45 arrivées en provenance.

Grand Lac arrive loin derrière avec une relation toujours déficitaire mais un peu plus équilibrée (50 départs de l'APTV pour Grand Lac contre 35 arrivées sur l'APTV depuis ce territoire).

A l'échelle communale

Une carte flowmap accessible en ligne permet de se rendre compte des échanges à l'intérieur du territoire. Cela représente un ensemble de 1258 déplacements entre 2 communes différentes du territoire.

Les échanges sont les plus importants (plus de 30 flux) entre les communes suivantes :

Commune de provenance	Commune d'arrivée	Nombre
Aime-la-Plagne	La Plagne Tarentaise	75
Moûtiers	Grand-Aigueblanche	57
La Plagne Tarentaise	Aime-la-Plagne	46
Bourg-Saint-Maurice	Séez	39
Landry	La Plagne Tarentaise	35
Tignes	Sainte-Foy-Tarentaise	35
Séez	Bourg-Saint-Maurice	35
La Plagne Tarentaise	Bourg-Saint-Maurice	34
Montagny	Salins-Fontaine	33
Moûtiers	La Léchère	31
Les Allues	Moûtiers	30



La carte des flux résidentiels entre communes de l'APTV est consultable en ligne :

https://flowmap.blue/1r8u4xOn0GoD0_CQfKm8Y-CevwlkUWaEDapAwLg88dfM

Les profils des arrivants et des partants

En termes d'âge, la tranche 15 – 29 ans est moins représentée dans les flux entrant sur le territoire de l'APTV que sur l'ensemble de la Savoie. Inversement, la tranche d'âge des 45 – 59 ans (population active) est plus représentée comme arrivants que sur le reste du territoire savoyard.

Si entre les différents EPCI de l'APTV les profils sont relativement identiques en termes d'âge, on peut noter une forte surreprésentation sur la CC les Versants d'Aime des arrivées de plus de 75 ans, et inversement sur les CC Vallées d'Aigueblanche et Val Vanoise, il y a une sur-représentation des arrivées de 0 – 14 ans.

	Pourcentage des flux entrants par âge					
	0 - 14	15 - 29	30 - 44	45 - 59	60 - 74	75 et plus
CC Cœur de Tarentaise	13%	39%	19%	20%	5%	4%
CC de Haute-Tarentaise	13%	31%	27%	18%	5%	6%
CC des Vallées d'Aigueblanche	20%	35%	25%	15%	4%	1%
CC Les Versants d'Aime	9%	26%	37%	14%	5%	10%
CC Val Vanoise	20%	27%	25%	17%	11%	0%
Moyenne savoyarde	12%	43%	23%	11%	8%	3%

Au niveau des sortants, la photographie est légèrement inversée avec des départs plus importants sur la tranche d'âge 15 – 29 ans que sur le reste de la Savoie sauf pour les CC Haute-Tarentaise et Vallées d'Aigueblanche où le profil des partants est plutôt sur la tranche d'âge 30 – 59 ans et 0 – 14 ans.

	Pourcentage des flux sortants par âge					
	0 - 14	15 - 29	30 - 44	45 - 59	60 - 74	75 et plus
CC Cœur de Tarentaise	10%	50%	22%	11%	5%	2%
CC de Haute-Tarentaise	12%	39%	33%	10%	4%	2%
CC des Vallées d'Aigueblanche	15%	39%	30%	8%	2%	7%
CC Les Versants d'Aime	9%	50%	15%	17%	6%	3%
CC Val Vanoise	9%	48%	24%	10%	4%	5%
Moyenne savoyarde	11%	48%	22%	10%	6%	3%

Concernant la **composition familiale**, parmi les personnes qui s'installent, on note une surreprésentation d'enfants issus d'une famille monoparentale en Vallée d'Aigueblanche (10% contre 4,8% pour les arrivants en Savoie). Sur l'ensemble des EPCI de l'APTV, le taux d'adultes sans enfant arrivant sur le territoire est légèrement inférieur au reste de la Savoie (entre 16 et 20% contre 22% pour le reste de la Savoie) sauf dans la CC des Versants d'Aime où le taux est de 20%. Au niveau des personnes vivant seules, 24% des personnes s'installent en Savoie. Ce taux est plus faible pour les CC des Vallées d'Aigueblanche et de Val Vanoise (16 % et 18%) et très élevé en Cœur de Tarentaise et Haute Tarentaise (27% et 28%).

Au niveau des sortants, une surreprésentation des enfants d'un couple est visible pour la CC Cœur de Tarentaise et la CC Val Vanoise (15% et 19%) alors que ce taux est faible pour les Vallées d'Aigueblanche (4%).

Concernant les **CSP**, on note une sous-représentation des cadres et professions intellectuelles supérieures sur le reste de la Savoie et une surreprésentation des employés et ouvriers. De même, il y a sous-représentation des retraités excepté pour la CC des Versants d'Aime – ce qui est cohérent avec les chiffres concernant les tranches d'âge.

	Pourcentage des flux entrants par CSP							
	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions Intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités	Autres personnes sans activité
CC Cœur de Tarentaise	0%	5%	5%	17%	20%	16%	6%	31%
CC de Haute-Tarentaise	0%	5%	7%	19%	19%	16%	9%	25%
CC des Vallées d'Aigueblanche	0%	4%	4%	29%	18%	18%	3%	24%
CC Les Versants d'Aime	2%	7%	5%	28%	22%	12%	10%	14%
CC Val Vanoise	0%	2%	5%	34%	15%	9%	5%	30%
Moyenne savoyarde	0%	2%	11%	18%	13%	9%	8%	27%

Au niveau des sortants, nous retrouvons une répartition similaire aux entrants avec des départs importants d'employés pour la CC Val Vanoise, d'ouvriers pour les CC Haute Tarentaise et Cœur de Tarentaise.

	Pourcentage des flux sortants par CSP							
	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions Intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités	Autres personnes sans activité
CC Cœur de Tarentaise	0%	4%	10%	17%	20%	20%	4%	25%
CC de Haute-Tarentaise	0%	3%	8%	19%	23%	16%	6%	25%
CC des Vallées d'Aigueblanche	0%	3%	6%	21%	24%	9%	8%	29%
CC Les Versants d'Aime	0%	6%	6%	17%	19%	21%	8%	22%
CC Val Vanoise	0%	7%	8%	18%	31%	10%	6%	20%
Moyenne savoyarde	0%	2%	10%	18%	19%	11%	8%	31%

On note une forte surreprésentativité des personnes occupant un emploi de type contrat court pour les personnes s’installant en Haute Tarentaise ou à Val Vanoise vis-à-vis du reste du département ou des autres CC de l’APTIV.

Ces écarts sont visibles dans les personnes qui quittent ces territoires, mais les écarts sont moins marqués.

	Entrants		Sortants	
Type de contrat	Autres emplois à durée limitée, CDD, contrat court, saisonnier, vacataire, etc,	Emplois sans limite de durée, CDI, titulaire de la fonction publique	Autres emplois à durée limitée, CDD, contrat court, saisonnier, vacataire, etc,	Emplois sans limite de durée, CDI, titulaire de la fonction publique
CC Cœur de Tarentaise	21%	59%	28%	53 %
CC de Haute-Tarentaise	51%	37%	41%	41 %
CC des Vallées d'Aigueblanche	22%	62%	28 %	56 %
CC Les Versants d'Aime	27%	53%	29 %	44 %
CC Val Vanoise	48%	34%	37 %	41 %
Moyenne Savoie	25%	57%	22%	58%

Un territoire dynamique en termes de créations d'emplois qui a subi de plein fouet la crise sanitaire mais qui a largement rebondi

Les chiffres clés :

Après un effondrement marqué en 2020 du fait de la crise sanitaire, le rebond de l'emploi privé salarié est assez spectaculaire en 2022, essentiellement dans le secteur de l'hôtellerie-restauration.

Sur l'ensemble du territoire, on constate une décorrélation importante entre la dynamique démographique et la création d'emplois.

L'emploi salarié privé fourni par les URSSAF comptabilise tous les emplois salariés du secteur privé (hors agriculture). L'emploi public, les professions libérales, les travailleurs indépendants et chefs d'entreprise ne sont pas pris en compte dans ces statistiques.

Les chiffres suivants sont relevés au 31 décembre de l'année. On peut donc considérer qu'ils comprennent l'ensemble des emplois saisonniers.

Jusqu'en 2019, l'emploi salarié privé a fortement augmenté en Tarentaise-Vanoise, avec une croissance annuelle de + 3,5% sur la décennie 2009-2019, à comparer à l'évolution de + 1,5% par an à l'échelle départementale sur la même période.

L'année 2020, marquée par la crise sanitaire du Covid-19, présente un effondrement de l'emploi salarié privé, compte tenu de l'importance de l'emploi touristique saisonnier sur le territoire, durement frappé.

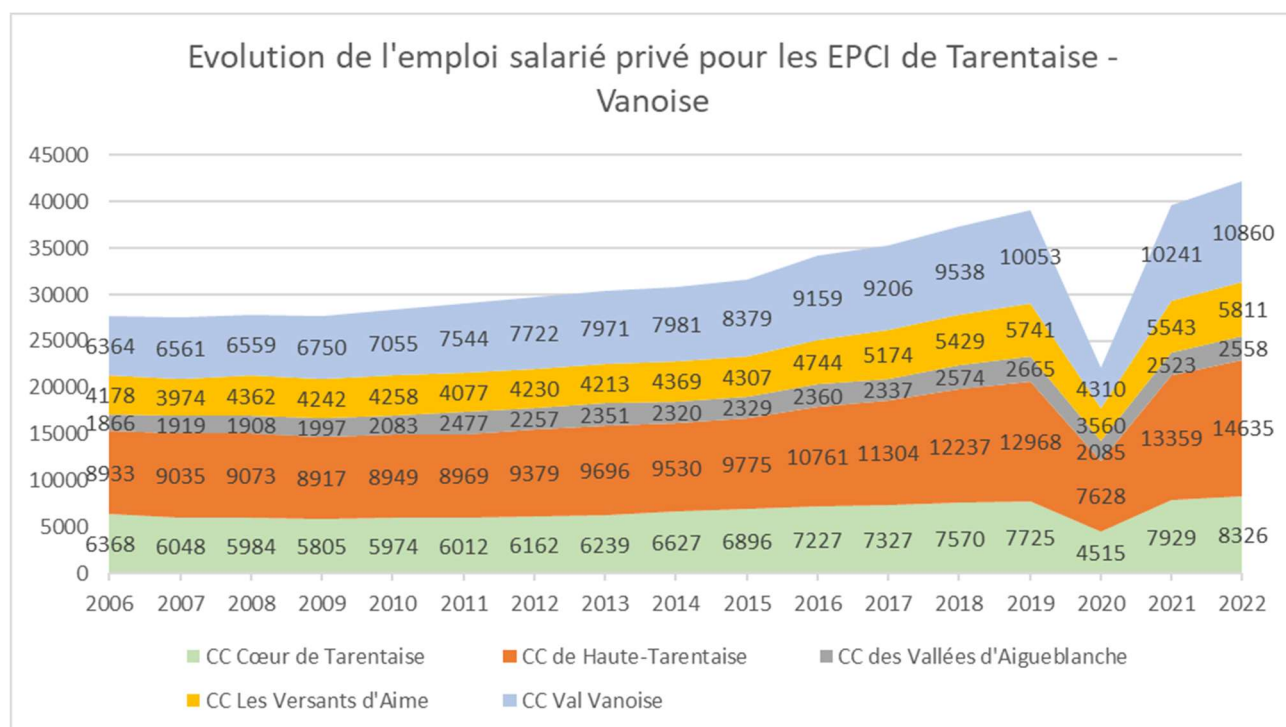
Le rebond est très important puisque l'année 2022 (au 31 décembre 2022) présente un nombre d'emplois salariés privés sensiblement supérieur à fin 2019.

On constate également ce rebond au niveau départemental mais dans une moindre mesure.

	2009	2017 (approbation SCoT)	2019	2020	2022	Evol. ann. 2017-2022
CC Cœur de Tarentaise	5 805	7 327	7 725	4 515	8 326	2,6%
CC Val Vanoise	6 750	9 206	10 053	4 310	10 860	3,4%
CC des Vallées d'Aigueblanche	1 997	2 337	2 665	2 085	2 558	1,8%
CC de Haute-Tarentaise	8 917	11 304	12 968	7 628	14 635	5,3%
CC Les Versants d'Aime	4 242	5 174	5 741	3 560	5 811	2,3%
SCoT APTV	27 711	35 348	39 152	22 098	42 190	3,6%
SAVOIE	126 448	141 033	147 070	127 054	161 413	2,7%

Source : ACOSS URSSAF

Les évolutions sont différenciées selon les territoires. Jusqu'en 2019, la hausse a été particulièrement marquée en Haute-Tarentaise ainsi que sur Val Vanoise et les Versants d'Aime.



Source : ACOSS URSSAF

Tous les EPCI de Tarentaise-Vanoise ont fortement souffert en 2020, et particulièrement Val Vanoise.

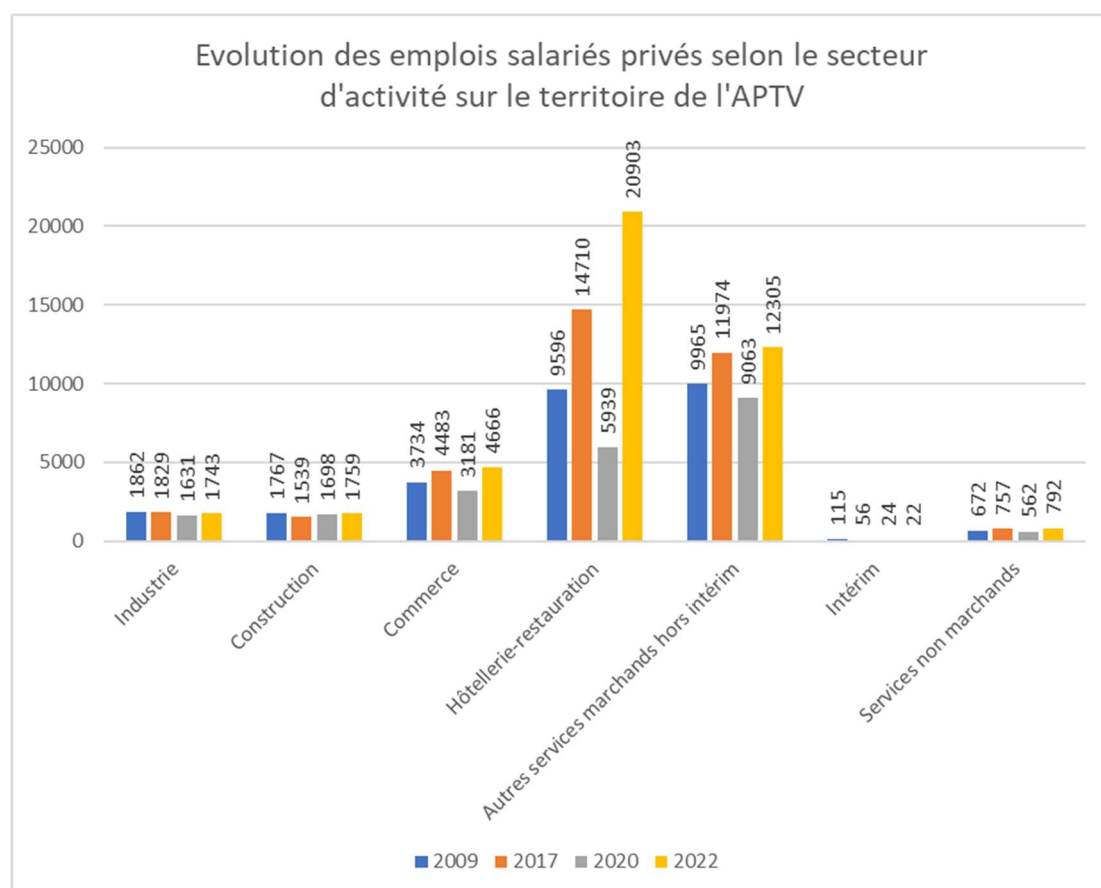
Les Vallées d'Aigueblanche, compte tenu de leur profil économique plus diversifié, constituent l'EPCI où l'emploi salarié privé a le moins baissé.

Emploi salarié privé par domaine d'activité :

En 2017, presque 1 emploi salarié privé sur 2 est dans le secteur de l'hôtellerie-restauration (42%).

C'est le domaine d'activité où l'emploi salarié privé a connu la plus forte chute avec la crise sanitaire et la fermeture quasi complète des stations fin 2020. C'est également dans ce secteur que le rebond est particulièrement spectaculaire avec un nombre d'emplois salariés privés inégalés en 2022.

L'emploi se maintient tout juste dans les secteurs de la construction et de l'industrie (secteurs qui représentent environ 5% chacun des emplois salariés privés).



Source : ACOSS URSSAF

On notera que le territoire de Tarentaise-Vanoise s'inscrit dans une dynamique d'emploi salarié privé très supérieure à celle observée en Maurienne. Malgré un effondrement fin 2020, le rebond est spectaculaire depuis.

	2009	2017 (année approbation SCoT)	2019	2020	2022	Evol. ann. 2017-2022
SCoT Tarentaise-Vanoise	27711	35348	39 152	22 098	42 190	3,6%
SCoT Maurienne	12 580	13 437	13 602	11 168	14 044	0,9%
SAVOIE	126 448	141 033		127 054	161413	2,7%

Source : ACOSS URSSAF

A l'échelle communale, en croisant les chiffres de l'emploi salarié privé en 2007, 2017 et 2022 et ceux de la population en 2009, 2014 et 2020, on constate **une décorrélation entre la dynamique démographique et la création d'emplois**.

Il est rappelé que les chiffres d'emplois au 31 décembre comprennent de facto la quasi-totalité de l'emploi saisonnier.

Dans les pôles de rang 1 et de rang 2, la dynamique démographique en berne n'empêche pas une création soutenue d'emplois salariés privés, notamment sur la dernière période 2017 – 2022 avec notamment des dynamiques démographie/emploi très décorréliées à Bourg-Saint-Maurice-Séaz et plus encore à Bozel.

Pôles de rang 1							
	Taux annuel d'évolution population 2009 - 2014	Taux annuel d'évolution population 2014 - 2020	Emploi salarié privé 2009	Emploi salarié privé 2017	Taux annuel d'évolution emploi 2009 - 2017	Emploi salarié privé 2022	Taux annuel d'évolution emploi 2017 - 2022
Moûtiers / Salins - Fontaine	-1,13%	-0,89%	2 136	2 030	-0,63%	2 160	1,25%
Bourg-Saint-Maurice / Séaz	-0,70%	-0,19%	4 117	4 989	2,43%	5 878	3,33%
Total pôles rang 1	-0,84%	-0,42%	6 253	7 019	1,45%	8 038	2,75%

Source : INSEE RGP et ACOSS URSSAF

Pôles de rang 2							
	Taux annuel d'évolution population 2009 - 2014	Taux annuel d'évolution population 2014 - 2020	Emploi salarié privé 2009	Emploi salarié privé 2017	Taux annuel d'évolution emploi 2009 - 2017	Emploi salarié privé 2022	Taux annuel d'évolution emploi 2017 - 2022
Bozel	-0,12%	-1,21%	357	345	-0,43%	564	10,33%
Aime-la-Plagne	0,71%	0,05%	1358	1870	4,08%	1730	-1,54%
Grand Aigueblanche	0,42%	0,30%	569	642	1,52%	676	1,04%
Total pôles rang 2	0,44%	-0,10%	2284	2857	2,84%	2970	0,78%

Source : INSEE RGP et ACOSS URSSAF

Presque toutes les communes supports de grandes stations ont vu leur population baisser la période 2014-2020, alors que l'emploi salarié privé a très fortement augmenté entre 2017 et 2022, après la chute de la crise sanitaire.

La situation la plus marquante est celle de la commune de Tignes, où la population a chuté de 4,96% par an, pendant que l'emploi salarié privé a connu une croissance soutenue à plus de 6% par an alors que la population permanente diminue d'environ 4% par an.

Communes supports de grandes stations							
	Taux annuel d'évolution population 2009 - 2014	Taux annuel d'évolution population 2014 - 2020	Emploi salarié privé 2009	Emploi salarié privé 2017	Taux annuel d'évolution 2009 - 2017	Emploi salarié privé 2022	Taux annuel d'évolution 2017 - 2022
Val-d'Isère	0,00%	-0,13%	2225	3036	3,96%	3916	5,22%
Tignes	3,73%	-4,07%	2002	2425	2,42%	3274	6,19%
La Plagne Tarentaise	-0,19%	0,30%	2309	2665	1,81%	3158	3,45%
Courchevel	-0,11%	-0,08%	3607	5400	5,17%	6060	2,33%
Les Belleville	1,38%	-0,30%	3336	4914	4,96%	5791	3,34%
Les Allues	0,13%	-0,33%	1934	2422	2,85%	3114	5,15%
Total	0,82%	-0,68%	15413	20862	3,86%	25313	3,94%

Source : INSEE RGP et ACOSS URSSAF

Le constat est similaire dans les communes supports de moyennes et petites stations, avec, là encore, des dynamiques entre population permanente et emploi salarié privé absolument pas corrélées. L'emploi salarié privé croît très fortement, notamment sur la période récente.

Communes supports de moyennes et petites stations							
	Taux annuel d'évolution population 2009 - 2014	Taux annuel d'évolution population 2014 - 2020	Emploi salarié privé 2009	Emploi salarié privé 2017	Taux annuel d'évolution 2009 - 2017	Emploi salarié privé 2022	Taux annuel d'évolution 2017 - 2022
Sainte-Foy-Tarentaise	-0,64%	-1,22%	197	263	3,68%	354	6,12%
Villaroger	-0,86%	-1,06%	23	31	3,80%	30	-0,65%
Montvalezan	0,24%	0,81%	349	558	6,04%	1159	15,74%
Peisey-Nancroix	-0,25%	-0,26%	314	394	2,88%	579	8,00%
Champagny-en-Vanoise	-2,28%	-1,37%	121	182	5,24%	198	1,70%
Les Avanchers-Valmorel	0,05%	0,28%	388	711	7,86%	1005	7,17%
Pralognan-la-Vanoise	-0,29%	-0,71%	228	384	6,73%	434	2,48%
Total	-0,54%	-0,44%	1620	2523	5,69%	3759	8,30%

Source : INSEE RGP et ACOSS URSSAF

La situation est très différente pour les communes supports de stations thermales. Alors que la population permanente croît, on assiste à une destruction d'emploi privé, de plus en plus sensible depuis 2009-2017 puis 2017-2022.

Communes supports de de stations thermales							
	Taux annuel d'évolution population 2009 - 2014	Taux annuel d'évolution population 2014 - 2020	Emploi salarié privé 2009	Emploi salarié privé 2017	Taux annuel d'évolution emploi 2009 - 2017	Emploi salarié privé 2022	Taux annuel d'évolution emploi 2017 - 2022
Brides-les-Bains	-1,36%	-1,05%	352	347	-0,18%	351	0,23%
La Léchère	-0,71%	0,48%	1040	984	-0,69%	877	-2,28%
Total	-0,83%	0,23%	1392	1331	-0,56%	1228	-1,60%

Source : INSEE RGP et ACOSS URSSAF

Les communes supports de stations thermales présentent des dynamiques démographie/emploi non corrélées. Globalement, l'emploi est beaucoup moins dynamique, voire en baisse sensible, à l'inverse de la plupart des communes de Tarentaise Vanoise, notamment celles supports de stations.

Communes rurales							
	Taux annuel d'évolution population 2009 - 2014	Taux annuel d'évolution population 2014 - 2020	Emploi salarié privé 2009	Emploi salarié privé 2017	Taux annuel d'évolution emploi 2009 - 2017	Emploi salarié privé 2022	Taux annuel d'évolution emploi 2017 - 2022
Landry	3,31%	-1,00%	261	245	-0,79%	344	7,02%
Les Chapelles	1,54%	0,57%	4	2	-8,30%	24	64,38%
Montagny	0,99%	-0,38%	45	33	-3,80%	38	2,86%
Planay	-0,77%	1,47%	98	90	-1,06%	97	1,51%
Hautecour	-0,07%	-0,27%	16	8	-8,30%	7	-2,64%
Feissons-sur-Salins	-0,93%	-1,27%	8	3	-11,54%	4	5,92%
Notre-Dame-du-Pré	-0,82%	-0,78%	13	12	-1,00%	10	-3,58%
Saint-Marcel	-1,79%	-0,46%	304	363	2,24%	358	-0,28%
Total communes rurales	0,55%	-0,25%	749	756	0,12%	882	3,13%

Source : INSEE RGP et ACOSS URSSAF

Enfin, les communes rurales connaissent des situations contrastées. Dans leur ensemble, les communes rurales ont connu une croissance soutenue de l'emploi salarié privé alors que leur population a dans le même temps légèrement décliné. Mais à l'échelle locale, la plupart d'entre elles a toutefois de très faibles volumes d'emplois salariés privés, ce qui ne permet pas de dégager des tendances statistiques suffisamment fiables

NB : Il est rappelé que les chiffres d'emploi sont relevés au 31 décembre de l'année. On peut donc considérer qu'ils comprennent l'ensemble des emplois saisonniers.

En 2019, une 1ère analyse du commerce a été réalisée, grâce à la géolocalisation de données SIRENE (INSEE) aujourd'hui en OpenData. Suite à la qualification des codes NAF des établissements, nous avons été en mesure de dénombrer selon la typologie du SCoT :

- les commerces de bourg et de proximité
- les commerces de zones et de non-proximité.

Cette localisation était comparée aux zonages de l'armature commerciale.

Une mise à jour du T0 de 2018 et réalisée avec les données les plus à jour possible (mai 2023), ainsi qu'une comparaison des stocks selon leurs typologie et localisation au sein des zonages SCoT, en focalisant sur les centralités commerciales, dans les pôles de rangs 1 et 2, pour évaluer la dynamique commerciale d'installations dans ces zones et en dehors.

Base de données et méthode utilisées :

Les fichiers SIRENE de l'INSEE sont utilisés afin de localiser et catégoriser les commerces :

Est utilisé principalement le fichier stock des établissements, qui permet d'obtenir :

- L'adresse des établissements
- Date de création de l'établissement
- Etat administratif de l'établissements (actif ou fermé)
- Code NAF de l'activité principale de l'établissement
- Tranche d'effectif
- Catégorie d'entreprise.

Les établissements sont géolocalisés et croisés avec les couches SIG du SCoT définissant les centralités urbaines et les zones commerciales.

Limites :

Les fichiers ne comportent aucune indication de surface, ni de vente, ni de plancher, uniquement des tranches d'effectifs de l'établissement, lorsque c'est indiqué. En 2023, près de la moitié des établissements n'ont pas renseigné cette donnée, ce qui pénalise certaines exploitations.

Les objectifs du SCoT

Le PADD s'est fixé comme orientation principale en matière de commerce de **renforcer le fonctionnement de proximité des centralités urbaines** et ainsi rendre le territoire attractif à la fois pour les habitants permanents et les touristes.

En cohérence avec ces objectifs, le SCoT propose une stratégie à deux niveaux :

- **Affirmer le rôle principal des centralités urbaines dans l'accueil de tous types d'offre commerciale,**
- Encadrer le développement des zones commerciales.

Catégorisation des commerces établie par le SCoT

Afin d'éviter que le commerce de type alimentaire ou d'équipement de la personne ne continue de se développer dans les zones commerciales au détriment des centralités urbaines, le SCoT propose une typologie d'offre distinguant le « **commerce de bourg et de proximité** » du « **commerce de zone et de non-proximité** ».

Cette distinction se base sur trois critères :

	Commerce de bourg et de proximité	Commerce de zone et de non-proximité
1 - intégration au tissu urbain	Capacité à s'intégrer dans la ville mixte	Difficulté d'intégration dans le tissu urbain
2 - accessibilité	multimodale	Quasi exclusivement en véhicule (exigeant une offre de stationnement)
3 – fréquence des déplacements selon la nature des achats	Courses quotidiennes, régulières	Courses exceptionnelles

	COMMERCE DE BOURG ET DE PROXIMITE	COMMERCE DE ZONE ET DE NON PROXIMITE
1/ L'intégration au tissu urbain	Capacité d'une implantation commerciale à s'intégrer dans la ville mixte	Difficulté d'intégration dans le tissu urbain
2/ L'accessibilité	Multimodale : choix des modes de transports. L'usager se déplace à pied, à vélo ou en transport en commun, en voiture si le stationnement est aisé et suffisant.	Quasi exclusivement en automobile individuelle, ce qui exige une offre importante de parking
3/ La fréquence des déplacements selon la nature des courses* <i>Les courses occasionnelles peuvent être identifiées à des déplacements soit de proximité, soit de non proximité.</i>	Quotidiennes, régulières : le chaland s'y rend chaque jour, plusieurs fois par jour, plusieurs fois par semaine. Ce sont des courses de proximité : inscrites dans des parcours et motifs divers de fréquentation de la ville. L'usager mutualisera ses achats avec d'autres motifs (loisirs, promenades en centre-bourg, ou au contraire rapidité d'achat)	Exceptionnelles , en particulier pour des achats importants en taille, nécessitant un transport par véhicule individuel. Ce sont des courses de non proximité : achats généralement inscrits dans les temps de loisirs, constituant un motif de déplacement en soi.

* dans un objectif de diminution de la longueur des déplacements fréquents par une recherche de proximité.

La notion de proximité est également appréciée au regard de la **fréquence d'achats** générée par chaque polarité commerciale.

Le tableau ci-dessous détaille, par typologie, la taille de l'aire d'influence principale et les activités commerciales concernées. A titre d'indication seulement, on peut associer la fréquence d'achat avec les familles de produits.

<i>Fréquences d'achats correspondant au DAAC Tarentaise</i>	<i>Types d'activités concernées</i>	<i>Aire d'influence principale</i>
<i>Quotidienne</i>	<i>Boulangerie, boucherie-charcuterie, tabac-presse, fleurs, alimentation, services et artisans...</i>	<i>> 1 000 habitants</i>
<i>Régulière</i>	<i>Supermarché / hypermarché, alimentaire spécialisé...</i>	<i>> 3 000 habitants</i>
	<i>Habillement chaussures, optique, parfumerie, bijouterie, librairie, papeterie CD / DVD, jeux-jouets, petite décoration, petit électroménager...</i>	<i>>20 000 habitants</i>
<i>Exceptionnelle</i>	<i>Bricolage, jardinage...</i>	<i>>10 000 habitants</i>
	<i>Mobilier, gros électroménager, gros bricolage / matériaux / revêtement, aménagement de la maison...</i>	<i>>40 000 habitants</i>

Catégorisation des commerces en fonction des codes NAF

La NAF, Nomenclature d'Activités Française, est une nomenclature des activités économiques productives, principalement élaborée pour faciliter l'organisation de l'information économique et sociale.

A partir des différents critères édictés par le SCoT, une typologie des commerces a été réalisée à partir des codes d'activités NAF pour distinguer les 2 types de commerces, en fonction du type d'activités concernées et de la fréquence d'achat supposée :

- « commerce de bourg et de proximité »
- « commerce de zone et de non-proximité »

Pour certaines activités commerciales, le distinguo entre « proximité » et « non-proximité » a été opéré en croisant la nature du commerce avec sa taille (en tranche d'effectif, seule donnée disponible dans la base de données, mais pas la surface de vente, non disponible). *A noter que, pour près de la moitié des établissements en 2023, cette donnée n'est pas indiquée dans le fichier SIRENE.*

Il faut mentionner que des codes d'activités artisanales ont été ajoutés, pour prendre en compte certains artisans ayant une fonction commerciale :

- Boucher / charcutier / Boucher Chevalin / Volailleur
- Boulanger / pâtissier
- Chocolatier / Confiseur, Glacier, etc.

Les objectifs du SCoT

➤ **8 communes comportent des centralités commerciales localisées dans le document graphique du SCoT, qui constituent les lieux de redéploiement prioritaire d'une offre commerciale diversifiée :**

- Le centre-ville de Moûtiers, centralité urbaine et commerciale principale, lieu de redéploiement prioritaire d'une offre diversifiée et innovante
- Le centre de Bourg-Saint-Maurice, centralité urbaine et touristique à renforcer prioritairement dans le périmètre du centre-ville
- Le centre d'Aime, polarité en devenir, dont la nouvelle zone commerciale des Iles implique une nécessaire complémentarité avec l'offre commerciale du centre-bourg
- Les centres des bourgs du territoire, Bozel, Aigueblanche, Salins-les-Thermes, Brides-les-Bains et Séez dont l'offre est à maintenir voire à développer et à diversifier.

Les communes comprenant des centralités urbaines sont fortement incitées à ne pas autoriser le commerce en dehors des périmètres de centralités ou zones commerciales, afin de regrouper l'offre dans des polarités urbaines fortes et favoriser la continuité des linéaires. Il est intéressant d'examiner spécifiquement les commerces existants à T0 en dehors des centralités ou des zones commerciales.

Les centralités urbaines constituent le lieu de développement privilégié du commerce.

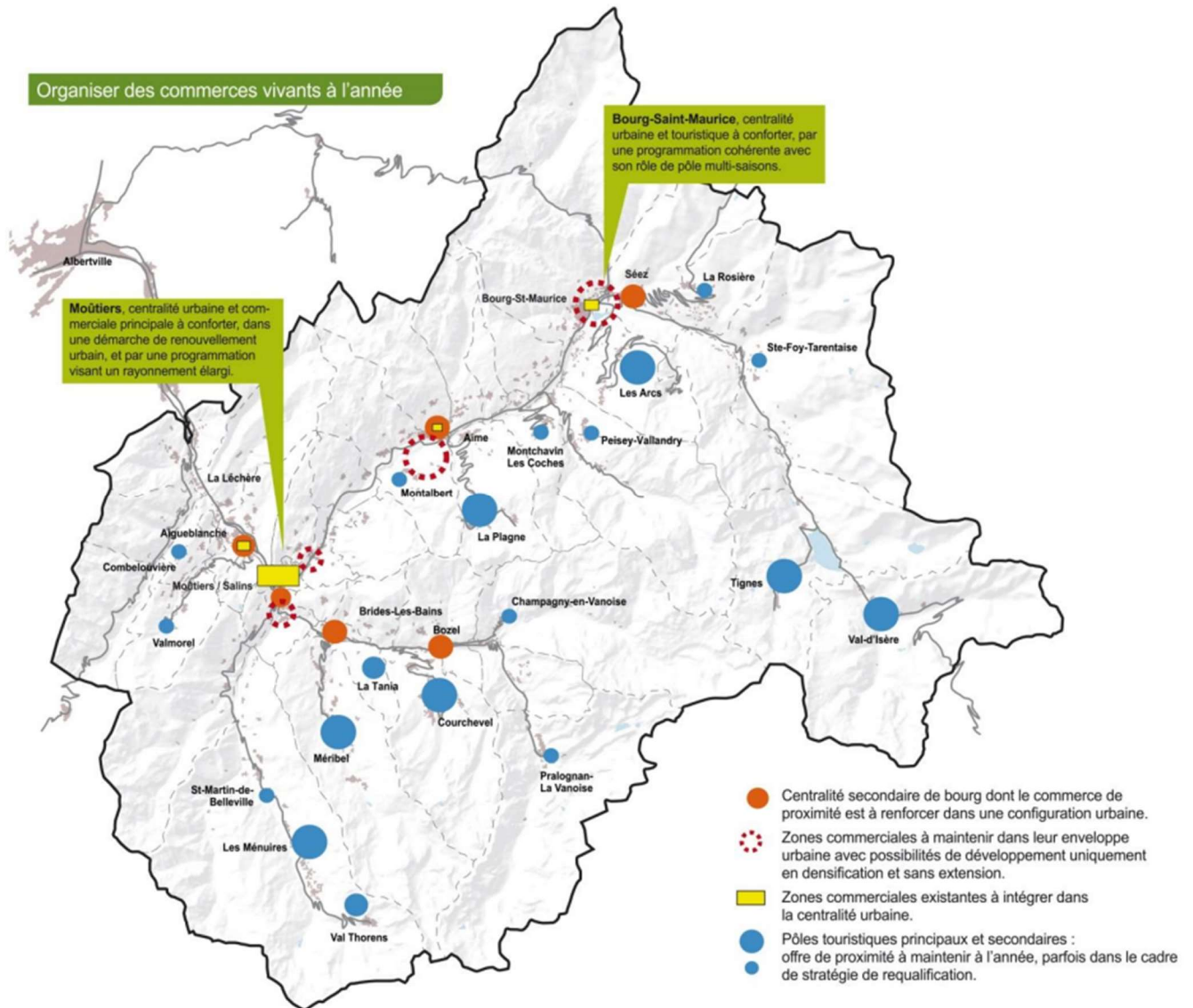
➤ **5 communes (Moûtiers, Bourg-Saint-Maurice, Aime-la-Plagne, Aigueblanche, Salins-Fontaine) comportent des zones commerciales localisées dans le document graphique du SCoT qui constituent les lieux d'implantation préférentielle des commerces de non-proximité, soit :**

- Les commerces qui, par leur taille et leur accessibilité (quasi exclusivement en automobile individuelle impliquant un grand nombre de places de stationnement), ne peuvent s'insérer dans la ville mixte.
- Et les projets de développement commerciaux qui visent la requalification urbaine.

➤ **Il n'est pas repéré de centralité dans les communes de stations ou communes rurales.**

En dehors des centralités ou zones commerciales, le commerce de moins de 300 m² reste autorisé selon les règles édictées dans les PLU des communes.

Rappel de l'armature commerciale du SCoT



Résultats de l'exploitation effectuée

Les données ont été extraites sur l'ensemble de l'APTV à la date du 15 février 2018 (au plus proche de la date d'opposabilité du SCoT du 18 mars 2018), ce qui a permis de constituer un état des lieux à T0 de la localisation des commerces actifs à cette date.

L'objectif du présent rapport est d'effectuer à partir de cet état des lieux à T0, une analyse comparative détaillée en 2023, pour examiner l'implantation précise des nouveaux commerces (proximité et non-proximité) et leur cohérence avec les objectifs poursuivis par le SCoT. Cela contribuera ainsi à l'évaluation du SCoT.

Sont donc examinés les commerces en distinguant proximité / non-proximité, dans les différentes zones : centralité / zones commerciales et hors centralité et zone commerciale, à T0 date d'opposabilité du SCoT.

Nota : un tampon de 15 m a été pris autour des polygones de zonage pour englober dans les zones de centralité ou commerciales identifiées, des commerces dont la localisation est à proximité immédiate, pour pallier les imprécisions de géolocalisation de certains établissements.

Les résultats sont les suivants :

Sur l'ensemble du territoire couvert par le SCoT, on dénombrait en 2018, 2 256 d'établissements actifs avec un code NAF correspondant à la sélection du SCoT. En 2023, ils ne sont plus que 2 044.

La crise sanitaire et des évolutions sur le statut des auto-entrepreneurs expliquent probablement pour partie cette baisse de près de 10%.

En termes d'effectifs, en 2018, plus de la moitié des 2 256 identifiés ne comportent pas de salariés.

En 2023, on ne peut malheureusement pas traiter cette donnée, du fait du non-renseignement de la tranche d'effectifs pour 958 établissements, soit près de la moitié.

Année	Unité non employeuse *	0 salarié **	1 ou 2 salariés	3 à 5 salariés	6 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 à 199 salariés	Non renseigné	Total général
2018	141	1 119	492	303	110	66	18	5	2	0	2 256
2023	274	162	353	176	78	28	9	4	2	958	2 044

* pas de salarié au cours de l'année de référence et pas d'effectif au 31/12 ou unités sans mise à jour d'effectif

** unités ayant eu des salariés au cours de l'année de référence mais plus d'effectif au 31/12

Or cette variable a été retenue pour distinguer certaines natures de commerces, avec un seuil de 5 salariés.

Par exemple, pour les commerces de détail d'articles de sport en magasin spécialisé, la classification suivante a été retenue selon la tranche d'effectifs :

NAF	Libellé NAF	0 salarié	1 à 2 salariés	3 à 5 salariés	6 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 et +
4764Z	Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé	commerce de bourg et proximité				commerce de zone et de non-proximité			

La ventilation entre « commerces de bourg et de proximité » et « commerces de zone et de non-proximité » a néanmoins pu être effectuée pour la plupart d'entre eux.

En 2018, 75 établissements ne peuvent pas être classés entre « commerce de bourg et de proximité » et « commerce de zone et de non-proximité » car leur tranche d'effectifs n'est pas mentionnée dans la base de données.

Cela représente un peu plus de 3% des 2 256 établissements actifs en 2018.

En 2023, ce nombre monte à 191, ce qui représente plus de 9% des 2044 établissements identifiés.

	COMMERCE DE BOURG ET DE PROXIMITE		COMMERCE DE ZONE ET DE NON-PROXIMITE		Commerces non classés (pas d'effectif renseigné)		Total général	
	2018	2023	2018	2023	2018	2023	2018	2023
Centralités	343	173	64	138	12	39	419	350
Zones commerciales	19	3	9	2			28	5
Hors centralités et zones commerciales	1496	860	250	677	63	152	1809	1689
Total général	1858	1036	323	817	75	191	2256	2044

En 2018, seulement 20% des établissements, soit **447 commerces**, sont situés dans des centralités ou zones commerciales identifiées. En 2023, cette part tombe à **17%**, soit **355 commerces**.

En 2018, **80% des établissements** sont donc situés en dehors des centralités ou zones commerciales identifiées.

En particulier, plus de 80% des commerces de bourg et de proximité sont situés hors centralités et zones commerciales.

En 2023, **près de 83% des établissements** sont situés en dehors des centralités ou zones commerciales identifiées.

En particulier, près de 83% des commerces de bourg et de proximité sont situés hors centralités et zones commerciales.

Les dynamiques commerciales à l'œuvre ne vont donc pas dans le sens des objectifs du SCoT.

Les commerces sélectionnés par leur nomenclature NAF, quelles que soient leurs localisations sur le territoire de l'APTV, se décomposent principalement selon les natures suivantes :

Nature de commerce	Code NAF	Nombre en 2018	Nombre en 2023
Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé	4764Z	501	297
Vente à emporter	5610C	214	31
Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	4771Z	178	108
Autres services personnels	9609Z	103	290
Coiffeur (Attention : 96.02 A-B : coiffure hors salon)	9602A	101	103
Photographe	7420Z	94	144
Commerce d'alimentation générale (-120 m ² de surface de vente)	4711B	90	112
Autres commerces de détail spécialisés divers	4778C	83	59
Vente à domicile	4799A	81	175
Soins de beauté en salon (Attention : 96.02 B-B : hors salon)	9602B	66	97
Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé	4729Z	62	36
Supérettes (120/400 m ² de surface de vente)	4711C	59	54
Boulangier / pâtissier	1071C	57	63
Teinturier / pressing	9601B	52	52
Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé	4762Z	46	25
Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé	4773Z	31	24
Commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé	4777Z	31	16
Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé	4722Z	25	21
Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé	4724Z	23	14
Commerces de détail d'optique	4778A	21	17
Commerce de détail de produits à base de tabac en magasin spécialisé	4726Z	19	13
TOTAL des commerces les plus représentés		1937	1751

Activité commerciale dans les centralités

Centralités	COMMERCES DE BOURG ET DE PROXIMITE	COMMERCES DE ZONE ET DE NON-PROXIMITE	Commerces non classés (pas d'effectif renseigné)	Total général
2018	343	64	12	419
2023	173	138	39	350

Dans les 8 centralités commerciales localisées dans le SCoT, on dénombre, en 2018, 419 commerces, dont 82% sont des commerces de bourg et de proximité, **ce qui est conforme à la vocation de ces zones pour le SCoT.**

En 2023, ce nombre tombe à 350 commerces seulement, avec moins de la moitié de commerces de bourg et de proximité.

Les dynamiques commerciales à l'œuvre ne vont donc pas dans le sens des objectifs du SCoT.

Activité commerciale en zone commerciale

Zones commerciales	COMMERCES DE BOURG ET DE PROXIMITE	COMMERCES DE ZONE ET DE NON-PROXIMITE	Total général
2018	19	9	28
2023	3	2	5

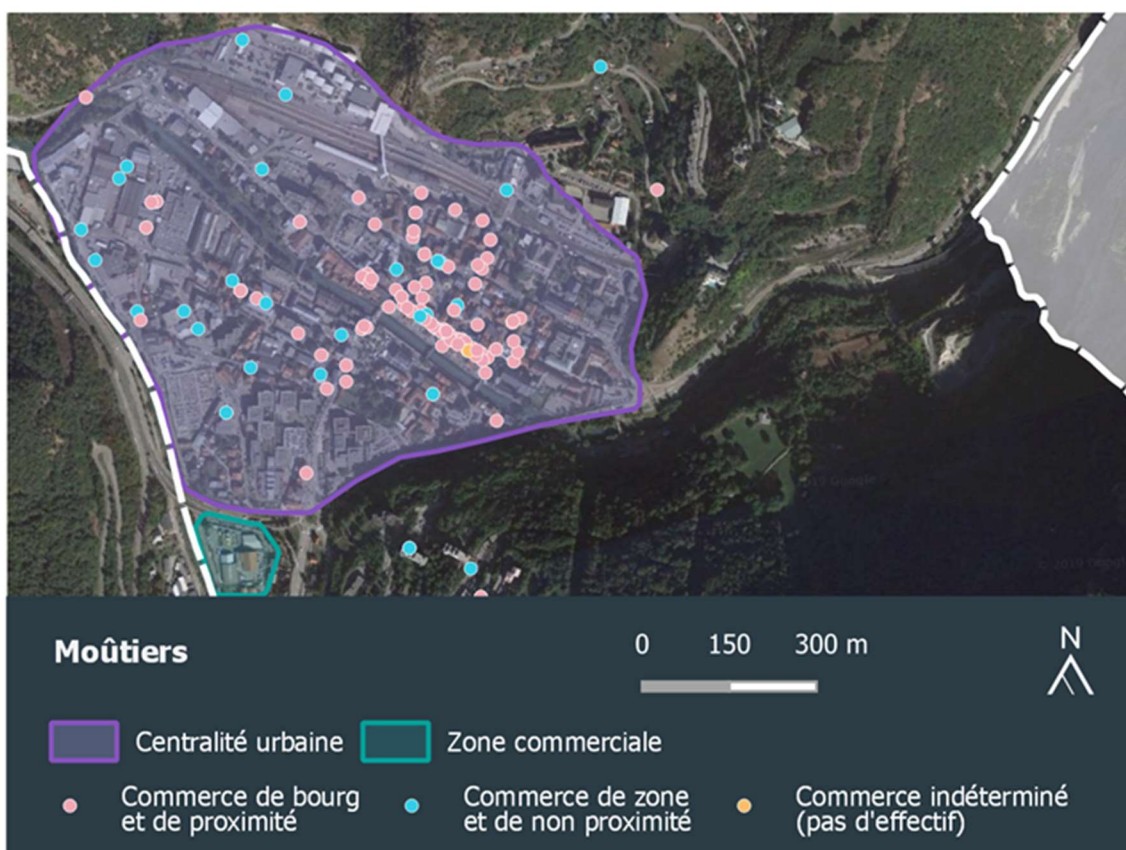
On constate une très forte diminution du nombre d'établissements commerciaux dans les zones commerciales.

Les dynamiques commerciales à l'œuvre ne vont donc pas dans le sens des objectifs du SCoT.

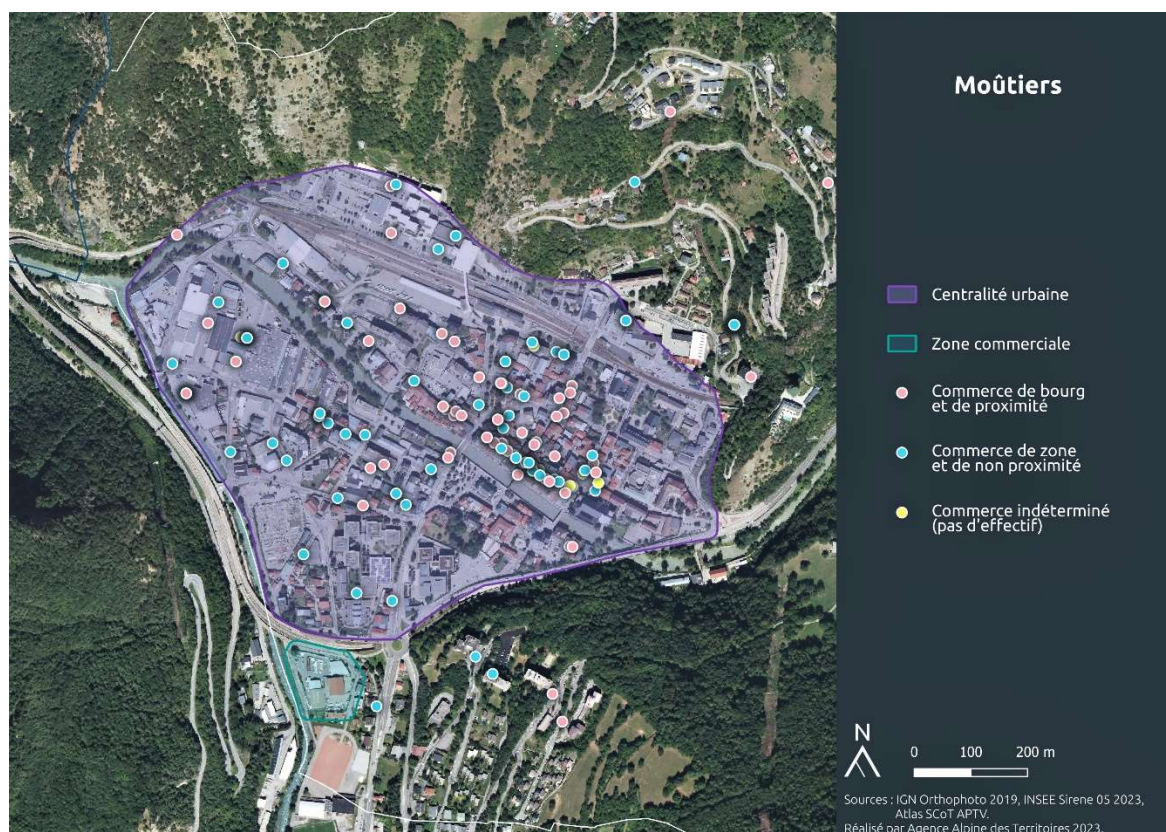
Dans les 6 zones commerciales, on dénombre, en 2018, 28 commerces (dont 19 commerces de bourg et de proximité, ce qui n'était pas conforme à la vocation de ces zones pour le SCoT). En 2023, ils ne sont plus que 3.

MOUTIERS

2018



2023



MOUTIERS 2018	COMMERCE DE BOURG ET DE PROXIMITE	COMMERCE DE ZONE ET DE NON-PROXIMITE	Pas d'effectif	Total général
Zone de centralité	109	25	2	136
Zone commerciale	1	1		2
Hors centralité et zone commerciale	3	5		8
Total général	113	31	2	146

MOUTIERS 2023	COMMERCE DE BOURG ET DE PROXIMITE	COMMERCE DE ZONE ET DE NON-PROXIMITE	Pas d'effectif	Total général
Zone de centralité	52	62	14	128
Hors centralité et zone commerciale	10	10		20
Total général	62	72	14	148

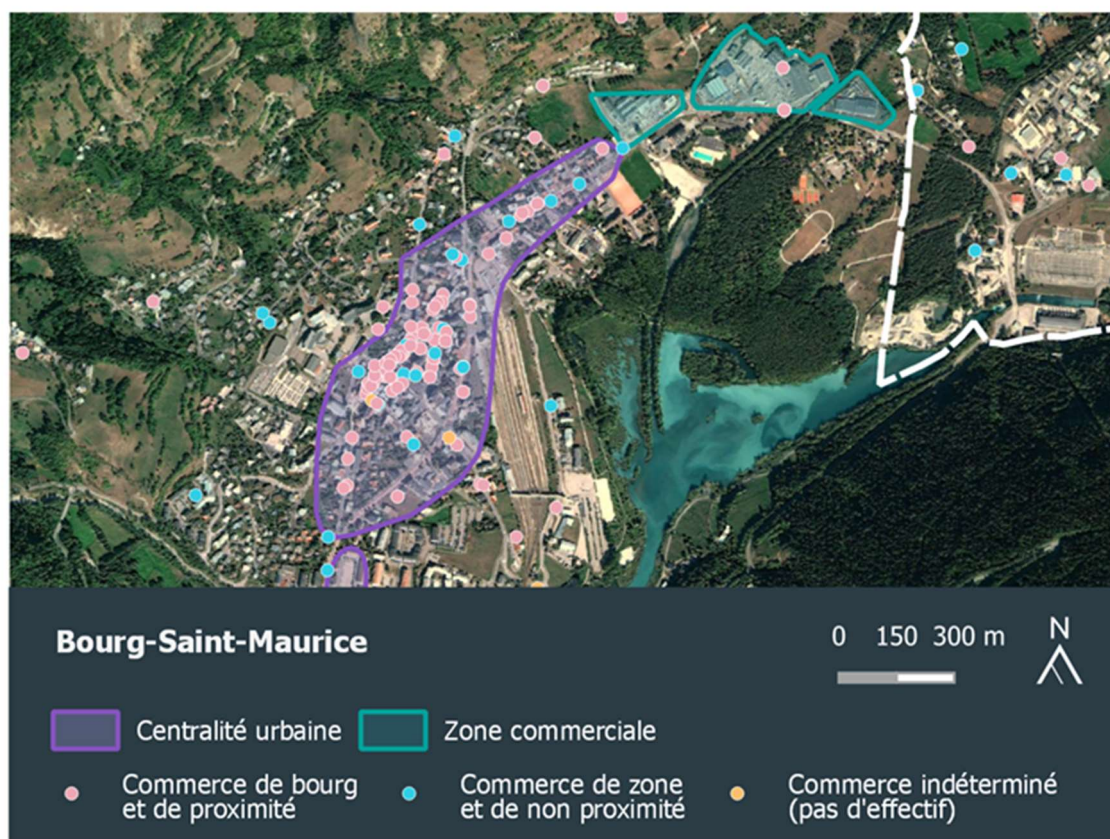
On note une bonne stabilisation de l'appareil commercial à Moûtiers.

Entre 2018 et 2023, le nombre de commerces en zone de centralité s'effrite un peu au profit d'implantation d'une dizaine de commerces hors centralité et zone commerciale.

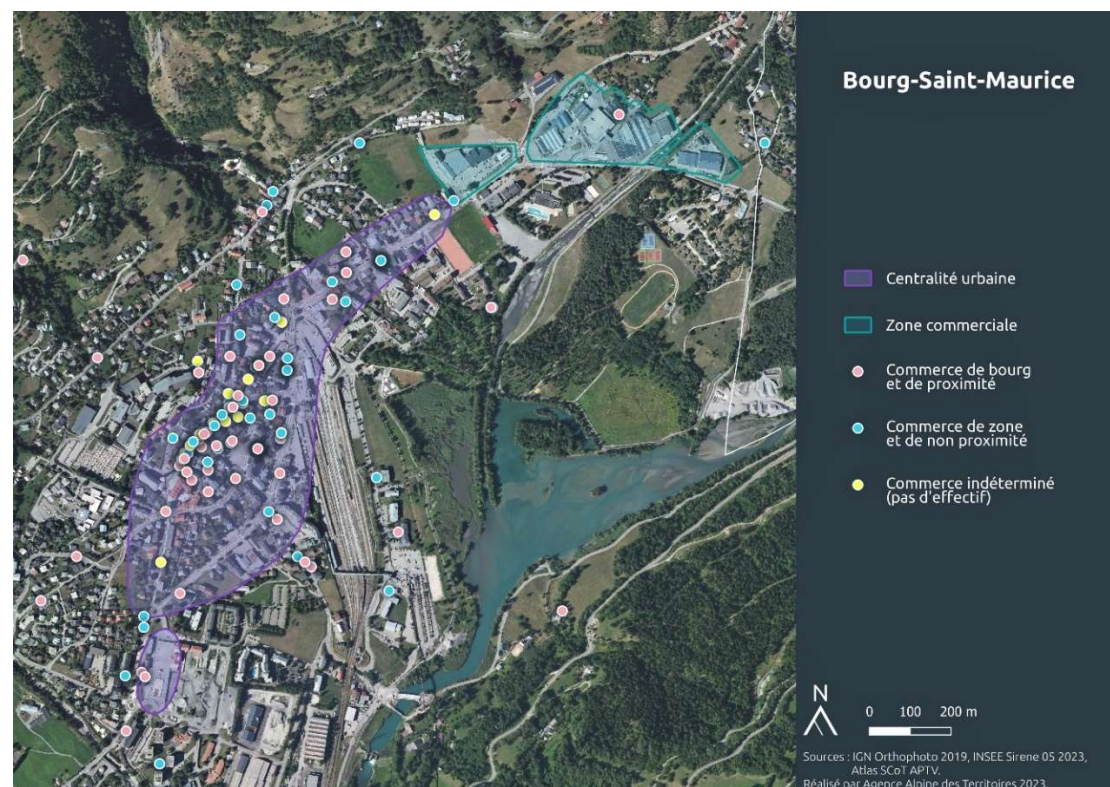
En revanche, la nature des commerces change substantiellement dans la centralité puisqu'on constate une diminution très importante des commerces de bourg et de proximité (de 109 à 52) au profit de commerces de zone et de non-proximité (de 25 à 62).

Les dynamiques commerciales à l'œuvre ne vont donc pas dans le sens des objectifs du SCoT.

2018



2023



BOURG-SAINT-MAURICE 2018	COMMERCE DE BOURG ET DE PROXIMITE	COMMERCE DE ZONE ET DE NON-PROXIMITE	Pas d'effectif	Total général
Zone de centralité	105	17	3	125
Zone commerciale	16	6		22
Hors centralité et zone commerciale	165	27	3	195
Total général	286	50	6	342

BOURG-SAINT-MAURICE 2023	COMMERCE DE BOURG ET DE PROXIMITE	COMMERCE DE ZONE ET DE NON-PROXIMITE	Pas d'effectif	Total général
Zone de centralité	48	37	20	105
Zone commerciale	2	1		3
Hors centralité et zone commerciale	88	77	13	178
Total général	138	115	33	286

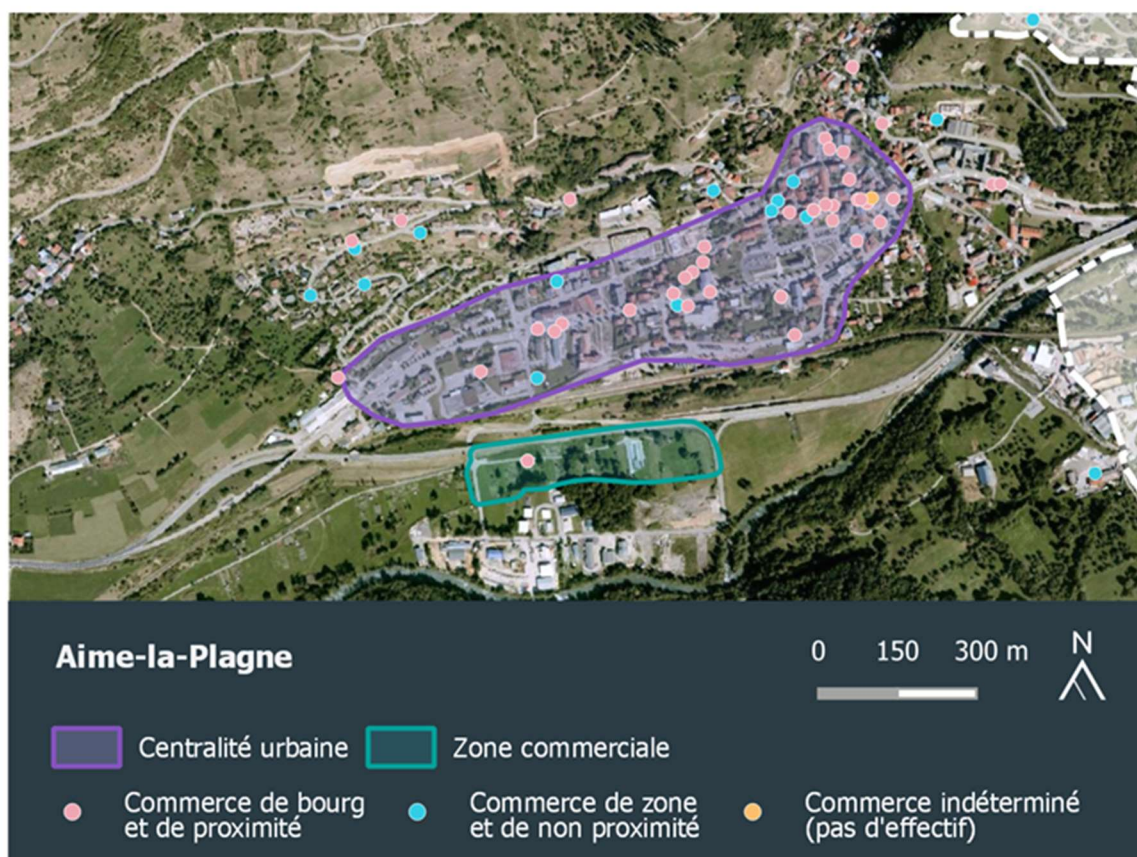
On note une diminution sensible de l'appareil commercial à Bourg-Saint-Maurice, entre 2018 et 2023, en zone de centralité comme hors centralité et zone commerciale (de 342 à 286 établissements, soit de l'ordre de 15%).

Parallèlement, on constate une modification très importante de la nature des commerces avec :

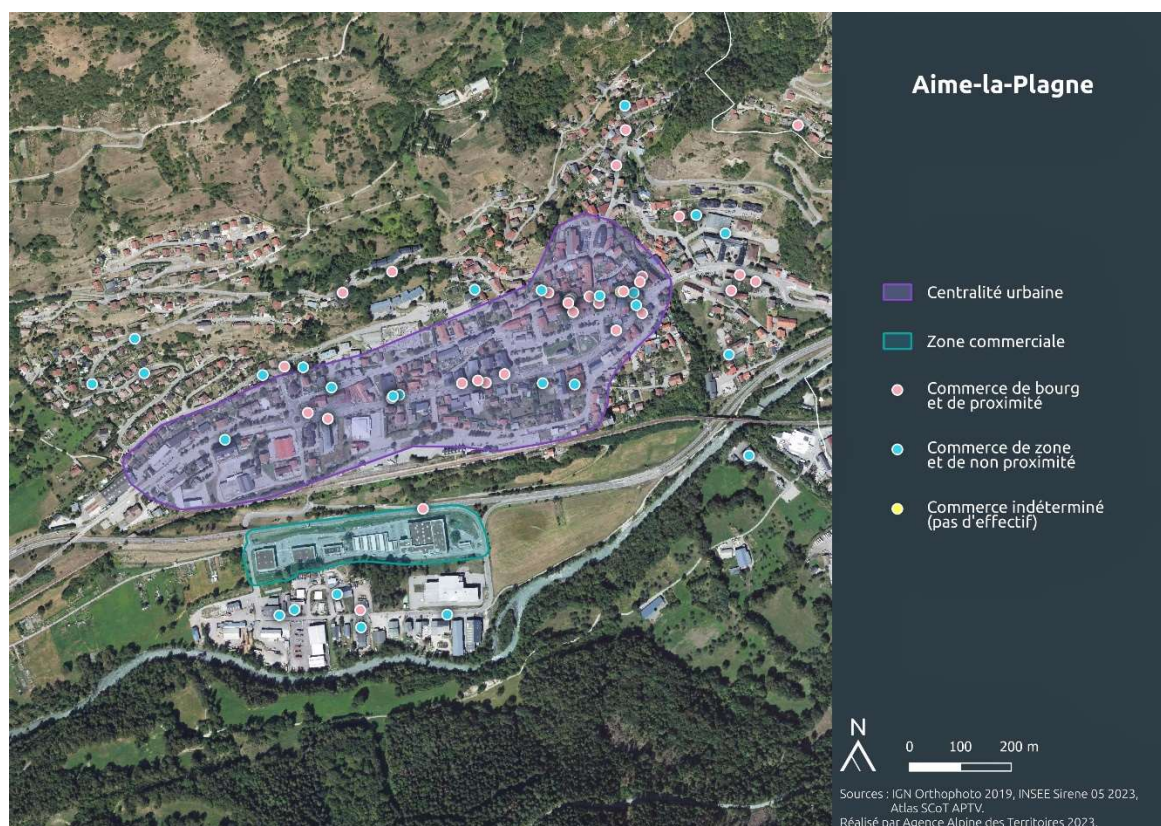
- une diminution importante des commerces de bourg et de proximité au profit de commerces de zone et de non-proximité, en centralité comme hors centralité (de 286 à 138),
- à l'inverse, une hausse importante du nombre de commerces de zone et de non-proximité, en zone de centralité comme hors centralité et zone commerciale (de 50 à 115).

Les dynamiques commerciales à l'œuvre ne vont donc pas dans le sens des objectifs du SCoT.

2018



2023



AIME 2018	COMMERCE DE BOURG ET DE PROXIMITE	COMMERCE DE ZONE ET DE NON-PROXIMITE	Pas d'effectif	Total général
Zone de centralité	44	8	2	54
Zone commerciale	2	1		3
Hors centralité et zone commerciale	45	20		65
Total général	91	29	2	122

AIME 2023	COMMERCE DE BOURG ET DE PROXIMITE	COMMERCE DE ZONE ET DE NON-PROXIMITE	Pas d'effectif	Total général
Zone de centralité	22	15	1	38
Zone commerciale	1			1
Hors centralité et zone commerciale	46	43	5	94
Total général	69	58	6	133

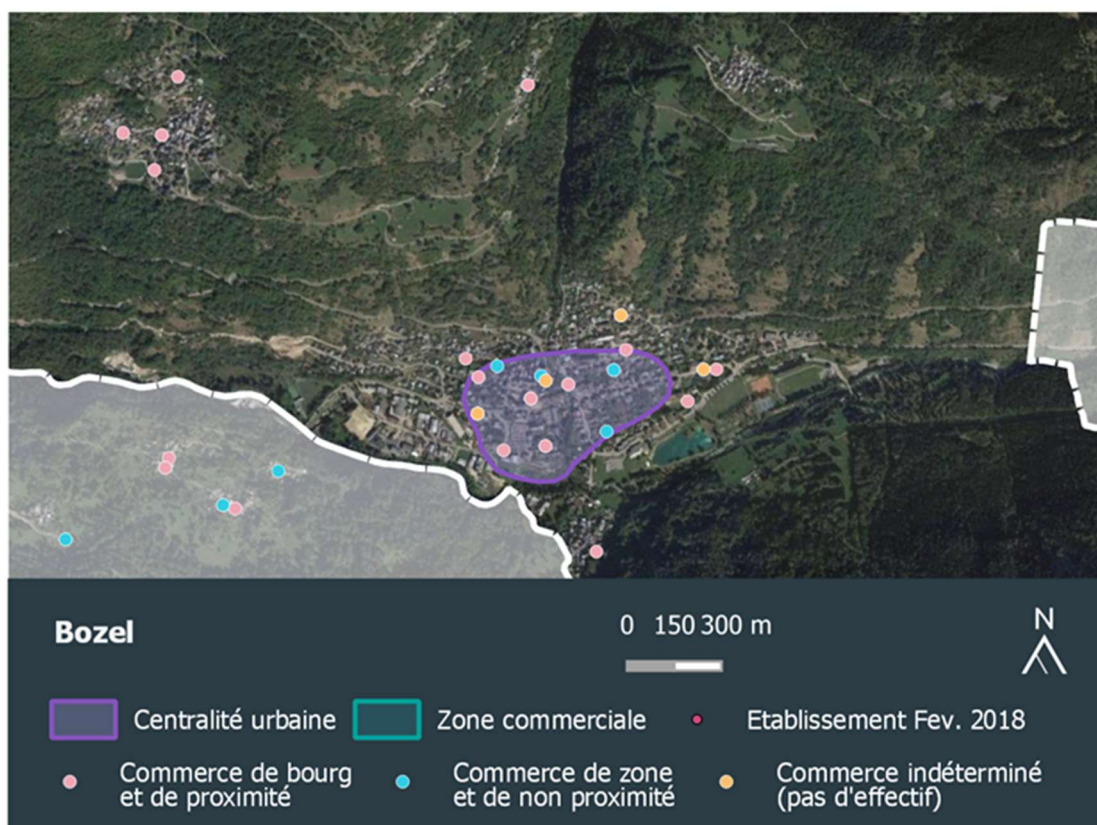
A l'inverse de Bourg-Saint-Maurice, on constate à Aime un renforcement de l'appareil commercial (de 122 à 133 établissements). Mais, entre 2018 et 2023, le nombre de commerces en zone de centralité s'effrite (de 54 à 38) au profit d'implantation de nombreux commerces hors centralité et zone commerciale (de 65 à 94).

Il y a de plus de commerces existant hors de la centralité ou de la zone commerciale, qu'à l'intérieur des périmètres identifiés.

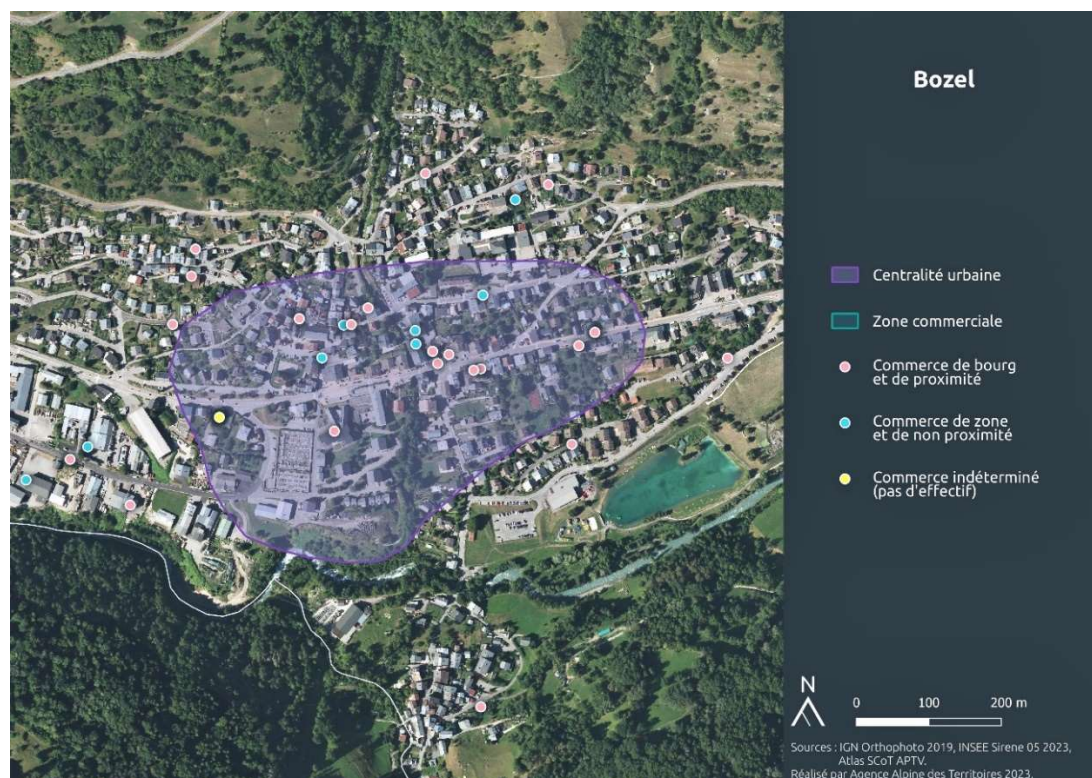
La nature des commerces change également sensiblement dans la centralité puisqu'on constate une diminution très importante des commerces de bourg et de proximité (de 91 à 69), en particulier dans la zone de centralité, où leur nombre est divisé par 2 (de 44 à 22).

Les dynamiques commerciales à l'œuvre ne vont donc pas dans le sens des objectifs du SCoT.

2018



2023



BOZEL 2018	COMMERCE DE BOURG ET DE PROXIMITE	COMMERCE DE ZONE ET DE NON-PROXIMITE	Pas d'effectif	Total général
Zone de centralité	22	5	2	29
Hors centralité	23	3	2	28
Total général	45	8	4	57

BOZEL 2023	COMMERCE DE BOURG ET DE PROXIMITE	COMMERCE DE ZONE ET DE NON-PROXIMITE	Pas d'effectif	Total général
Zone de centralité	16	8	1	25
Hors centralité	22	6	1	29
Total général	38	14	2	54

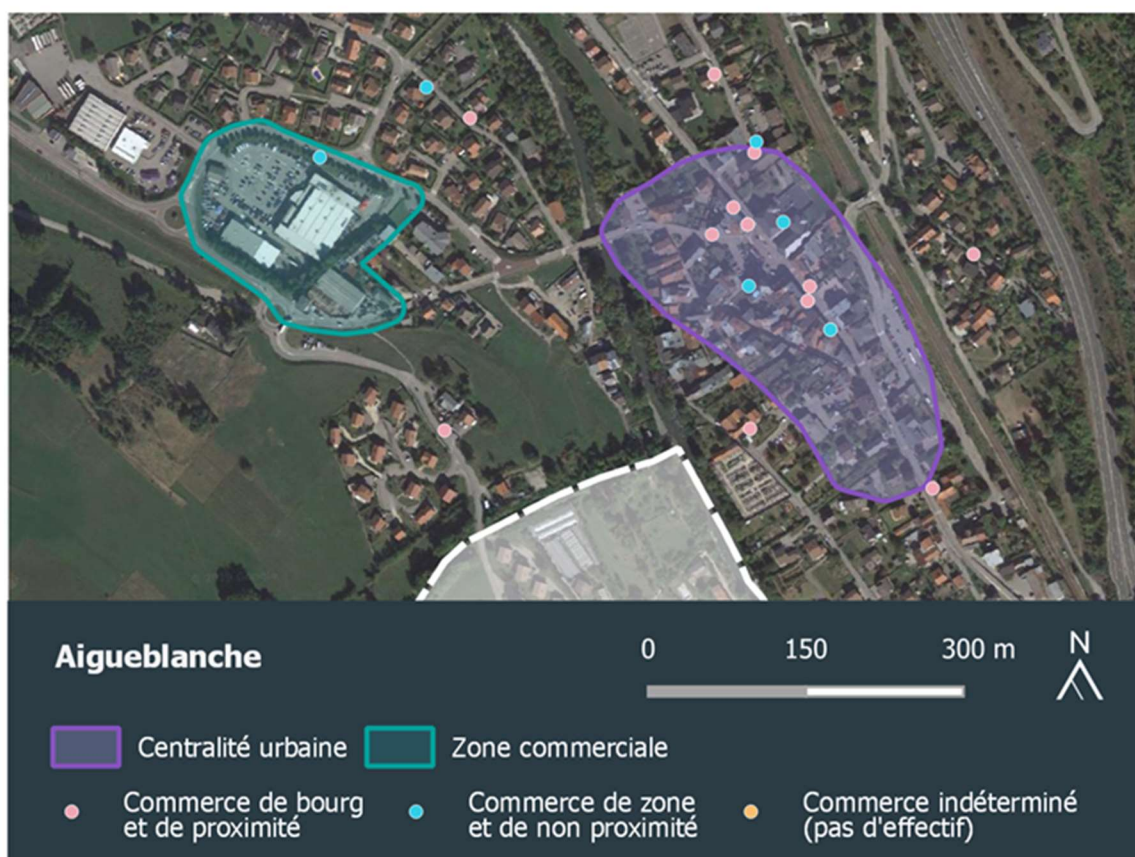
Entre 2018 et 2023, l'appareil commercial de Bozel est globalement stable.

On note toutefois une diminution du nombre de commerces de bourg et de proximité au profit des commerces de zone et de non-proximité, notamment dans la zone de centralité, ce qui n'est pas l'objectif recherché par le SCoT.

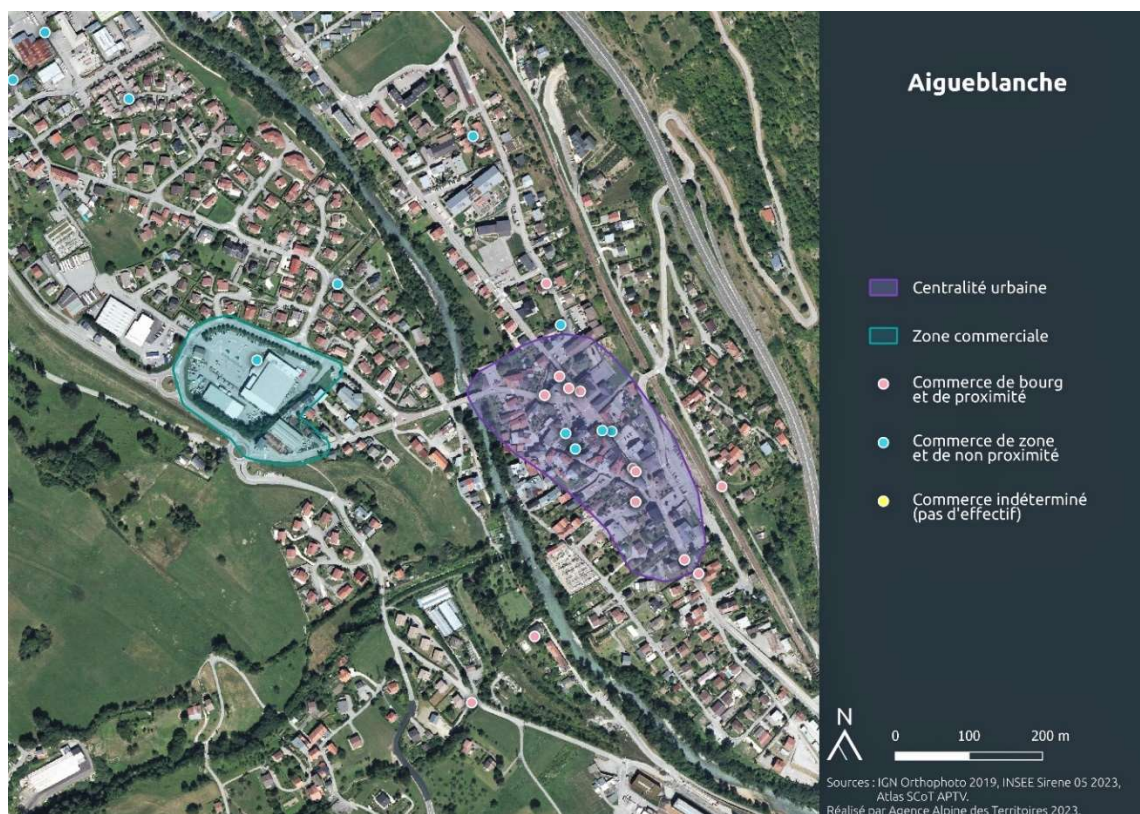
Il existe plus de commerces en dehors de la zone de centralité identifiée qu'à l'intérieur.

Les dynamiques commerciales à l'œuvre ne vont donc pas vraiment dans le sens des objectifs du SCoT.

2018



2023



AIGUEBLANCHE 2018	COMMERCE DE BOURG ET DE PROXIMITE	COMMERCE DE ZONE ET DE NON-PROXIMITE	Total général
Zone de centralité	9	3	11
Zone commerciale		1	1
Hors centralité et zone commerciale	11	11	22
Total général	20	15	35

AIGUEBLANCHE 2023	COMMERCE DE BOURG ET DE PROXIMITE	COMMERCE DE ZONE ET DE NON-PROXIMITE	Total général
Zone de centralité	10	4	14
Zone commerciale		1	1
Hors centralité et zone commerciale	27	26	53
Total général	37	31	68

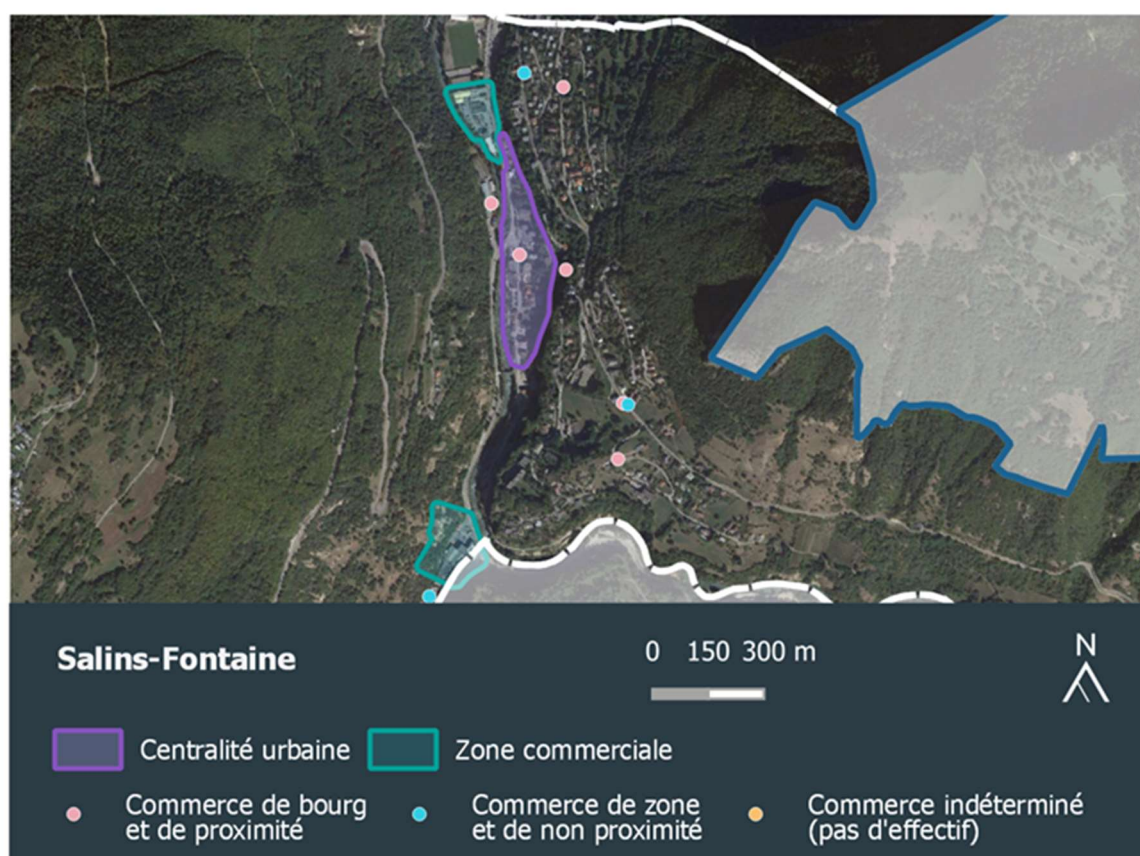
Entre 2018 et 2023, l'appareil commercial d'Aigueblanche a quasiment doublé (de 35 à 68), pour les commerces de bourg et de proximité comme pour les commerces de zone et de non-proximité.

Néanmoins, en termes d'implantation, on constate que leur nombre est conforté dans la zone de centralité (de 11 à 14), mais qu'il fait plus que doubler hors de la centralité ou de la zone commerciale (de 22 à 53). Le déséquilibre s'accroît donc fortement.

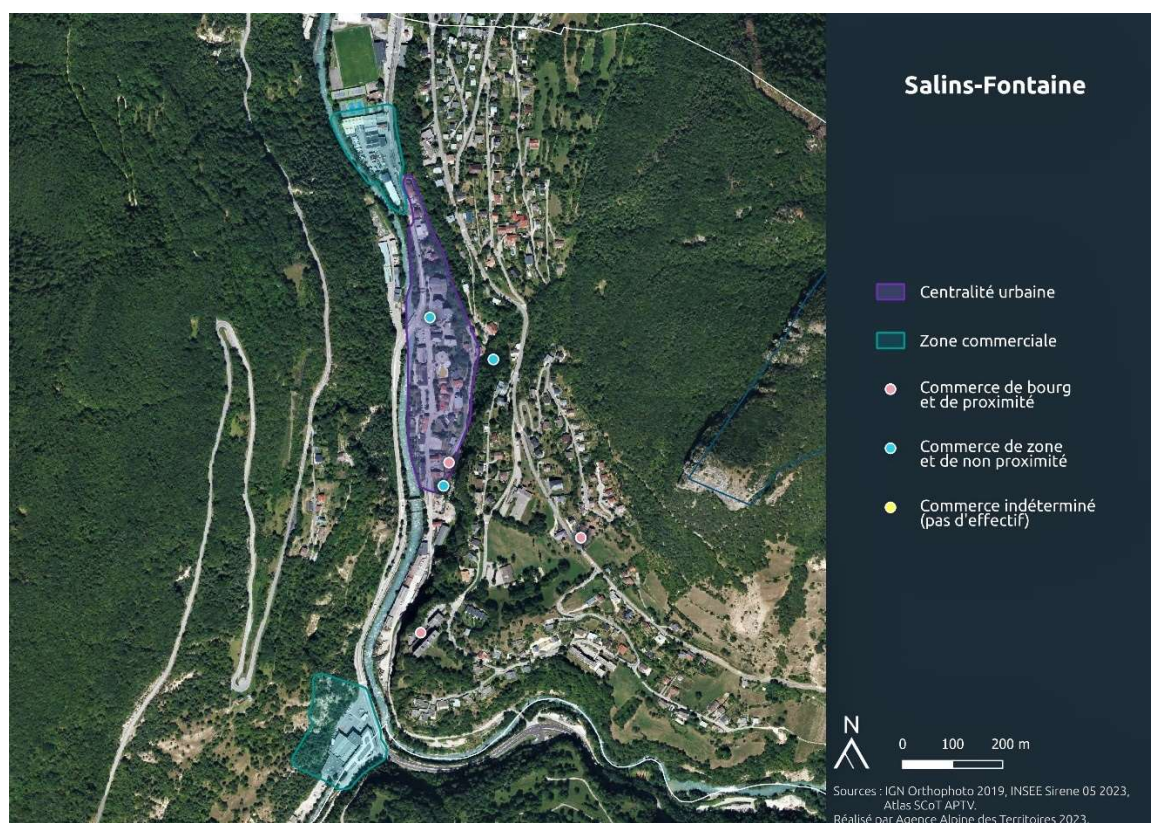
Il y a désormais près de 4 fois plus de commerces existants hors de la centralité ou de la zone commerciale, qu'à l'intérieur des périmètres identifiés.

Les dynamiques commerciales à l'œuvre ne vont donc pas dans le sens des objectifs du SCoT.

2018



2023



SALINS-FONTAINE 2018	COMMERCE DE BOURG ET DE PROXIMITE	COMMERCE DE ZONE ET DE NON-PROXIMITE	Total général
Zone de centralité	2	0	2
Hors centralité et zone commerciale	7	5	12
Total général	9	5	14

SALINS FONTAINE 2023	COMMERCE DE BOURG ET DE PROXIMITE	COMMERCE DE ZONE ET DE NON-PROXIMITE	Total général
Zone de centralité	1	1	2
Hors centralité et zone commerciale	4	5	9
Total général	5	6	11

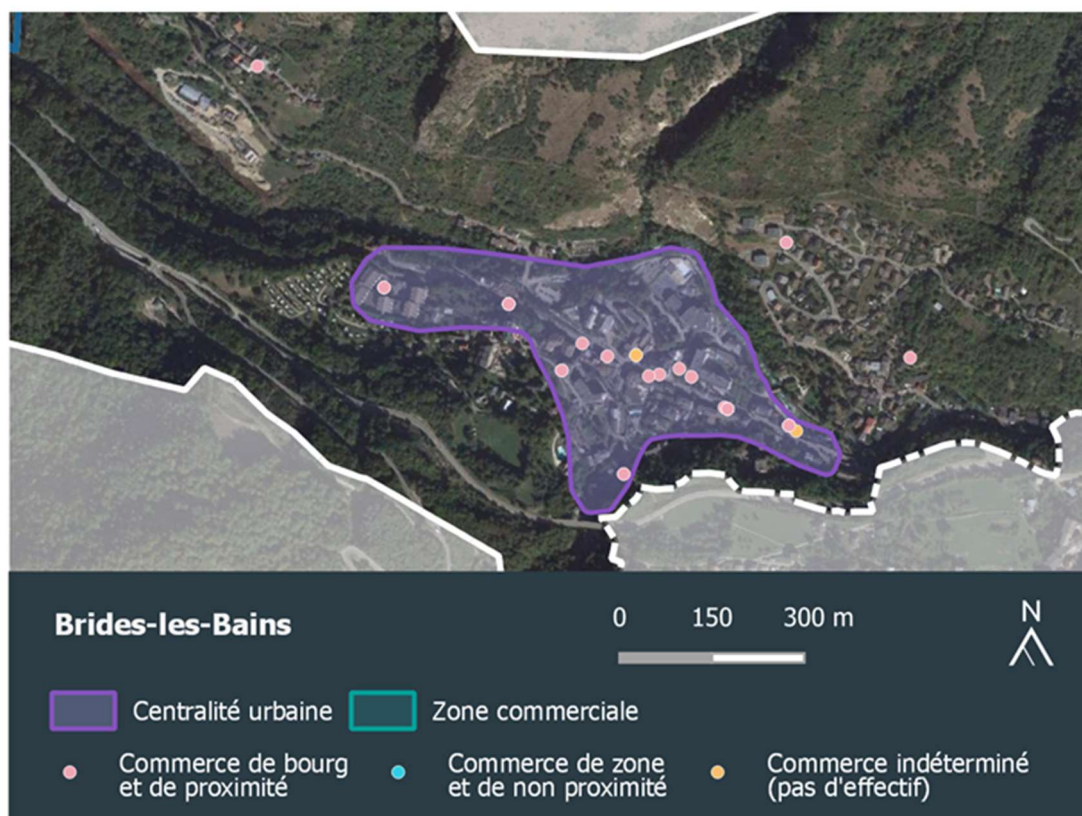
Entre 2018 et 2023, l'appareil commercial de Salins-Fontaine est en légère baisse.

On note une diminution du nombre de commerces de bourg et de proximité (de 9 à 5).

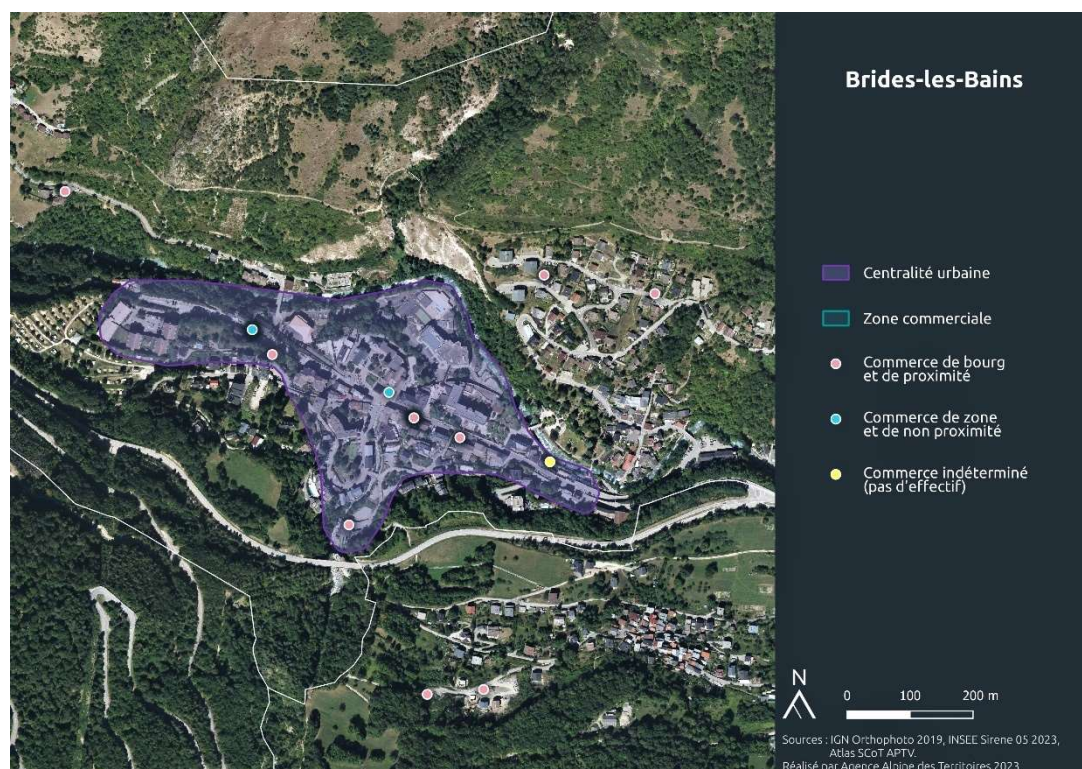
La plupart des commerces se situe en dehors des périmètres identifiés de la zone de centralité et de la zone commerciale, en 2023 comme en 2018.

Les dynamiques commerciales à l'œuvre ne vont donc pas vraiment dans le sens des objectifs du SCoT.

2018



2023



BRIDES LES BAINS 2018	COMMERCE DE BOURG ET DE PROXIMITE	COMMERCE DE ZONE ET DE NON-PROXIMITE	Pas d'effectif	Total général
Zone de centralité	43	1	3	47
Hors centralité	4			4
Total général	47	1	3	51

BRIDES LES BAINS 2023	COMMERCE DE BOURG ET DE PROXIMITE	COMMERCE DE ZONE ET DE NON-PROXIMITE	Pas d'effectif	Total général
Zone de centralité	15	7	3	25
Hors centralité	7	1		8
Total général	22	8	3	33

On note une diminution importante, quasiment de moitié, de l'appareil commercial de Brides-les-Bains, entre 2018 et 2023, de 51 à 33 établissements. C'est notamment le cas en zone de centralité (de 47 à 25 établissements).

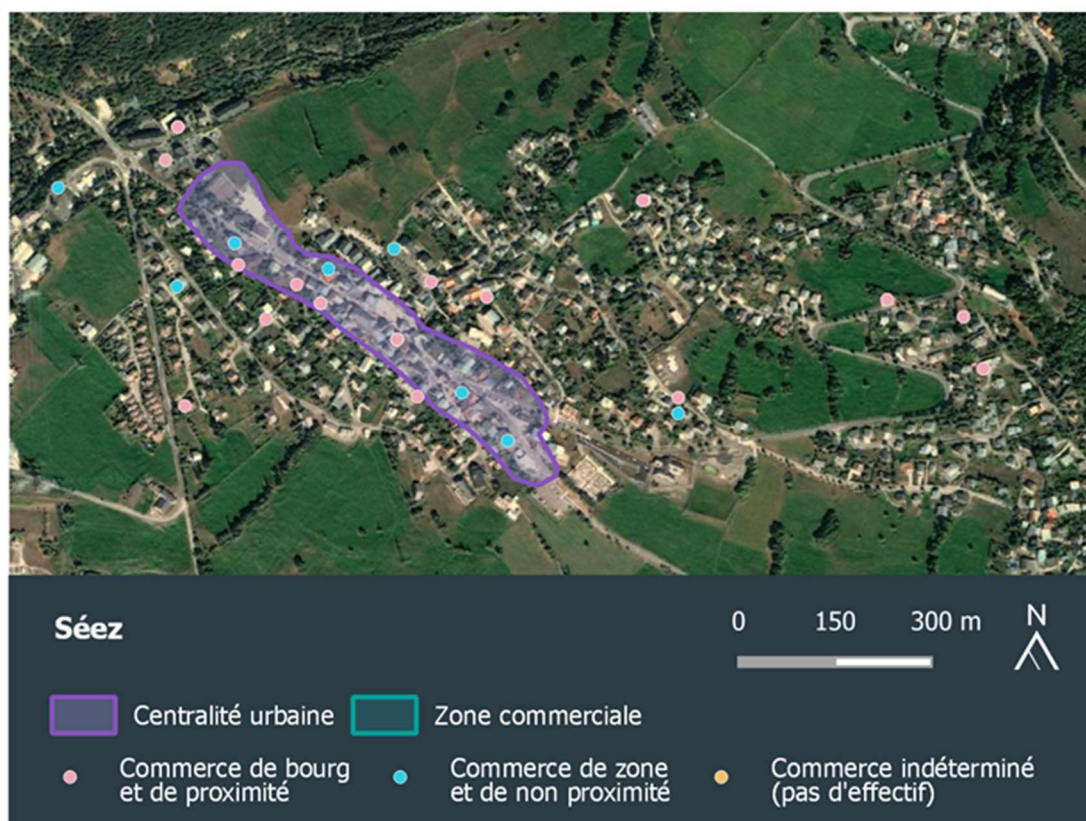
Parallèlement, on constate un doublement du nombre de commerces hors centralité (même si le nombre est faible, de 4 à 8).

Qualitativement, on note une modification très importante de la nature des commerces avec :

- une diminution de plus de moitié du nombre de commerces de bourg et de proximité (de 47 à 22),
- à l'inverse, une hausse très importante du nombre de commerces de zone et de non-proximité, en zone de centralité (de 1 à 7).

Les dynamiques commerciales à l'œuvre ne vont donc pas dans le sens des objectifs du SCoT.

2018



2023



SEEZ 2018	COMMERCE DE BOURG ET DE PROXIMITE	COMMERCE DE ZONE ET DE NON-PROXIMITE	Total général
Zone de centralité	9	5	14
Hors centralité	25	12	37
Total général	34	17	51

SEEZ 2023	COMMERCE DE BOURG ET DE PROXIMITE	COMMERCE DE ZONE ET DE NON-PROXIMITE	Total général
Zone de centralité	9	4	13
Hors centralité	29	19	49
Total général	38	23	62

Entre 2018 et 2023, l'appareil commercial de Séez se renforce sensiblement (de 51 à 62 commerces), pour les commerces de bourg et de proximité (de 34 à 38) ; comme pour les commerces de zones et de non-proximité (de 17 à 23).

La plupart des commerces se situe en dehors des périmètres identifiés de la zone de centralité et de la zone commerciale, en 2023 comme en 2018, mais ce mouvement se renforce sensiblement (de 37 à 49 commerces).

De plus, l'augmentation du nombre de commerces de bourg et de proximité se fait uniquement hors zone de centralité, ce qui ne va pas dans le sens des objectifs du SCoT.

Les dynamiques commerciales à l'œuvre ne vont donc pas dans le sens des objectifs du SCoT.

Activité commerciale hors centralité et hors zone commerciale

	COMMERCE DE BOURG ET DE PROXIMITE		COMMERCE DE ZONE ET DE NON-PROXIMITE		Commerces non classés (pas d'effectif renseigné)		Total général	
	2018	2023	2018	2023	2018	2023	2018	2023
Centralités	343	173	64	138	12	39	419	350
Zones commerciales	19	3	9	2			28	5
Hors centralités et zones commerciales	1496	860	250	677	63	152	1809	1689
Total général	1858	1036	323	817	75	191	2256	2044

En 2018, 80 % des établissements commerciaux sont situés en dehors des centralités ou zones commerciales identifiées, soit 1 809 établissements sur 2 256 au total.

83% de ces établissements hors zonage sont de type « bourg et proximité » (1496 sur 1809).

En 2023, la part des commerces hors périmètres identifiés augmente à plus de 82.5% (1689 sur 2044 au total).

51% seulement sont des commerces de bourg et de proximité (860 sur 1689).

Mais il faut prendre en considération que leur nombre total a drastiquement diminué entre 2018 et 2023, en passant de 1496 à 860 sur l'ensemble du territoire.

On assiste à une augmentation exponentielle du nombre de commerces de zone et de non-proximité hors périmètres, qui a quasiment triplé entre 2018 et 2023 (de 250 à 677 établissements).

D'une façon générale, le nombre total de commerces de zone et de non-proximité explose, de 323 à 817 commerces.

Les dynamiques commerciales à l'œuvre ne vont donc pas vraiment dans le sens des objectifs du SCoT.